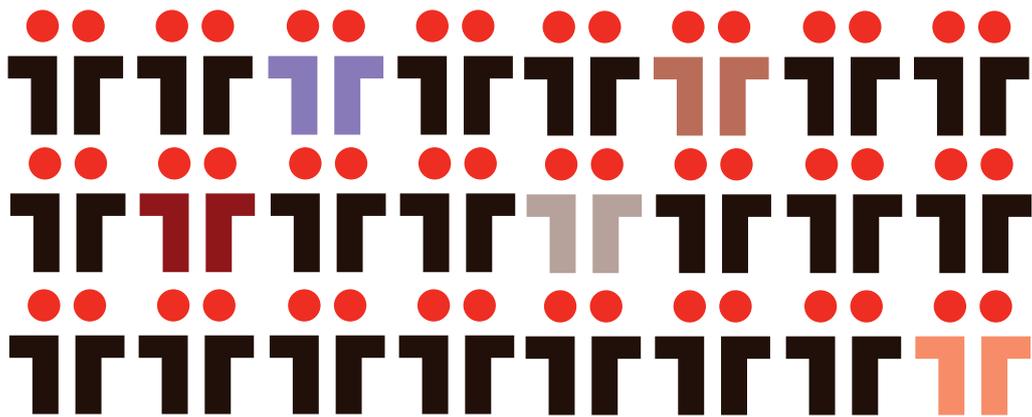


## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013



[www.lacimade.org](http://www.lacimade.org)

la Cimade  
L'humanité passe par l'autre

## ÉDITO 04 /05

Geneviève JACQUES  
Présidente de La Cimade

## LES COMMISSIONS

Introduction	06
Commission asile	07 /08
Commission éloignement	09 /11
Commission migrants	12 /14
Commission prison	15 /16
Commission solidarités internationales et questions européennes	17 /18
Commission femmes et personnes étrangères victimes de violence	19 /20

## LE PÔLE VIE ASSOCIATIVE 21 /23

## LES RÉGIONS

Alsace - Lorraine	24 /26
Auvergne - Limousin	27 /28
Bretagne / Pays-de-Loire	29 /30
Centre-Ouest	31 /32
Franche-Comté / Bourgogne	33 /34
Île-de-France / Champagne - Ardennes	35 /39
Le Centre International d'accueil de Massy	40 /41
Languedoc - Roussillon	42 /46
Nord - Picardie	47 /49
Normandie	50 /51
Outre-mer / Guadeloupe / Guyane / Réunion / Mayotte	52 /54
Rhône-Alpes	55 /56
Sud-Est	57 /60
Sud-Ouest	61 /62

## COMMUNICATION COLLECTE ET SENSIBILISATION P 63 /65

## RESSOURCES HUMAINES P 66 /67

# SOMMAIRE



## IDENTITÉ / MISSION / VIE DÉMOCRATIQUE

Association loi 1901, La Cimade a pour but de manifester une solidarité active avec ceux qui souffrent, sont opprimés et exploités, et d'assurer leur défense quelles que soient leur nationalité, leur position politique ou religieuse. En particulier, elle a pour objet de combattre le racisme. (art 1 des statuts de La Cimade). Elle est la seule ONG française à intervenir auprès des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés sur toute la thématique de l'immigration.

### Accompagner témoigner, construire

Accompagner les migrants et défendre leurs droits. La Cimade accueille dans ses permanences des dizaines de milliers de migrants, réfugiés et demandeurs d'asile.

Elle héberge également près de 200 réfugiés et demandeurs d'asile dans ses centres de Massy et de Béziers.

### Agir auprès des étrangers enfermés

La Cimade est présente dans plus d'une dizaine de centres et de locaux de rétention administrative pour aider les personnes enfermées à faire appliquer leurs droits.

La Cimade est également présente dans une centaine d'établissements pénitentiaires.

### Construire des solidarités internationales

La Cimade apporte son soutien à des associations partenaires dans les pays du Sud autour de projets liés à la défense des droits des migrants dans les pays de transit, à l'aide aux réfugiés et aux personnes expulsées, ainsi qu'à la valorisation des migrants comme acteurs de développement et à la construction de la paix.

### Témoigner, informer et mobiliser

La Cimade intervient auprès des décideurs par des actions de plaidoyer et s'efforce d'informer et de sensibiliser l'opinion publique sur les réalités migratoires à travers le festival migrant' scène ou la revue Causes Communes.

Elle construit des propositions pour changer les politiques d'immigration actuelles.

# MISSIONS

ACCOMPAGNER  
TÉMOIGNER  
CONSTRUIRE...

# La Cimade intervient dans 15 centres et locaux de rétention administrative et 75 prisons françaises.

## Une association organisée sur tout le territoire

La Cimade est une association portée par l'engagement militant de quelque 2000 bénévoles et sympathisants, répartis en 84 groupes locaux et réunis au sein de 13 régions. Chaque région est dotée d'un conseil régional qui accompagne les groupes dans les domaines administratifs, financiers, de la formation et dans leur développement.

## Le conseil national

Composé d'une quinzaine de personnes élues par l'Assemblée générale, le conseil national de La Cimade a une mission d'orientation et garantit la mise en oeuvre du projet de l'association et de ses orientations.

## Vie démocratique

L'assemblée générale est composée au plus de 120 membres. Quel que soit son nombre, elle comporte une moitié de membres équipiers bénévoles, un quart de membres équipiers salariés et un quart de membres titulaires. Les membres votent la politique générale de La Cimade, approuvent le rapport moral, financier et arrêtent les comptes annuels. Elle se prononce sur les vœux et recommandations proposés par les Assemblées régionales.



**100 000**  
PERSONNES  
ÉCOUTÉES, ACCOMPAGNÉES,  
CONSEILLÉES, HÉBERGÉES



**2000**  
BÉNÉVOLES ACTIFS  
ORGANISÉS EN  
63 GROUPES LOCAUX  
DONT 4 EN OUTREMER  
DANS 13 RÉGIONS



**131**  
POINTS D'ACCUEIL,  
PERMANENCES ET  
PROGRAMMES  
DE FORMATION AU  
FRANÇAIS



**11**  
PARTENAIRES DANS 6 PAYS  
DU SUD

**Toutes ces actions  
sont possibles grâce  
au soutien des donateurs  
de l'association  
qui garantissent  
son indépendance et  
sa liberté de parole.**

[www.lacimade.org](http://www.lacimade.org)

[facebook.com/pages/La-Cimade](https://facebook.com/pages/La-Cimade)



[twitter.com/lacimade](https://twitter.com/lacimade)





# Sentinelles sur les lieux de fracture

Les dangers qu'amènent dans nos pays européens des courants nationalistes exacerbés par la crise économique et morale sont bien réels. Il n'est plus possible de sous-estimer le risque que la diffusion de leur idéologie porteuse de régressions de toutes sortes fait porter aux principes mêmes qui fondent les démocraties et leurs relations avec le reste du monde.

Nous en avons fait le triste constat en 2013. Il y a eu des propos exprimés de façon grossière, sous forme d'injures racistes scandaleuses et de déchainement de paroles nauséabondes dans les réseaux sociaux. Il y a eu aussi des propos, plus policés en apparence, mais non moins empoisonnés, proférés par des hommes politiques « *décomplexés* » qui remettent en cause le droit du sol ou l'aide médicale aux plus vulnérables (pauvres et sans papiers). La « *préférence nationale* » qu'ils réclament équivaut à une demande de discrimination de « *l'étranger* » qui peut dériver rapidement vers la détestation des Musulmans, des Juifs, des Noirs.

La banalisation de ces idées et de l'accoutumance d'une certaine partie de l'opinion publique ne fait que conforter les combats idéologiques de ceux qui prônent le repli et la division, qui agitent les peurs et voient l'immigration avant tout comme un « *problème* » menaçant.

On attend des dirigeants politiques, en charge de la cohésion sociale, qu'ils prennent la mesure de ces dangers et entendent les alertes. C'est ce que les dirigeants du collectif<sup>(1)</sup> « *vivre ensemble* » sont allés dire au Président de la République en Septembre 2013. Mais la parole forte réclamée sur les principes républicains et les valeurs de solidarité n'a pas été audible, ni à la hauteur des espérances et de l'urgence.

La Cimade espérait que le changement de gouvernement ouvrirait une nouvelle étape, en rupture avec les politiques d'asile et d'immigration de plus en plus brutales et injustes menées par les dirigeants précédents. Dans les faits comme dans la parole publique. Or, jusqu'à présent, le message qui est transmis par la conduite des politiques migratoires et les discours qui l'accompagnent rime davantage avec contrôle, stigmatisation, soupçon et répression qu'avec accueil et accompagnement.

**GENEVIÈVE  
JACQUES**  
Présidente  
de La Cimade



Sur le terrain où nos équipes accueillent et accompagnent les étrangers, dans les permanences locales à travers toute la France, dans les foyers d'hébergement, dans les centres de rétention ou en milieu carcéral, le constat n'est pas moins sévère qu'auparavant. Les projets de réforme annoncés sur l'asile et sur l'accès au séjour ne se sont pas concrétisés, mis à part quelques mesures prises par voie de circulaires et non par la loi, visant à corriger quelques aspects particulièrement scandaleux des politiques antérieures (concernant les étudiants étrangers, le délit de solidarité ou des possibilités de régularisation de parents d'enfants scolarisés). La crise du système d'asile s'est amplifiée, les lois qui autorisent les préfetures à trier, sélectionner, assigner à des statuts inégaux et précaires les étrangers, au mépris de la réalité des histoires humaines qui se cachent derrière les dossiers administratifs, sont toujours en vigueur. La logique de la politique d'expulsion des étrangers au seul motif de l'irrégularité de leur statut administratif n'a pas changé et les conditions d'exercice de la mission d'assistance dans les centres de rétention administrative se sont durcies. Pire, sur des sujets symboliquement significatifs au regard des droits fondamentaux, comme la protection des étrangers malades ou la stigmatisation et la violence à l'encontre des populations Roms, le constat relève une aggravation.

L'année 2013 a été aussi l'année où le drame de Lampedusa a illustré l'inhumanité des politiques migratoires de l'Europe qui s'enferme derrière des frontières devenues de plus en plus meurtrières pour les hommes et les femmes qui tentent de venir chercher sur ce continent une protection et un droit de vivre qu'ils ne peuvent pas trouver dans leur pays. Là encore, les peurs et les fantasmes « *d'invasion* » ont empêché de remettre en cause la vision sécuritaire dominante. Bien au contraire, les mesures prises ont renforcé les moyens de l'agence FRONTEX chargée du blocage des frontières.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les belles idées de solidarité et d'hospitalité que promeut La Cimade ne sont pas portées par l'air du temps. Cela ne fait que renforcer sa détermination à revendiquer son rôle de « *sentinelle* » vigilante et exigeante sur les lieux de fracture : là où le souci de « *l'autre* » dans toute la complexité et la réalité de son humanité n'est pas prise en compte, là où le droit n'est pas accessible à tous, là où l'égalité des droits fondamentaux n'est pas respectée, là où l'humiliation et l'injustice s'ajoutent à l'exclusion.

C'est ainsi que l'on peut lire les actions décrites dans ce rapport, comme autant d'expressions de résistance aux politiques et aux pratiques d'inhospitalité. À la fois lanceurs d'alertes devant des pratiques constatées, porteurs de témoignages sur la réalité vécue par les personnes rencontrées et force d'interpellation des pouvoirs sur leurs responsabilités éthiques et juridiques en construisant, en partenariat avec d'autres, des argumentaires et des plaidoyers capables de faire bouger les politiques.

Avec la force de leurs convictions sur les principes éthiques de la justice, de la solidarité, de l'égalité et de l'hospitalité, les équipiers de La Cimade portent aussi la passion de convaincre pour faire tomber les murs de l'ignorance ou de la peur. En déconstruisant les idées fausses par la démonstration des faits, arguments contre arguments, vérités contre représentations, témoignages de vie contre fantasmes virtuels.

**“ Les belles idées de solidarité et d'hospitalité  
que promeut La Cimade ne sont pas portées  
par l'air du temps.”**

Le traitement accordé aux étrangers est révélateur de l'état démocratique de la société. S'ils sont les premiers à être soupçonnés, stigmatisés, exclus, ils ne sont pas les seuls : chômeurs, jeunes, vieux, malades, désignés comme « *assistés* », fraudeurs, profiteurs sont aussi de plus en plus rejetés par notre société inhospitalière aux plus pauvres.

Pour en finir avec la « *société de l'éloignement* », où les gens ne se rencontrent plus et sont étrangers les uns aux autres, il est nécessaire et urgent que la société civile prenne la parole et s'organise, sans tout attendre des politiques, afin de proposer un autre horizon que la peur ou la haine de l'autre qui est la négation de notre vision de l'humanité qui passe par l'autre !

# INTRODUCTION

Espace d'élaboration, d'échange et de mise en œuvre des engagements de La Cimade, les commissions facilitent le travail commun des militants salariés et bénévoles, issus des services nationaux et des régions. Mises en place pour répondre à la diversité des actions menées par La Cimade, les commissions travaillent sur plusieurs domaines d'expertises et d'interventions à savoir l'asile, les migrants, l'éloignement, la prison, les solidarités internationales. Les commissions partagent des objectifs et des missions communes. Elles travaillent ainsi à l'élaboration de propositions de positionnement politique, développent des actions de plaidoyer afin d'influencer les lieux de pouvoir et de décisions, assurent la mutualisation des pratiques, outils et analyses, réalisent des publications, assurent un soutien technique aux militants de La Cimade et contribuent à leur formation.

**2013** aura été l'année des concertations : sur l'immigration professionnelle et étudiante en février, sur le titre de séjour pluriannuel, les conditions d'accueil dans les préfectures et le contrôle juridictionnel de l'éloignement en mars, sur la rétention et la zone d'attente en avril, sur la politique d'intégration en septembre, sur l'asile en octobre, sur les femmes migrantes en novembre...

Il en ressort un débat sans vote au Parlement, quelques circulaires et des rapports qui dressent des constats accablants mais contiennent pour la plupart des préconisations timides, déconnectées des enjeux actuels.

À l'instar de la politique européenne très fortement marquée par une logique sécuritaire malgré les drames qu'elle engendre, en France, la rupture avec la politique d'immigration brutale et inefficace conduite ces dernières années se fait attendre, comme les réformes annoncées de la loi sur l'immigration et l'asile.

Les associations, dont La Cimade, ont pourtant participé activement aux nombreuses consultations du gouvernement, partagé les constats de terrain, échangé sur des propositions concrètes pour améliorer les conditions d'accueil dans les préfectures, sortir de la crise du dispositif d'accueil des demandeurs d'asile, garantir un accès aux droits pour les personnes expulsées ou enfermées, obtenir une réelle protection pour les malades, les femmes victimes de violences ou les mineurs isolés, supprimer le droit d'exception en Outre-mer.

En plus de ces consultations, La Cimade a participé à de nombreux rendez-vous avec les pouvoirs publics, seule ou avec ses partenaires : ministères de l'Intérieur, de la Justice, de la Santé, des Droits des femmes, des Outre-mer, Matignon et même l'Elysée. Elle a rencontré de nombreuses institutions : des autorités administratives indépendantes telles que le Défenseur des droits, le Contrôleur général des lieux de privation de liberté ou la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, des structures interministérielles telles que la Miprof sur la protection des femmes victimes de violences et la DIHAL sur les bidonvilles et les Roms, des établissements publics tels que l'OFII et l'OFPPA.

Elle a également mené des actions de plaidoyer auprès des parlementaires en répondant aux demandes d'audition des différentes commissions du Sénat et de l'Assemblée nationale ou en adressant aux parlementaires des argumentaires et des propositions d'amendements à l'occasion de projets de loi dans lesquels les questions d'immigration et d'asile, sans être centrales, étaient abordées. Seule ou dans un cadre inter-associatif, La Cimade a contribué, par des communiqués de presse, des rapports, des colloques ou des réunions publiques, à rendre visible et compréhensible la situation des migrants, en métropole, en Outre-mer ou dans les pays du Sud.

En 2013, deux nouveaux postes nationaux ont permis à La Cimade de mener un travail plus approfondi sur les politiques européennes d'asile et d'immigration et sur la question des femmes étrangères victimes de violences. Ces deux sujets continueront à être centraux pour La Cimade en 2014, en raison des élections européennes et de l'examen par le Parlement de deux textes de loi qui pourraient permettre une plus grande protection des femmes étrangères victimes de violences. 2014 s'annonce comme une année où un important travail de plaidoyer sera nécessaire, si les projets de réforme pénale et de réforme de la loi sur l'immigration et l'asile voient enfin le jour.



## COMMISSION ASILE

### UN DISPOSITIF EN QUÊTE DÉSESPÉRÉE D'UNE RÉFORME

En 2013, le nombre de demandes d'asile a connu un nouveau pic avec 66 000 demandes d'asile enregistrées par l'OFPRA et près de 5 000 Dublinés. L'OFPRA a pris près de 66 000 décisions, avec un délai moyen d'instruction de 204 jours, vingt de plus qu'en 2012. La CNDA statue quant à elle en 9 mois. Au total, près de 11 400 personnes se sont vu reconnaître une protection et 30 000 ont été déboutées (soit 24 % d'accords).

Malgré 23 500 places de CADA et 24 500 d'hébergement d'urgence, le dispositif d'accueil reste insuffisant et ne permet d'accueillir que la moitié des demandeurs d'asile en cours d'instance.

Suite à l'adoption du nouveau régime asile européen commun en juin 2013, le ministre de l'Intérieur a lancé une concertation nationale pour réformer le dispositif. La Cimade y a présenté ses propositions de réforme pour simplifier la procédure et garantir à tous un accueil digne.

Malgré un large consensus parmi les associations, le ministère de l'Intérieur s'est arc-bouté sur la procédure existante et les propositions de réforme faites par les deux parlementaires sont très proches de celles formulées par celui-ci.

Elles annoncent un durcissement du dispositif.

### FORMER DES BÉNÉVOLES

En vue de renforcer les connaissances des militants du mouvement et leur permettre d'exercer pleinement leur mission auprès des personnes étrangères, la commission nationale a assuré des formations juridiques, de la mutualisation des pratiques et l'élaboration des positions de La Cimade. Elle a ainsi abordé la question de l'asile lié au genre (mars), du nouveau régime d'asile européen (juin), celle de l'intégration des réfugiés (septembre), celle des déboutés et de leur accueil (décembre).

Dans le cadre d'un partenariat avec le HCR, la commission a également dispensé des formations en régions pour près de 200 personnes, sur les thèmes spécifiques de Dublin III, régime d'asile européen (Toulouse, Nice et Lille), sur la procédure OFPRA-CNDA (Nantes et Dijon). Les documents de formation sur le droit d'asile ont été mis à jour et 5 bulletins dédiés à l'actualité juridique du droit d'asile ont été diffusés.

# 11 456

PROTECTIONS  
ACCORDÉES  
EN 2013

# 598

TRANSFERTS  
"DUBLIN"

# 204

JOURS, DÉLAI  
MOYEN PRIS  
PAR L'OFPPRA  
POUR RENDRE  
UNE DÉCISION  
EN 2013

# 65 894

DEMANDES  
D'ASILE  
ENREGISTRÉES  
EN 2013

## DES ACTIONS JURIDIQUES AU NIVEAU NATIONAL ET LOCAL

L'année 2013 a été particulièrement riche puisque les formations les plus solennelles du Conseil d'État (section et Assemblée du contentieux) sont revenues sur une jurisprudence vieille de 56 ans pour admettre la possibilité d'intervention volontaire devant la Cour nationale du droit d'asile, jugeant en plein contentieux. Cependant, le Conseil d'État n'a pas reconnu la possibilité de reconnaître réfugiée une victime de la traite des êtres humains et a instauré une clause de premier pays d'asile (juillet et novembre 2013).

La Cimade a obtenu, avec d'autres associations comme Elena France, le Gisti ou Dom'Asile l'annulation de l'inscription du Bangladesh sur la liste des pays d'origine sûrs (mars), celle de la circulaire de novembre 2009 qui refusait le bénéfice de l'allocation temporaire d'attente aux demandeurs d'asile Dublinés (avril) et l'annulation partielle du référentiel des plateformes d'accueil et des circulaires d'avril et de mai 2011 portant sur les procédures Dublin, les procédures prioritaires et sur l'hébergement d'urgence (décembre).

Elle a déposé des interventions volontaires notamment sur la question de l'absence de recours suspensif dans les procédures d'asile en rétention, les procédures Dublin, les conditions d'accueil des demandeurs d'asile.

## PERSPECTIVES 2014

Prévu pour le premier semestre 2014 et retardé en raison des aléas politiques, le projet de loi transposant les directives du régime d'asile européen et réformant la procédure et le système d'accueil devrait être examiné par le Parlement à l'automne 2014. Ces débats seront l'occasion de rappeler les positions de La Cimade et d'exercer une vigilance sur l'évolution du dispositif, notamment au regard des persécutions liées au genre et du développement de lieux d'assignation à résidence des déboutés, mesure phare du rapport issu de la concertation sur l'asile.



© Vati



## COMMISSION ÉLOIGNEMENT

Contrairement à ses promesses le gouvernement a poursuivi en 2013 une politique du chiffre dans la droite ligne des années précédentes pour enfermer et expulser massivement, au détriment des droits fondamentaux, jusqu'à l'absurde et y compris les plus vulnérables.

À partir de son action dans 15 centres et locaux de rétention comme dans ses permanences d'accueil La Cimade a défendu les droits de milliers de personnes visées et plaidé pour une politique plus respectueuse des droits fondamentaux.

**50 000**

**PERSONNES  
ÉTRANGÈRES  
EXPULSÉES**

**DONT**

**23 000**

**DEPUIS 3  
DÉPARTEMENTS  
D'OUTRE-MER**

**40 000**

**PERSONNES  
ENFERMÉES  
EN RÉTENTION  
LA MOITIÉ  
EN OUTRE-MER**

**DONT**

**3 500**

**ENFANTS  
À MAYOTTE**

### FAIRE ÉVOLUER LES DROITS DES ÉTRANGERS ENFERMÉS ET EXPULSÉS

L'année 2013 a été mise à profit pour réaliser un bilan des principales atteintes aux droits des personnes étrangères enfermées et expulsées et élaborer des propositions prioritaires pour y remédier. L'enfermement et les expulsions étant bien souvent la conséquence d'une politique plus générale qui restreint la liberté de circulation et d'installation, ces propositions sont indissociables de celles plus largement mises en avant par La Cimade.

Parmi ces propositions on peut retenir :

- En France comme en Europe, réformer l'ensemble de la politique d'immigration définie par les gouvernements précédents, afin de rompre avec une politique d'éloignement forcé et de garantir les droits et libertés fondamentaux.
- Fermer les centres et locaux de rétention et supprimer plus largement toutes les formes d'enfermement spécifiques aux étrangers.
- Revenir à une durée maximale de rétention de 7 jours.
- Mettre fin aux régimes d'exception qui prévalent en Outre-mer et en particulier garantir l'effectivité des recours contre les mesures d'éloignement
- Rendre suspensifs les recours contre toutes mesures d'éloignement et de placement en rétention.
- Rendre obligatoire l'intervention du juge des libertés et de la détention dans les 48 premières heures de la rétention et avant toute exécution des mesures d'éloignement.
- Supprimer la possibilité de délocalisation des audiences.

**1** PERSONNE  
INNOCENTE  
ENFERMÉE,  
C'EST UNE  
PERSONNE  
DE TROP

CHAQUE  
ÉTRANGER  
MALADE  
EXPULSÉ  
RISQUE  
LA MORT  
DANS SON PAYS

**1 800**

PLACES  
DERRIÈRE  
LA MULTITUDE  
DE BARREAUX

DES **23**  
CENTRES  
DE RÉTENTION

## SENSIBILISER ET CONVAINCRE À PARTIR DE L'EXPÉRIENCE DE TERRAIN

Ces propositions ont été portées devant les décideurs :

parlementaires, commissions de l'Assemblée nationale ou du Sénat, ministres et administrations centrales.

Aux côtés de nombreux partenaires, un intense plaidoyer a été conduit pour obtenir une réforme du droit d'accès des associations dans les lieux de rétention.

Ce travail a permis d'obtenir de nombreux assouplissements qui permettront que la vigilance des organisations non gouvernementales s'exerce plus librement sur ces lieux d'enfermement. Un nouveau décret est attendu en 2014.

L'association a également organisé une forte mobilisation de journalistes, parlementaires et ONG pour dénoncer la création de salles d'audience délocalisées au centre de rétention du Mesnil-Amelot et au sein de la zone d'attente de Roissy. Cette mobilisation a connu un succès partiel puisque seule cette dernière n'a pas été ouverte et que les étrangers sont désormais jugés exclusivement au Mesnil-Amelot.

En parallèle, la commission éloignement a été régulièrement sollicitée pour son expertise sur l'enfermement en rétention et les expulsions de personnes étrangères. Des réalisateurs de fictions ou de documentaires en ont bénéficié, tant au stade de la compréhension du sujet pour l'élaboration de scénarii, qu'en terme de mise en relation avec des acteurs de terrain pour réaliser des tournages. Ces informations ont pu enrichir et circonstancier ces créations.

Des entretiens ont été accordés à des chercheurs au profit d'études conduites par des universités, des associations ou des institutions.

Ces recherches portaient, à titre d'exemple, sur le respect par la France d'Arrêts de la Cour européenne des droits de l'Homme en matière d'enfermement d'enfants en rétention. Ou encore sur l'application de points particuliers de la directive retour. La publication régulière de communiqués de presse a contribué à une meilleure information du public et a interpellé les pouvoirs publics.

Plus largement, les journalistes font régulièrement appel à La Cimade, identifiée comme référence sur les questions liées à la rétention et aux expulsions. Le rapport annuel sur la rétention a permis une nouvelle fois de faire connaître la réalité de ces lieux souvent à l'abri de tous regards. Ce rapport fait référence sur le sujet.

## RÉSISTER À LA DÉGRADATION DE L'INTERVENTION EN RÉTENTION

La Cimade a été, en 1984, la première association, et pendant longtemps la seule, à intervenir dans ces centres. L'enjeu capital, à l'origine de la mission qui lui avait été confiée, était d'assurer une présence citoyenne indépendante et garante du respect des droits des personnes étrangères enfermées.

Pendant toutes ces années, La Cimade a défendu cette approche en structurant sa mission autour de deux activités principales : aider à l'exercice effectif des droits, observer et témoigner publiquement du traitement réservé aux personnes enfermées. Depuis que cette mission est gérée dans le cadre d'un «  *marché public*  », c'est sa nature même qui est peu à peu remise en question.

Durant l'année 2013, il aura fallu lutter contre une redéfinition de la mission par des pouvoirs publics qui ont d'abord tenté de museler cette intervention associative : liberté d'expression limitée, mise sous contrôle de la police, moyens financiers réduits au détriment de la qualité du travail effectué. Soutenue par ses partenaires, La Cimade a pu limiter la volonté de dégrader cette mission. Cependant, malgré les efforts entrepris La Cimade n'est pas parvenue à faire prévaloir l'ensemble de ses propositions.

C'est une logique économique de moindre coût et de prestation de service qui s'est imposée, entraînant, au détriment des personnes enfermées, une dégradation continue des conditions d'intervention, de la liberté d'action et d'organisation de cette mission que l'association avait contribué à forger. Cette dégradation conduira l'association à se retirer début 2014 des centres de rétention de Nîmes, Sète et Perpignan.



## PROMOUVOIR LE DROIT À LA SANTÉ DES ÉTRANGERS ENFERMÉS

Une étude de terrain approfondie a été menée dans tous les centres de rétention et une partie des locaux de rétention. Complétée par les constats de la commission prison de La Cimade, elle a mis à jour l'ampleur des atteintes aux droits à la santé.

De très nombreuses personnes sont enfermées en dépit d'un état de santé incompatible. Et aucun dispositif ne garantit actuellement qu'un médecin puisse établir sereinement un diagnostic avant une expulsion. Les procédures existantes, les pratiques préfectorales et la position des ministères de la Santé et de l'Intérieur ont conduit à l'expulsion de personnes très gravement malades vers des pays où elles ne peuvent être soignées.

Le rapport tiré de cette étude propose un dispositif très complet pour réformer les règles en vigueur et garantir le droit à la santé. Il a été remis au ministère de la Santé. La Cimade s'emploiera à obtenir des suites afin que ce rapport ne reste pas lettre morte.

## PERSPECTIVES 2014

**Rapport sur les obstacles d'accès au juge**

**Poursuivre le travail de plaidoyer sur l'Outre-mer de La Cimade au moyen de formation interne dédiée au plaidoyer**

**Campagne et plaidoyer pour droit à la santé des étrangers.**

## FAIRE AVANCER DES DROITS QUASI-INEXISTANTS EN OUTRE-MER

Améliorer les droits des étrangers enfermés et expulsés depuis la Guyane, la Guadeloupe, Mayotte ou La Réunion a constitué une priorité forte de 2013, mise en œuvre par les équipes intervenant en rétention et les groupes locaux, en lien avec la commission éloignement.

Au-delà de l'accompagnement individuel, La Cimade s'est attachée à améliorer leurs droits en s'attaquant aux lois et pratiques spécialement défavorables de ces départements sur trois registres : le contentieux, le plaidoyer et la communication.

Les actions contentieuses devant des juridictions locales frileuses ont été fortement portées devant le Conseil d'État ou la Cour de Cassation. En décembre 2012, la CEDH sanctionnait la France en raison de l'absence de recours effectifs contre les mesures d'éloignement prononcées Outre-mer. Constatant sur le terrain que cet arrêt crucial n'était pas appliqué, l'association s'est engagée dans une stratégie visant à inverser la tendance. D'abord en formant des recours devant le Conseil d'État. Ensuite en saisissant le gouvernement et des autorités à même de faire pression sur ses décisions, telles que le Défenseur des droits ou les organes du Conseil de l'Europe. Enfin en interpellant les parlementaires. Ces actions ont été doublées d'une communication soutenue auprès du grand public et de la production d'outils de sensibilisation.

L'enjeu est de taille, 23 000 personnes dont 3 500 enfants étant privées en 2013 du droit essentiel de pouvoir contester des expulsions prononcées arbitrairement par les préfets. En 2014 cette action se poursuivra, en particulier devant la Cour européenne des droits de l'homme et auprès des parlementaires.

D'autres actions ont été conduites pour faire respecter les droits des demandeurs d'asile, tenter de mettre un terme aux barrages illégaux permanents de gendarmerie en Guyane, faire sanctionner l'usage du centre de rétention de Mayotte totalement hors normes et faire reculer les violations des droits et libertés fondamentales des personnes interpellées et enfermées.



## UNE MULTITUDE D'OBSTACLES POUR ACCÉDER À LA JUSTICE

Ces dernières années, la politique d'expulsion a entraîné un recul très fort de la possibilité d'exercer des droits. Le gouvernement socialiste a choisi de perpétuer cette politique initiée par ses prédécesseurs. Désormais, en France la majorité des personnes expulsées ne peuvent plus contester une expulsion devant la justice. Et 60 % des expulsés n'ont pas bénéficié du contrôle du juge des libertés et de la détention. En limitant l'accès aux juges, la loi organise aussi la dérive de pratiques administratives et policières qui ne sont plus contrôlées. Dans le cadre de l'Observatoire de l'enfermement des étrangers, La Cimade a réalisé en 2013 une enquête de terrain pour lister tous les obstacles érigés entre la Justice et les personnes enfermées en rétention, en zone d'attente et en prison. Cette enquête sera publiée en 2014.



© Valti

## COMMISSION MIGRANTS

L'année 2013 a été marquée par la publication et la mise en œuvre de plusieurs circulaires, dont celle du 28 novembre 2012, par un débat sans vote au parlement sur la question de l'immigration professionnelle et étudiante et par un rapport portant sur les conditions d'accueil en préfecture et le titre de séjour pluriannuel. La Cimade estime qu'une réforme d'ampleur de la politique d'immigration est nécessaire et exige une modification profonde du code de l'entrée et du séjour des étrangers en France (Ceseda). Mais le projet de loi sur l'immigration a été sans cesse reporté et la politique menée en 2013 en matière de droit au séjour des étrangers se situe dans la continuité de la précédente.

### OBSERVER L'APPLICATION DE LA CIRCULAIRE DU 28 NOVEMBRE 2012

Concernant le droit au séjour des personnes étrangères en France, l'année 2013 a vu les débuts de l'application de la circulaire du ministre de l'Intérieur du 28 novembre 2012, relative aux conditions d'examen des demandes d'admission au séjour déposées par des ressortissants étrangers en situation irrégulière. Si ce texte a entraîné beaucoup moins de dépôts de dossiers que les circulaires de régularisation antérieures, son application a néanmoins mis en exergue des difficultés récurrentes rencontrées par les personnes étrangères vivant en France pour faire régulariser leur situation administrative : conditions d'accueil déplorables aux guichets des préfectures, exigence de pièces abusive, délais de réponse très longs, application disparate sur l'ensemble du territoire... auxquelles sont venus s'ajouter des problèmes d'articulation avec les dispositions législatives non visées par la circulaire. Sur la base des observations réalisées par ses militants dans 48 départements, La Cimade a rendu public un rapport d'observation des 7 premiers mois d'application de ce texte<sup>(2)</sup>.

### DÉFENDRE LES CITOYENS DE L'UNION EUROPÉENNE

La Cimade a contribué aux travaux et aux publications du collectif national *Droits de l'Homme Romeurope*<sup>(3)</sup>, en veillant à apporter une plus-value sur les questions d'expulsion du territoire des ressortissants communautaires, essentiellement des Roumains et des Bulgares, au moyen de mesures administratives contestables. Par ailleurs, le mouvement a soutenu plusieurs demandes de régularisation de citoyens de l'Union européenne qui ne remplissent pas les conditions de droit au séjour spécifiques aux communautaires, mais répondent à celles prévues pour la régularisation des ressortissants extra-communautaires, notamment à Lyon et à Poitiers. Il s'agit de faire valoir que certains citoyens de l'Union européenne se trouvent ainsi dans des situations plus défavorables que des étrangers non-européens.

## Plaider pour des évolutions notables de l'accueil des personnes étrangères en préfecture.



### FORMER LES MILITANTS DE LA CIMADE

Pour aller plus loin sur les questions relatives au droit au séjour et conseiller au mieux les personnes étrangères qui sollicitent les permanences de La Cimade, des formations ont été organisées dans le cadre de la commission nationale Migrants en 2014 sur :

les questions relatives à l'état civil des personnes étrangères en France : animée par une avocate spécialiste, cette formation a permis d'aborder la validité des actes d'état civil étranger en France, la non systématique de la légalisation, l'état civil des personnes étrangères en France et les pistes de contentieux ;

la régularisation par le travail et l'accès au droit du travail, avec un syndicaliste de Solidaires, partenaire de La Cimade

Des formations ont été animées par la coordinatrice de la commission Migrants dans les régions Cimade Auvergne-Limousin, Franche Comté-Bourgogne et Centre-Ouest, et co-animées avec des salariés régionaux en Alsace et Lorraine et Bretagne-Pays de Loire.

### PARTICIPER À DES AUDITIONS

La Cimade a été auditionnée sur les conditions d'accueil des personnes étrangères dans les préfectures, en mars par le député Matthias Fekl missionné par le ministère de l'intérieur et en septembre, dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 2014, par la députée Hélène Vainqueur-Christophe, rapporteur spéciale pour la commission des finances sur la mission « *Administration générale et territoriale de l'État* ».

La Cimade a fait valoir les résultats des enquêtes auxquelles elle a participé sur l'accueil des étrangers en préfecture, et ses recommandations en la matière : un vrai pré-accueil, dans des locaux adaptés, avec des agents en nombre suffisant, qui orientent selon la nature les demandes ; des informations fiables mises à dispositions par tous les moyens, et non selon un moyen exclusif (sur place oral/écrit, par téléphone, par mail/internet) et la création d'un dispositif de suivi de l'avancée des dossiers par internet ; une liste de pièces justificatives établie au niveau national (le guide de l'agent d'accueil existant n'est ni publié, ni conforme à la réglementation) ; la formation des personnels ; la délivrance des récépissés, et de titres de séjour de durée compatibles avec la longueur des procédures.

<sup>[2]</sup> A quand la loi ? - Cimade - juillet 2013

<sup>[3]</sup> <http://www.romeurope.org/>

## MENER DU PLAIDOYER SUR LES TAXES DUES PAR LES PERSONNES ÉTRANGÈRES

À l'occasion du projet de loi de finances pour 2014, La Cimade a repris son action de plaidoyer à destination des parlementaires pour obtenir la baisse du montant des taxes dues par les personnes étrangères en lien avec leur droit au séjour (jusqu'à 600 euros), et supprimer le paiement de 50 euros lors du dépôt d'une demande de titre de séjour en préfecture (non remboursés en cas de refus). Depuis 2012, ce plaidoyer a permis l'évocation du sujet au Parlement et une compréhension accrue des enjeux. La gratuité de l'accès au dépôt du dossier n'a pas été obtenue - le gouvernement paraît considérer qu'il dispose là d'un dispositif de dissuasion pour les demandes de titre de séjour et favorise ainsi le maintien de nombreuses personnes dans l'extrême précarité. Toutefois le montant de plusieurs taxes a été baissé.

## INTERPELLER LE GOUVERNEMENT SUR LES DROITS DES ÉTRANGERS MALADES

L'Observatoire du droit à la santé des étrangers<sup>(6)</sup> dont La Cimade est membre a poursuivi son action pour convaincre le gouvernement, principalement les ministères de la Santé et de l'Intérieur, qu'une réforme du droit au séjour et de la protection contre les expulsions des personnes étrangères gravement malades vivant en France était urgente : conférence de presse, communiqués, rendez-vous ministériels se sont multipliés au cours de l'année. Les ministères compétents sont restés sourds à ces interpellations. La Cimade s'est également engagée avec un collectif d'associations pour l'application de la loi du mariage pour tous à l'ensemble des personnes étrangères vivant en France : plaidoyer auprès de la Chancellerie pour qu'elle supprime la circulaire qui prévoit que onze nationalités en sont exclues du fait d'accords bilatéraux qui les lient avec la France et soutien d'un couple franco-marocain dans une procédure contentieuse.

**708**

**EUROS  
C'EST CE QU'UN  
ÉTRANGER  
PEUT AVOIR  
À PAYER  
POUR OBTENIR  
UN TITRE  
DE SÉJOUR**

**5**

**HEURES / JOUR  
C'EST LA  
MOYENNE  
NATIONALE  
D'OUVERTURE  
DES  
PRÉFECTURES**

**L'OFII EST  
FINANCÉ À**

**80 %**

**PAR LES TAXES  
PAYÉES  
PAR LES  
ÉTRANGERS**

**290 000**

**PASSAGES ANNUELS EN PRÉFECTURE  
POURRAIENT ÊTRE ÉVITÉS SI LA MOITIÉ  
DES TITRES DE SÉJOUR ÉTAIENT DES TITRES  
PLURIANNUELS VALABLES 3 ANS**

## PERSPECTIVES 2014

- **Des formations de formateurs, et des formations dans les régions en fonction de besoins spécifiques, seront dispensées. Un travail d'élaboration et d'actualisation des outils de formation sera également mené.**
- **Une étude sera conduite sur les évolutions de l'accueil des personnes étrangères en préfecture, et donnera lieu à des actions de communication et/ou de plaidoyer. Les traitements par l'administration des étrangers malades et des membres de la communauté Rom seront également particulièrement observés. La commission Migrants continuera son travail de plaidoyer, notamment au sein de réseaux inter associatifs, et dans le cadre du projet de loi à venir sur l'immigration.**

<sup>(6)</sup> <http://www.odse.eu.org/>

# COMMISSION PRISON

Encadré par une Convention et un protocole nationaux signés avec l'Administration Pénitentiaire, les équipes de La Cimade assurent une mission d'accès au droit auprès des personnes étrangères. Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, 66 572 personnes étrangères étaient incarcérées.

Parallèlement à sa mission juridique, la commission prison témoigne, analyse et dénonce les violations de droit ou des dysfonctionnements. La Commission prison partage avec l'Administration Pénitentiaire ses analyses, ses observations faites au quotidien dans les prisons françaises sur la situation des personnes étrangères dans un esprit de dialogue. À ce titre, elle est un porte-parole, hors les murs, des personnes étrangères privées de liberté et est amenée à sensibiliser les autres acteurs du milieu prison-justice par son implication dans les réseaux inter associatifs, au niveau régional et national.

Les personnes étrangères représentent 18 % de la population carcérale totale en France soit près de 20 000 personnes étrangères incarcérées chaque année. Les premières nationalités rencontrées sont les personnes venant du Maghreb (41 %) puis les ressortissants de l'Union Européenne (16,4%) et du continent africain (15 %). Au cours de l'année 2013, les 120 bénévoles de La Cimade, présents dans 75 établissements pénitentiaires sur l'ensemble du territoire métropolitain, ont rencontré 2 094 personnes étrangères (dont 128 femmes) et conduit près de 5 000 entretiens. Dans la réalisation de leur mission, les bénévoles bénéficient du soutien de responsables ou référents régionaux présents en 2013 dans les régions de La Cimade à l'exception de la Franche-Comté Bourgogne et de l'Outre-mer. Les intervenants prison assurent des permanences juridiques régulières auprès des personnes étrangères détenues au sein des établissements pénitentiaires. Ils interviennent dans tous les types de prison (Maisons d'arrêt pour les personnes condamnées à de courtes peines ou en attente de jugement, Centres de détention, Maisons centrales où sont purgées les longues peines). Les bénévoles apportent aux personnes étrangères une information sur leurs droits en plus d'une assistance technique et juridique pour faire valoir leurs droits. En 2013, les bénévoles ont rédigé des requêtes en relèvement d'ITF (interdiction du territoire français), exercé des demandes de titres de séjour, sollicité des aménagements de peine, des demandes de réadmission, d'abrogation, d'assignation à résidence ou encore d'asile. Ils ont en outre participé à la Commission d'expulsion, accompagné des personnes

en préfecture lors de permissions de sortie, soucieux de ne pas limiter leur appui aux portes de la prison. Les équipes de La Cimade s'assurent en outre que les institutions ou associations compétentes sont saisies pour répondre aux besoins autres que le droit au séjour. N'étant pas en mesure d'exercer une présence dans tous les lieux d'enfermement, La Cimade a mis en place au sein des structures d'où elle est absente, un service « *courriers* » et une adresse mail spécifique à l'attention des professionnels de l'administration pénitentiaire, des aumôniers, des visiteurs ou des familles en questionnement sur le droit des étrangers ou désireux d'un appui. En 2013, près de 114 courriers issus de personnes détenues de toute la France ont ainsi été traités. De plus, une permanence « *Etrangers-justice* » dédiée aux personnes sortantes de prison est tenue chaque semaine. Au vu de la complexité des situations, de la technicité exigée, cette dernière est un lieu d'accompagnement adapté aux personnes en aménagement de peine, ou en contrôle judiciaire. En 2013, 65 personnes étrangères sortantes de prison y ont été accueillies. Intervenir dans un lieu contraint et fermé tel que la prison n'est pas anodin et ne facilite pas les liens avec d'autres acteurs associatifs etc... ou avec l'extérieur. Même si la mission des équipes de La Cimade est totalement acceptée et soutenue par la Direction de l'Administration pénitentiaire, au quotidien il n'est pas toujours facile d'être accepté en prison. Les équipes doivent faire face à des difficultés de compréhension de leur mission. Le cloisonnement subi par des équipes, comme par les personnes détenues, rend notre action plus difficile et accroît le sentiment d'isolement des bénévoles.

## FORMER ET MUTUALISER : UNE PRIORITÉ

Des temps d'échanges et de mutualisation des pratiques sont organisés régulièrement. Ils permettent aux bénévoles de réfléchir ensemble et de dégager des pistes de travail afin d'harmoniser leur action. En 2013, le thème "l'accompagnement des femmes étrangères et sortantes de prison" a été privilégié, et enrichi de 6 formations (extradition, assignation à résidence, l'ITF, procédure pénale, aménagements de peine et arrêtés d'expulsion). Parallèlement, La Cimade a consolidé au plan national ses relations et partenariats avec d'autres associations. Cette stratégie a contribué à un enrichissement des connaissances et a enrayé le cloisonnement inhérent à la prison. Dans cet esprit, La Cimade a de nouveau participé à la 4<sup>ème</sup> édition des Journées Nationales Prison (JNP) portant sur *La santé à l'épreuve de la prison?* au sein du Groupe National de Concertation Prison (GNCP). Ce groupe informel regroupe des associations intervenant en milieu carcéral et les aumôneries. Ses membres organisent tous les ans les JNP pour créer un lien avec l'extérieur, éveiller l'opinion publique sur des questions carcérales, faire participer les détenus à la réflexion de thèmes divers. Au plan régional La Cimade a adhéré aux Groupes Locaux de Concertation Prison et participé encore plus activement à des événements durant les JNP. Les régions de Poitiers et Clermont-Ferrand ont ainsi participé ou organisé des événements autour de la thématique annuelle. La Commission prison est également membre de la Commission prison-justice de la Fédération Protestante. En 2013, une formation a été organisée à destination des aumôniers protestants nouvellement nommés sur le droit au séjour des personnes étrangères incarcérées et sur la procédure pénale. Ainsi, les aumôniers sont en mesure de répondre aux premières questions des personnes étrangères rencontrées et de contacter si nécessaire un intervenant Cimade pour le suivi. La Cimade ouvre de nouveaux espaces, crée des partenariats, pour partager son analyse et son travail auprès des personnes étrangères en détention. Des formations sont aussi dispensées auprès des professionnels de l'Administration Pénitentiaire afin de les sensibiliser sur le droit des personnes étrangères.

## DÉNONCER LES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AUX DROITS EN PRISON

La circulaire confidentialité de 2011<sup>(1)</sup> est emblématique du non accès au droit subi par les personnes en situation d'enfermement. Elle ne permet plus aux personnes de conserver les décisions, jugements en cellule et contraint les personnes incarcérées à les confier aux permanences Cimade pour être expliquées ou contestées. Il est possible de demander à les consulter en écrivant au greffe de la prison qui a un délai de 5 jours pour répondre. Une situation ubuesque au regard de certaines décisions notifiées aux détenus avec une obligation de répondre dans un délai de 48h...

## L'ACCÈS AU DROIT AU SÉJOUR DURANT L'INCARCÉRATION

Le 25 mars 2013, les ministères de la Justice et de l'Intérieur ont publié une circulaire concernant les demandes et renouvellements de titre de séjour des personnes étrangères durant l'incarcération<sup>(2)</sup>.

Jusqu'ici en effet, la majorité des personnes étrangères détenues, était, du fait de leur incarcération, dans l'incapacité de faire les démarches administratives pour obtenir ou renouveler leur titre de séjour. Nombre d'entre elles, incarcérées alors qu'elles étaient en situation régulière, sortaient alors de prison sans papiers, faute d'avoir pu les renouveler ! Cette circulaire est applicable et est transposée dans des protocoles signés localement entre préfecture, service pénitentiaire et points d'accès au droit. Pouvant être signés selon "des spécificités locales", ils contredisent la volonté d'une harmonisation sur l'ensemble des établissements.

Si cette circulaire constitue une avancée, La Cimade souhaite que le gouvernement signe un décret qui aurait force de loi.

## LA NOTIFICATION DES DÉCISIONS EN PRISON

Déjà en 2012, La Cimade avait exprimé son inquiétude sur la notification en détention d'une Obligation à Quitter le Territoire Français Sans Délai de Départ Volontaire (OQTFSDDV). Or cette pratique se développe. Légalement, cette décision d'éloignement peut être contestée dans un délai de 48 heures, week-end, jours fériés compris. Dans la réalité, si le greffe de la prison est absent le week end, s'il n'y a pas d'accès au fax, les recours ne peuvent être exercés. La Cimade dénonce avec force les pratiques de certaines préfectures qui notifient les OQTF le vendredi soir ou la veille de jour férié en sachant que ces agissements ne permettent pas aux personnes d'exercer leur droit de contester ces décisions.

## PERSPECTIVES 2014

La thématique annuelle de la Commission prison en 2014 est la double peine. La journée nationale de la Commission prison sera l'occasion d'élaborer une position politique sur ce thème. En effet, La Loi Sarkozy qui abrogeait la double peine a eu 10 ans en 2013 et nous souhaitons faire un bilan de ces 10 années et réfléchir à une nouvelle définition de la double peine. Le projet de Loi dit "réforme pénale" doit être débattu au Parlement courant 2014. Si ce texte présente des avancées, il reste insatisfaisant. Des points importants, pourtant annoncés, comme la suppression de la rétention de sûreté et des tribunaux correctionnels pour enfants, ont été totalement écartés de ce projet de Loi. Un travail en inter-associatif sera réalisé afin d'apporter les éclairages du monde associatif et améliorer le projet de Loi. Des amendements seront rédigés avec des propositions concrètes pour que cette réforme s'applique aux personnes étrangères. Notre travail d'analyse et de dénonciation des dysfonctionnements concernant l'application de la circulaire « Titre de séjour » continuera en 2014 avec notamment l'organisation d'une journée mutualisation de pratiques.

<sup>(1)</sup> Circulaire du 9 juin 2011 relative à la confidentialité des documents personnels des personnes détenues NOR : JUSK1140031C Circulaire confidentialité.

<sup>(2)</sup> Circulaire du 25 mars 2013 relative aux procédures de première délivrance et de renouvellement de titres de séjour aux personnes de nationalité étrangère privées de liberté NOR : INTV1306710C - Circulaire titre de séjour.

# COMMISSION SOLIDARITÉS INTERNATIONALES ET QUESTIONS EUROPÉENNES

L'année 2013 a été marquée par le drame, très médiatisé, du naufrage aux abords de l'île de Lampedusa en octobre. Emblématique par l'émotion qu'il a suscitée, ce naufrage ne doit pas faire oublier les drames aux frontières de l'Europe qui ont ponctué l'année: répression meurtrière au Maroc, morts dans le désert du Sahara au Niger, drame des réfugiés Syriens poussés à prendre la mer face à la frilosité de l'accueil des pays européens.

En vue du Conseil européen des 24 et 25 octobre, La Cimade a écrit au Président Hollande pour que la France porte un message fort permettant de changer l'orientation des politiques européennes. Mais l'approche reste sécuritaire, comme en témoigne la décision des Chefs d'État et de gouvernement de renforcer les moyens de Frontex, et nécessite plus que jamais une mobilisation d'envergure pour construire une Europe de l'hospitalité.

## POUR SUIVRE LE PROJET LOUJNA

Le projet Loujna-Toungaranké<sup>(1)</sup> pour une reconnaissance et une meilleure protection des droits humains des migrants, regroupant une quinzaine d'associations de 7 pays (Algérie - Mali - Maroc - Mauritanie - Niger - Sénégal - Tunisie), coordonné par La Cimade et Alternatives Espaces Citoyens (Niger), est entré dans sa deuxième année de mise en œuvre.

Le Comité de pilotage, suivi de la réunion annuelle de Tunis (22-26 mars), ont permis d'analyser les enjeux auxquels sont confrontés les migrants et les associations qui les appuient.

La gouvernance du projet a été évaluée à l'aide d'un questionnaire portant sur le rôle des différents organes (comité de pilotage, équipe de coordination).

L'année 2013 a été marquée par la répression accrue contre les migrants au Maroc<sup>(2)</sup> ; le drame des personnes mortes en mer Méditerranée et dans le désert nigérien et les enjeux de libre circulation dans l'espace CEDEAO\*, avec la préparation de la campagne coordonnée par Alternatives Espaces Citoyens qui va être menée dans 4 pays (Mali, Sénégal, Niger, Côte d'Ivoire).

La mission prévue à la frontière Mali-Mauritanie n'a pas pu être conduite pour des raisons de sécurité. Un comité de pilotage de suivi s'est tenu à Rabat du 07 au 10 novembre.

## DÉVELOPPER LE TRAVAIL EN RÉSEAU

L'action de Solidarités Internationales de La Cimade s'inscrit en lien avec ses partenaires, dans le cadre de campagnes menées en réseau (cf Frontexit) ou lors d'événements internationaux comme le Forum social mondial de Tunis en mars 2013. Le travail en réseau est primordial car il permet de mutualiser les efforts et de renforcer le plaidoyer.

Ce fut le cas lors des Assises de la Solidarité Internationale clôturées le 1<sup>er</sup> mars et auxquelles La Cimade, avec le collectif des associations françaises de la campagne Des Ponts Pas Des Murs, a participé. Membre de plusieurs réseaux comme Migreurop, le CRID, Coordination Sud, Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, la plateforme Moyen Orient de la Fédération Protestante de France, Chrétiens de la Méditerranée, APRODEV, Comité de coordination d'EAPPI, Boats4people, La Cimade s'attache à développer cette dynamique également dans ses régions.

Suite à des actions de sensibilisation et de formation développées en région dans le cadre de la campagne Frontexit grâce à un financement de Open Society Fund to Counter Xenophobia, de nombreux débats et actions ont pu être organisés.

Le travail de sensibilisation s'inscrit dans la stratégie de la Commission Solidarités Internationales, à savoir être un pôle ressource pour le mouvement. Une journée nationale de décryptage des enjeux dans le bassin méditerranéen est prévue à ce titre en 2014.

<sup>(1)</sup> Projet financé par l'AFD, la Fondation de France, EKIR, l'UEPAL, la Fondation Un monde par tous et les donateurs de la Cimade.

<sup>(2)</sup> Le Gadem a coordonné la publication d'un rapport alternatif sur l'application au Maroc de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

# 19 524

MORTS AUX  
FRONTIÈRES  
DE L'EUROPE  
DEPUIS 1988

# 9,4 %

DES MIGRANTS  
DANS  
LE MONDE  
SONT  
ACCUEILLIS  
EN EUROPE

BUDGET  
DE L'AGENCE  
FRONTEX

# 95,7

MILLIONS €

# 332 000

DEMANDES  
D'ASILE ET

# 1,4

MILLION  
DE PERSONNES  
RECONNUES  
RÉFUGIÉES  
EN EUROPE  
EN 2012  
SUR UNE  
POPULATION  
DE

# 503,7

MILLIONS  
D'HABITANTS

## S'ENGAGER EN ISRAËL-PALESTINE

La Cimade a poursuivi son engagement pour une paix juste et durable en Israël-Palestine. Dans le Languedoc, cet engagement s'est traduit par la mise en œuvre de la campagne contre Mehadrin.

Au plan national, La Cimade participe au conseil d'administration de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine et à des réseaux Chrétiens notamment Chrétiens de la Méditerranée, Plateforme Moyen-Orient de la Fédération Protestante de France.

Suite à une commission stratégique Solidarités Internationales mise en place en avril 2013, il a été acté qu'une délégation officielle de La Cimade se rendrait en Israël et Palestine début 2014.

Une grande partie de l'année a été dédiée à la préparation de cette mission.

## INTÉGRER DES ENJEUX EUROPÉENS DANS LE TRAVAIL DE LA CIMADE

Les politiques et le droit de l'UE en matière d'asile et de migrations influencent de manière croissante les politiques nationales. **Au vu de cette étroite imbrication entre national et européen, La Cimade a renforcé ses actions et ses compétences sur les questions européennes, notamment à travers la création d'un poste dédié.**

La perspective des élections européennes de mai 2014 a permis de créer une dynamique propice au développement de ce chantier de travail. En interne, l'accent a été mis sur la sensibilisation, l'information et la formation des bénévoles au travers d'un cycle de formations sur les institutions, les politiques européennes et le droit européen en matière d'asile et de migrations ainsi que sur le plaidoyer européen.

Un bulletin d'information trimestriel sur la thématique européenne a été initié avec la volonté d'apporter une veille juridique, politique, et jurisprudentielle régulière au mouvement. Par ailleurs, des fiches pédagogiques ont été créées et mises à disposition des bénévoles.

Quant au plaidoyer, un groupe de travail ad hoc rassemblant des bénévoles et des salariés a été constitué afin de contribuer à la mobilisation de La Cimade dans le cadre des élections européennes de 2014.

Le groupe a ainsi rédigé un document de 15 propositions à destination des candidats et des nouveaux députés européens.

Plus globalement, la stratégie d'action de La Cimade vis-à-vis des politiques européennes, au-delà du plaidoyer, et sa coopération avec les associations et réseaux européens seront développées en 2014.

**Frontexit est une campagne inter-associative internationale pour le respect des droits humains des migrants aux frontières extérieures de l'Union européenne.**

Elle est portée par 21 associations, chercheurs et membres de la société civile du Nord et du Sud de la Méditerranée. Elle cible son action autour des agissements de l'agence Frontex et des problèmes posés en terme de violation des droits fondamentaux des migrants.

Un site internet a été créé et un kit de sensibilisation mis à disposition des militants ([www.frontexit.org](http://www.frontexit.org)).

Une mission à la frontière Grèce-Turquie a été réalisée et des formations ou temps de sensibilisation organisés et dispensés à près de 200 personnes en région (Dijon, Lyon, Strasbourg, Marseille, Rouen, Poitiers, Lille, Massy, Reims, Niort...).



## FEMMES ET PERSONNES ÉTRANGÈRES VICTIMES DE VIOLENCES

La prise en considération des personnes étrangères victimes de violences par des acteurs associatifs et institutionnels constitue une avancée mais le chemin à parcourir pour la reconnaissance des droits et la protection de ces personnes est encore long. Les textes permettant, sous certaines conditions, la délivrance et le renouvellement des cartes de séjour en cas de violences conjugales ou de traite des êtres humains, sont encore largement inappliqués et méconnus. La possibilité de porter plainte lorsque l'on est victime d'une infraction relève encore d'un parcours du combattant dans certains commissariats et gendarmeries. La mise à l'abri par une prise en charge dans un CHRS est rare. Enfin, si la jurisprudence a évolué en matière de droit d'asile et des persécutions liées au genre, les demandeurs d'asile essuient fréquemment un rejet, au motif que les agents de persécution ne sont pas étatiques, que l'affaire relève de la sphère privée, qu'il n'y a pas d'appartenance à un groupe social.

En 2013, suite aux besoins de plus en plus nombreux exprimés par les militants de La Cimade, les demandes croissantes des associations travaillant auprès des personnes victimes de violences, l'actualité législative et les difficultés rencontrées dans l'application des textes, La Cimade a décidé de développer son accompagnement auprès des femmes et des personnes étrangères victimes de violences en créant un poste dédié à cette problématique. Dans cette optique, un répertoire des associations nationales et locales en mesure d'apporter un soutien aux femmes étrangères victimes de violences (démarches juridiques, soutien psychologique, hébergement...) a été élaboré, des documents de formation et des recueils de jurisprudences produits.

### DÉVELOPPER DES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS ET ASSOCIATIFS

La Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof), créée début 2013, a notamment pour mission d'améliorer l'accueil des victimes et leur protection. Elle est, en outre, chargée de définir et de coordonner la mise en œuvre de plan de lutte contre la traite des êtres humains. **La Cimade a pu travailler, tout au long de l'année 2013, en étroite relation avec la coordinatrice nationale de la Miprof, échanger sur la situation des femmes étrangères victimes de violences, apporter des propositions pour une meilleure protection de ces personnes et un accès effectif à leurs droits.**

Parallèlement, La Cimade a continué de participer activement à un groupe inter associatif sur la question des violences faites aux femmes étrangères : Action et Droits des Femmes Exilées et Migrantes (ADFEM). En outre, La Cimade a entrepris en octobre 2013 un partenariat avec PICUM (Plate-forme pour la Coopération Internationale sur les Sans-papiers) pour un projet européen concernant l'accès aux droits des femmes victimes de violences en situation irrégulière financé par la commission européenne qui devrait débuter en 2014.

## REVENDIQUER UN MEILLEUR ACCÈS AUX DROITS POUR DES PERSONNES ÉTRANGÈRES VICTIMES DE VIOLENCES

La Cimade a participé à plusieurs rencontres ministérielles notamment une réunion avec la ministre des Droits des femmes et la ministre déléguée auprès du ministre des Affaires étrangères chargée des Français de l'étranger, consacrée aux droits des femmes étrangères en France, à la lutte contre le mariage forcé et l'excision en juillet 2013 et un rendez-vous avec la Ministre des droits des femmes et son conseiller « *violences* », en septembre 2013.

Le Ministère des droits des femmes a souhaité mettre en place une concertation avec les associations, chercheur-se-s et institutions afin de produire un rapport sur la situation des femmes migrantes, piloté par un élu grenoblois, Olivier Noblecourt. L'idée était d'impliquer les associations dans la réflexion sur la mise en place des politiques publiques. La Cimade a participé aux réunions qui ont eu lieu tout au long du mois de novembre 2013 et a fait des propositions et soumis des recommandations.

La Cimade a également été auditionnée par le Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes en décembre 2013 dans le cadre d'un projet sur l'accès à la justice des femmes victimes de violences. Elle a saisi cette occasion pour continuer son travail de plaidoyer sur les obstacles juridiques, administratifs et procéduraux persistant dans l'accès des femmes étrangères victimes de violences à la justice en France.

La Cimade a rencontré le Réseau Européen des Migrations (REM) dans le cadre d'une étude sur l'identification des victimes de la traite des êtres humains dans les procédures d'asile et de retour, en août 2013. Une étude a ensuite été publiée en novembre 2013. Sur la même thématique, une réunion d'évaluation de l'action de la France sur la question de la traite des êtres humains a été organisée par le Ministère des affaires étrangères en septembre 2013.

La Cimade a accompli un travail important de plaidoyer dans le cadre du projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes, de la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel et dans l'optique de la transposition d'une directive européenne pour que les persécutions liées au genre soient effectivement reconnues.

Enfin, La Cimade a déposé une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) sur le renouvellement du titre de séjour des femmes étrangères victimes de violences passées pour qu'elles puissent jouir des mêmes droits que les personnes mariées.



## PERSPECTIVES 2014

**En 2014, La Cimade utilisera la directive européenne dite de qualification datant de 2011 et qui n'a pas, en France, encore été transposée en droit français, pour mieux prendre en considération les persécutions liées au genre. Un travail de veille de la jurisprudence sera incontournable.**

**Par ailleurs, dans la continuité du travail effectué en 2013 en matière de plaidoyer, La Cimade s'assurera que, dans le cadre des prochaines lois, les dispositions relatives aux victimes de violences soient étendues aux personnes passées ou vivant en concubinage ainsi qu'aux personnes mariées avec un réfugié ou un communautaire.**

**Enfin, La Cimade en 2014, continuera son travail de formation en régions pour répondre au mieux aux besoins exprimés par les militants et continuera à développer des outils utiles à l'accompagnement de ce public spécifique.**



## PÔLE VIE ASSOCIATIVE

Le maillage de La Cimade, structurée en 13 régions et quelque 84 groupes locaux, lui permet de renforcer son ancrage sur le terrain et d'assurer au mieux ses missions fondamentales, notamment de défense des droits des personnes étrangères. Le pôle Vie associative accompagne et appuie les instances régionales dans leur organisation et leur structuration et coordonne les équipes salariées en région.

Véritable interface entre les régions et les services généraux, le pôle favorise et renforce la dynamique associative, met en œuvre une politique du bénévolat et de l'engagement. À cette fin, à partir des besoins exprimés en région, il organise des formations, produit et anime des outils d'informations et de capitalisation en appui aux bénévoles, propose des espaces de réflexion et de concertation pour les régions et apporte son concours à l'élaboration de projets. Des membres bénévoles et salariés, issus de toute la France prennent part à ses travaux.

### DÉVELOPPER ET RENFORCER LES COMPÉTENCES

Le pôle élabore chaque année, à partir des besoins exprimés par les régions, un programme de formation à destination des membres des bureaux régionaux et des responsables de groupes ou d'activités en région. En 2013, les efforts se sont concentrés sur la démarche budgétaire, l'élaboration du projet régional, la mise en valeur des repères déontologiques présentés dans nos documents de ressources internes, ainsi que sur l'accompagnement à la prise de responsabilité des élus régionaux. Sur ce point, La Cimade a pu bénéficier du concours de Mme Viviane Tchernonog, chargée de recherche au CNRS, au centre d'Economie de la Sorbonne, qui nous a aidés à décrypter les évolutions du monde associatif.

Le pôle a mobilisé et travaille avec un groupe de 8 psychologues bénévoles intervenant à La Cimade auprès des personnes étrangères et/ou auprès des équipes bénévoles dans divers groupes et régions.

**Trois actions prioritaires ont été travaillées en 2013 pour 2014 :**

**Organisation d'une co-vision entre psychologues** afin que chaque personne puisse interroger ses pratiques et/ou trouver du soutien ;

**Mise en place d'un groupe d'appui** qui propose aux équipes bénévoles qui le souhaitent, un accompagnement à la mise en place et à l'animation de groupes de parole, de temps collectifs d'échanges ;

**Élaboration d'une charte de déontologie** qui détermine le cadre et les modalités d'intervention des psychologues à La Cimade.

## UN ACCOMPAGNEMENT SOUTENU AUX RÉGIONS

**En Outre-mer.** Depuis 2009, année de la constitution de cette 13<sup>ème</sup> région Cimade, le pôle Vie associative accompagne les équipes d'Outre-mer qui interviennent dans un contexte particulièrement difficile et douloureux auprès des personnes étrangères. **Le pôle a réalisé une mission du 20 au 30 octobre 2013 afin de rencontrer les équipes de Guadeloupe et Guyane, bénévoles et salariées.** Il s'agissait de mieux appréhender la réalité vécue dans cette partie de la région et mieux comprendre l'intervention des équipes sur place et les contraintes particulières afin de mettre en œuvre un appui adapté et un accompagnement optimisé des groupes locaux dans la réalisation des projets et de la région Outre-mer dans sa construction. En premier lieu, la rencontre avec les bénévoles a été de toute première importance, tant l'éloignement géographique est un facteur qui ajoute à la difficulté du terrain. Le pôle a aussi pu suivre les activités de permanences, rencontrer les structures

inter-associatives, échanger avec les institutions. Enfin, le pôle a accompagné les équipes salariées intervenantes en rétention dans les Centres de Rétention de Guyane et Guadeloupe, visiter les lieux et rencontrer les institutions. Ainsi, le pôle a-t-il pu défendre, aux côtés des équipes, les conditions d'exercice de la mission de La Cimade en rétention et dresser un premier constat des évolutions attendues depuis un rendez-vous en septembre 2012 avec le ministère de l'Intérieur. **Cette mission a permis de mesurer la dynamique importante à l'œuvre dans les groupes et au sein des équipes, le travail en proximité entre les équipes en rétention et les bénévoles des groupes, la reconnaissance associative et institutionnelle de La Cimade et de son action.** Elle a également permis d'identifier les initiatives et actions de sensibilisation et de plaidoyer conduites par les équipes bénévoles et salariées très volontaires dans leur lutte contre les discriminations et le racisme particulièrement prégnants en Outre-mer.



## EN MÉTROPOLE, UNE FONCTION DE SOUTIEN

À l'écoute des instances régionales, de leurs initiatives et des innovations dont elles sont porteuses, le pôle Vie associative assure une fonction de soutien et d'accompagnement à toutes les régions en fonction de leurs besoins. En Franche-Comté Bourgogne, l'intervention a consisté en temps de médiation et d'appui aux élus régionaux. **En Languedoc-Roussillon, l'accompagnement a été particulièrement renforcé auprès de l'équipe intervenant en rétention où les conditions de travail se sont sensiblement dégradées au fil des années.** Le pôle participe également au comité de suivi du CADA de Béziers. Il reste le principal interlocuteur des instances régionales en matière de dissolution des « *Associations groupe local* » de la région et a travaillé en lien avec le bureau régional au recrutement d'un nouveau délégué national en région et à la définition de ses priorités d'intervention.

## CRÉER DES ESPACES DE DÉBATS

Le pôle organise et anime deux fois par an la réunion des membres des bureaux régionaux. **Ces réunions importantes permettent un échange d'informations entre les représentants des régions, le secrétaire général et la présidente.** Elles s'inscrivent comme des espaces de débats entre élus régionaux et de rencontres avec les responsables de services ou commissions en fonction de l'actualité et des actions. Une fois par an, elle est précédée d'une journée de travail commune avec les délégués nationaux en région en charge de l'animation des groupes locaux. Il s'agit ici d'améliorer, de renforcer l'intervention coordonnée des salariés et des instances régionales et d'identifier des axes de travail pour soutenir le développement du mouvement.



### COORDONNER LES ÉQUIPES SALARIÉES AU SERVICE DES RÉGIONS

Par ailleurs, en fonction des besoins, les délégués bénéficient d'un soutien et de conseils de la part du pôle en termes d'animation, de médiation, de formation, de relations avec les institutions, d'élaboration de projets et de budgets notamment.

### RENFORCER LA RÉGIONALISATION

En 2013 encore, le PVA a animé les réunions de « *bilan d'étape de la régionalisation de la rétention* » mises en place depuis 2011 pour organiser et améliorer le fonctionnement de notre intervention en rétention dans un cadre régionalisé.

La responsable du pôle est intervenue à plusieurs reprises auprès des équipes en rétention, en particulier en Languedoc-Roussillon.

Pour l'Outre-mer, en l'absence de délégué national en région, la responsable régionale rétention, qui coordonne l'activité des intervenants en rétention, est placée directement sous la responsabilité de la responsable du pôle. Elle assure le suivi et le soutien à cette équipe en lien avec le responsable de la commission éloignement.



© Blandine

### AFFERMIR L'IMPLICATION ASSOCIATIVE

#### Des temps d'accueil

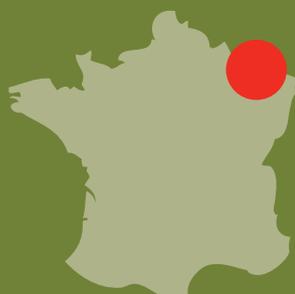
Le pôle organise régulièrement des temps d'accueil pour présenter l'association, son histoire, ses actions, son fonctionnement aux nouveaux arrivants (bénévoles et salariés de passage au siège de La Cimade). Un outil Power Point a été créé à cet effet. Présenté et diffusé aux régions, il va permettre à leur tour de présenter La Cimade aux nouveaux membres et bénévoles.

#### Des outils pour le mouvement

Chaque année le pôle produit et/ou actualise et met en ligne des outils pour le mouvement : répertoire interne, guides pour les responsables des groupes et des régions, documents de présentation pour les nouveaux adhérents, documents administratifs et financiers pour les demandes de subvention entre autres.

RÉGION

## ALSACE- LORRAINE



L'Alsace, située au milieu de l'espace rhénan, constitue un territoire ancré dans une tradition culturelle exceptionnelle et ouverte sur la modernité européenne. Strasbourg, deuxième ville diplomatique de France, compte 32 consulats et représentations permanentes, partage avec New-York et Genève le privilège d'accueillir des institutions internationales sans être capitale d'État. Siège du Parlement Européen, du Conseil de l'Europe, de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, l'Alsace porte des gènes d'ouverture au monde. Pourtant, ici comme ailleurs, la situation des étrangers n'est guère enviable. Les équipes de La Cimade consacrent en conséquence toute leur énergie à les accompagner et les soutenir pour la reconnaissance de leurs droits.

**101**  
ADHÉRENT(E)S



**8 300**  
SOLLICITATIONS

L'engagement bénévole à La Cimade implique une motivation sans faille. La région peut compter sur celle de 52 bénévoles résolus à faire reconnaître les droits des personnes et à les accompagner dans leur parcours.

L'équipe strasbourgeoise, de 30 bénévoles, est composée d'étudiants, de salariés et de retraités. Elle s'est enrichie, au cours de l'année 2013, de 9 autres personnes issues de diverses formations (école d'avocat, faculté de droit, faculté de théologie, école de la Magistrature...). Pour faciliter l'intégration de ces dernières au service de la mission, deux temps de recrutements ont été planifiés. Des temps conviviaux ont été proposés afin de découvrir l'histoire de La Cimade et son fonctionnement et des formations de base sur le droit des étrangers, l'écoute et les techniques d'entretien dispensées. 4 fois par an ont lieu des sessions plus approfondies sur un sujet particulier.

La solidarité entre les membres, l'acquisition de compétences dans les domaines juridiques permettent à l'équipe strasbourgeoise d'accueillir 1 105 personnes, durant ses permanences d'accueil.

Les équipes répondent en outre à près de 100 demandes d'informations formulées chaque semaine, soit 8 300 par an par le biais d'appels téléphoniques ou de messages sur internet. Les personnes accueillies sont en majorité des personnes originaires de pays du Maghreb (Algérie principalement), de l'Est (Arménie, Azerbaïdjan, Tchétchénie, Kosovo), et d'Afrique Subsaharienne (RDC, Nigéria). Des Roumains ou étrangers ayant des titres de séjour dans d'autres pays de l'Union Européenne ont aussi eu recours à l'aide de La Cimade.

À Nancy, la mise en place de permanences sur rendez-vous permet de recevoir les étrangers et de les accompagner dans leur demande de

régularisation ou pour les aider dans leurs diverses démarches.

En 2013, nous avons reçu **107 personnes qui ont été entendues et soutenues (82 rendez-vous en 2012)**. Nous avons toujours régulièrement des demandes d'étrangers résidant en Moselle et plus rarement de personnes venant des Vosges. Les onze bénévoles de Mulhouse ont traité, de leurs côtés, 278 nouveaux dossiers et poursuivi leur accompagnement sur 30 dossiers reconduits en 2013.

À Colmar, les soutiens s'exercent dans tous les domaines de l'aide à ces personnes. L'équipe compte vingt personnes, se répartissant entre une activité d'aide juridique et sociale (12 bénévoles) et une activité de FLE (cours français langues étrangères). **2 089 entretiens ont été menés dans le cadre des permanences et rendez-vous juridiques. 5110 heures de bénévolat, y compris les heures d'enseignement ont été consacrées à l'aide aux personnes étrangères.** L'année 2013 a démarré avec un encours de 195 dossiers, auxquels sont venus s'ajouter 240 nouvelles situations et s'est terminée avec un encours de 270 dossiers pour des personnes de 50 nationalités différentes. Mais l'aide ne se limite pas aux droits. L'équipe, dotée d'un fort réseau de partenaires, aide les personnes étrangères à lever d'autres obstacles (logement, alimentation, frais de déplacements).

Cette dimension caritative s'adresse à tous les sans-papiers, déboutés ou non d'une demande d'asile. Elle nécessite des relations constantes avec les organismes sociaux, les associations caritatives, la présence à des réunions (veille sociale, par exemple).

## Une adresse pour un semblant de normalité

De nombreuses personnes étrangères sont dépourvues de logement. Outre les difficultés liées à l'absence de lieux de résidence, les personnes ont besoin d'une adresse pour recevoir les documents administratifs nécessaires à l'établissement de leurs dossiers. La Cimade de Strasbourg propose un système de domiciliation postale. Au 1<sup>er</sup> janvier, près de 194 personnes bénéficiaient de ce service. Au cours de la distribution du courrier, une grande partie du temps est consacrée à la lecture et à la compréhension des courriers ainsi qu'à la rédaction de demandes d'aides caritatives (colis alimentaires, vêtements). Le groupe de Nancy possède également un agrément préfectoral pour la domiciliation des demandeurs d'asile. Le nombre de domiciliés est d'environ 200 personnes entre les départs et les arrivées. La Cimade de Nancy a également été sollicitée pour la domiciliation de roumains. En effet, un camp de 17 caravanes, (80 personnes), est installé près des locaux de l'équipe. La mairie de Maxéville a décidé de tenter une intégration de ces familles. La préfecture a donc accordé un agrément pour leur domiciliation et pour l'obtention des cartes de séjour temporaire car plusieurs Roms étaient en recherche d'un emploi salarié.

## Une présence renforcée en prison

La défense des droits s'applique également dans les lieux d'enfermement. Trois bénévoles organisent des permanences au point d'accès au droit à la maison d'arrêt de Strasbourg. Ils ont rencontré et soutenu 82 personnes détenues.

Cette activité s'effectue dans le cadre du conseil départemental d'accès au droit (CDAD). À Nancy, Toul et Ecrouves, les bénévoles assurent une présence auprès de 28 personnes dans les 3 prisons.



© Rafae Flichman

## Un soutien spécifique aux femmes

Parallèlement à ces activités, ont été poursuivies les actions nées de la constitution d'un groupe de femmes en 2008. Par ce biais, La Cimade crée les conditions propices à la création de liens de solidarité entre ces femmes, et favorise leur autonomie. Fidèle à sa mission de témoignage, La Cimade fait connaître leur histoire, sensibilise l'opinion sur les violences (conjugale, administrative, sociale et familiale) subies par ces femmes.

En 2013, le groupe de parole, composé de 6 femmes originaires du Maghreb, de Madagascar et de Moldavie, s'est réuni une fois par mois.

Un atelier de dessin, conduit par une illustratrice, offre à ces femmes des occasions de se dire et se raconter autrement. Certaines ont été régularisées, d'autres ont trouvé du travail ou ont accédé à un logement autonome.



© Vali

## Alerter, dialoguer, débattre

Dans le cadre des manifestations organisées par l'équipe, à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de violences faites aux femmes, le 25 novembre 2013, une sociologue a collecté les « *révélés de vie* » de trois d'entre elles pour nourrir le spectacle « *portraits sensibles, 3 chemins pour sortir de la violence* ». D'autres groupes se sont investis sur les Elections Européennes, ont créé avec d'autres, des événements comme la chaîne humaine du 20 novembre 2013, entre la Cour européenne des droits de l'Homme et le Parlement européen. Une banderole avec les noms des 17 300 morts aux frontières a été réalisée et déployée sur une centaine de mètres, d'abord au centre-ville, puis devant la faculté de droit, enfin devant le Parlement. Les personnes présentes ont été entendues des parlementaires européens qui ont approuvé le slogan « *non à l'Europe forteresse* ».

## Une coordination pour pérenniser les cercles du silence

La coordination se réunit une fois par mois pour préparer l'organisation logistique des cercles et en assurer la pérennité. 9 cercles de silence se déroulent régulièrement en Alsace dans les principales villes mais aussi des villages, du Nord au Sud de la région.

## Le Conseil des résidents Etrangers

Dans le cadre du CRE, nous participons à la commission « accès aux droits et lutte contre les discriminations » dont le rôle est de réfléchir et de mettre en relation les victimes de discrimination, les associations et les élus de la ville. A découlé de ce travail une exposition « la ville en visage » présentant des personnes étrangères qui, par leur activité professionnelle ou bénévole, enrichissent la ville. Des visites guidées ont été organisées pour les scolaires et une manifestation pour le droit de vote des résidents étrangers a eu lieu le samedi 25 mai place d'Austerlitz.

## Droits des femmes et égalité de genre à Strasbourg

Avec 34 autres associations strasbourgeoises La Cimade participe à la commission droits des femmes et égalité de genre de la Communauté Urbaine de Strasbourg. L'objectif est de promouvoir le droit des femmes et l'égalité des genres. Les bénévoles de La Cimade participent aussi au groupe de préparation et d'animation du colloque annuel du 10 octobre portant sur « l'invisibilité des femmes : des violences physiques aux violences symboliques ».

## Comité de soutien à Pinar Selekk

Pinar Selekk, sociologue et militante féministe turque exilée en France est victime depuis 15 ans d'un véritable harcèlement judiciaire de la part du gouvernement turc. Poursuivie pour un attentat qui s'est révélé être une explosion accidentelle, acquittée trois fois, elle a été condamnée à la prison à perpétuité en janvier 2013 à Istanbul. Nous étions présents comme observateur à ce procès et avons participé au collectif de soutien. Elle a désormais le statut de réfugié. Son nom a été rayé de la liste de recherche d'Interpol début 2014.

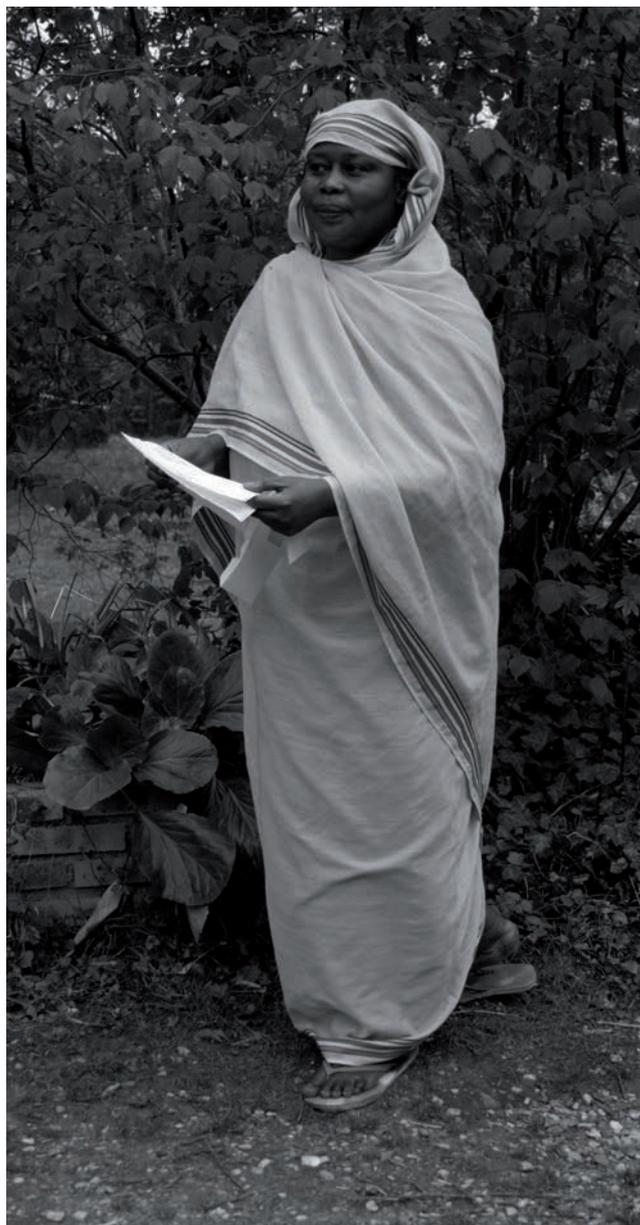
À Mulhouse, les bénévoles de l'équipe ont participé au projet et à la mise en oeuvre d'un hébergement de familles et personnes célibataires déboutées du droit d'asile dans le cadre d'Urgence Welcome durant la trêve hivernale (avec les partenaires suivants: AADA, LDH, Pastorale des Migrants, CCFD, Emmaüs).



## La culture au service des étrangers

De nombreux événements ont rythmé cette année 2013 et mobilisé l'énergie des bénévoles pour leur plein succès. Parmi ces derniers, on relève la 4<sup>ème</sup> nuit des migrations, le 13 décembre, à Saint Pierre le Vieux, sur le thème « Migrations au féminin » mais aussi le festival « Migrant'scène » avec une soirée débat-spectacle intitulé « de l'ombre à la lumière » sur le processus d'invisibilisation ou de visibilité des femmes migrantes ou encore « Le mois de l'autre », initiative du Conseil Régional Alsace. ce projet est à destination des scolaires pour la promotion du vivre-ensemble et des luttes contre les discriminations. À Mulhouse, les bénévoles ont participé aux rencontres « d'Humanité sans limites ». À Colmar, la sensibilisation s'est concentrée sur l'organisation de conférences, le plus souvent en partenariat, sur la participation à des manifestations festives ou revendicatives, des animations demandées par des paroisses (conférences, cultes, fêtes paroissiales)...

D'autres activités ont ponctué cette année avec des interventions auprès d'étudiants assistants sociaux, éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs...



RÉGION

# AUVERGNE- LIMOUSIN



74

ADHÉRENT(E)S

La région Cimade Auvergne-Limousin est composée de 2 groupes : Clermont-Ferrand, le plus ancien, qui en 2013 regroupe 54 adhérents du Puy de Dôme, et Nevers.

Cette année 2013, les groupes ont fait face à une augmentation substantielle de 17 % des rendez-vous (après une hausse de 104 % en 2012), du nombre de démarches mises en œuvre pour résoudre les nombreux dysfonctionnements auxquels sont confrontés les étrangers.



3 144  
ENTRETIENS



1 179  
BÉNÉFICIAIRES

**P**as moins de 3 144 entretiens ont été conduits à Clermont-Ferrand et Nevers en 2013. Avec 74 nationalités dont une majorité de personnes originaires de la République du Congo, de Guinée, de Tchétchénie ou encore du Kosovo ou de l'Algérie, accueillies au sein des permanences, les 20 bénévoles impliqués ont apporté notamment leurs soutiens dans la constitution de dossiers de régularisation, d'accès aux soins ou encore sur la rédaction de recours dans le cadre d'obligation de quitter le territoire français.

À Clermont-Ferrand, les cours de Français langue étrangère se sont encore renforcés avec un dispositif de 11 enseignants bénévoles et plus de 700 heures de cours dispensés à une centaine d'élèves ne relevant pas des dispositifs publics (personnes en instance de régularisation, demandeurs d'asile...). Sur les 26 candidats présentés, 26 ont été diplômés en DELF ou DILF.

**700**

HEURES  
DE COURS  
DE FRANÇAIS  
DISPENSÉES

**74**

NATIONALITÉS  
ACCUEILLIES

**1 836**

DÉMARCHES

## Intervention auprès des détenus

La Cimade est présente en Auvergne limousin au sein de 4 lieux privatifs de liberté, le centre ouvert de Lalluas, la maison d'arrêt et le centre de rétention de Riom, enfin la maison d'arrêt de Clermont-Ferrand. **Trois bénévoles passent près de 150 heures en lieu de détention pour assurer le suivi et l'accompagnement de 38 personnes.** Cet accompagnement ne se limite pas aux entretiens mais implique un suivi de près de 300 heures supplémentaires pour la constitution de dossiers et des entretiens avec le personnel de l'administration pénitentiaire, démarches auprès des préfectures, aux consulats... Indépendantes de l'administration pénitentiaire, les équipes de La Cimade signalent les dysfonctionnements et restent vigilantes quant aux impacts des réformes carcérales et judiciaires envisagées sur la situation concrète des plus vulnérables en détention dont les étrangers, souvent plus isolés que les autres en raison de la barrière de la langue.

## Contre les idées reçues

Consciente de la complexité des situations rencontrées par les étrangers et de la difficulté pour le grand public d'appréhender les dysfonctionnements juridiques et administratifs qui jalonnent leurs parcours, les équipes de Nevers et de Clermont-Ferrand s'investissent dans des actions de sensibilisation et de communication.

À Nevers, les bénévoles ont réalisé plusieurs interventions pour expliquer et commenter les actions de La Cimade. Ce fut le cas à la paroisse de Cosne-sur-Loire, à la fête des associations en octobre, auprès du CCFD ou encore par la tenue de stand au marché Carnot. Des actions initiées nationalement ont par ailleurs été relayées par les équipes. Le festival Migrant 'scène dont le thème portait sur un sujet méconnu du grand public (les migrations au féminin) a donné lieu à des projections-débats, une exposition de photos sur les « *femmes africaines en France* », une journée festive autour de repas partagés et un spectacle de danse, ou encore à des interventions en milieu scolaire, et des après-midi de témoignages « parole de femmes » en présence de la présidente de La Cimade.

Certaines formes d'actions se sont poursuivies, comme l'animation d'ateliers contre les préjugés, des interventions régulières sur la radio RCF à Clermont-Ferrand ou la proposition de jeux pour déconstruire les préjugés. Ces actions ont été enrichies par la préparation et la mise en œuvre de cercles de silence réunissant chaque mois entre 40 et 150 participants.



RÉGION

# BRETAGNE / PAYS-DE-LOIRE

À l'exception de la Mayenne et de la Sarthe, La Cimade est présente et active avec ses 250 adhérent-e-s dans 7 des 9 départements de Bretagne et des Pays de Loire.

Cette année 2013, ses équipes dressent des constats alarmants, malgré le changement de gouvernement, sur la dégradation générale des conditions de traitement des personnes étrangères, notamment de celles placées en rétention administrative en attente d'une expulsion ; des difficultés fortes pour les personnes incarcérées à accéder à leur droit au séjour, la situation des étrangers malades et les mauvais traitements administratifs et juridiques subis par les mineurs étrangers isolés.



186

ADHÉRENT(E)S

163

BÉNÉVOLES

(PERMANENCES,  
SENSIBILISATION, PRISON)



1 000

APPELS  
TÉLÉPHONIQUE  
TRAITÉS



5 000

PERSONNES  
ACCUEILLIES

80 bénévoles se sont mobilisés au sein des huit permanences d'accueil et d'accès au droit pour accueillir et accompagner dans leurs démarches près de 5 000 personnes. Également présentes dans les prisons, les équipes ont conduit près de 300 entretiens avec 150 détenus.

Au Centre de rétention administrative de Saint Jacques de la Lande (Rennes), les deux salariées ont vu et aidé plus de 600 personnes enfermées à exercer effectivement leurs droits. Ces situations graves ont amené les 70 bénévoles à mettre en œuvre des actions de sensibilisation afin de permettre à un large public de comprendre les mécanismes et enjeux des migrations internationales.

## Les étrangers malades, ces oubliés

Contrairement aux idées reçues, la procédure « *étrangers malades* » est si complexe que peu d'étrangers in fine, obtiennent un droit au séjour à ce titre. La situation des personnes concernées (personnes gravement malades qui vivent en France, y sont suivies sur le plan médical et risquent de ne pas pouvoir accéder aux soins en cas de retour dans leur pays) doit faire l'objet d'une évaluation médicale (avis du médecin de l'Agence régionale de santé saisi par un praticien hospitalier ou un médecin agréé par la préfecture) et administrative (par les services préfectoraux) rigoureuse.

En Bretagne Pays-de-Loire, les pratiques préfectorales sont très diverses et concourent à un traitement inégal de ce type de demandes. De trop nombreuses préfectures exigent des pièces non prévues réglementairement, ne traitent pas les dossiers dans les délais légaux, opposent des refus de guichet aux étrangers ou encore ne respectent pas toujours le secret médical. Enfin, il est fréquent que des préfectures refusent un titre de séjour à un étranger alors même que le médecin de l'Agence régionale de santé a donné un avis favorable au dossier.

## Les Mineurs Isolés Etrangers, « gérés mais pas protégés »

La prise en charge des mineurs étrangers isolés, inscrite dans le cadre de la loi du 5 mars 2007, relève de la compétence des Conseils généraux. Pourtant, en Bretagne Pays de Loire, de nombreux mineurs étrangers isolés ont été exclus de l'aide sociale à l'enfance au motif de la fraude sur l'âge et l'utilisation de faux documents d'état civil. Si la circulaire du 31 mai 2013 de la Garde Sceaux, Christiane Taubira, visait une ébauche de réponse aux problèmes de ce jeune public, la grande majorité des Conseils généraux à l'instar d'autres autorités ne l'ont pas appliquée.

## Mise en péril de l'accès au droit au séjour en détention

De très nombreuses préfectures refusent de répondre aux demandes de titre de séjour envoyées par les personnes étrangères détenues. La circulaire du 25 mars 2013 leur indique pourtant clairement comment traiter ces dossiers.

## Sensibiliser pour changer les regards

Face au durcissement de l'opinion à l'égard des étrangers, les bénévoles ont mobilisé leur énergie en conduisant de nombreuses actions de sensibilisation portant le souci de déconstruire les préjugés et les idées reçues par la rencontre et le dialogue. Ainsi, à Vannes, Rennes, Nantes et La Roche sur Yon, les militants de La Cimade ont mis en œuvre le festival Migrant'scène dédié à la migration au féminin et rencontré, dans ce cadre, un large public de plus de 4 000 personnes. **Egalement investis auprès de publics scolaires, les bénévoles de Nantes, Rennes, d'Anjou et du Morbihan ont animé dans des écoles des jeux éducatifs et pédagogiques comme le « parcours du migrant » ou le jeu de rôles « Sans pap' ».**

Des soirées-débat ont par ailleurs été organisées par les groupes du Morbihan et du Finistère sur le thème des migrations et de l'islamophobie.

## ILS NOUS SOUTIENNENT

Mairies de Rennes, Quimper, Nantes, La Roche-sur-Yon, Saint-Brieuc, Conseil général de Loire Atlantique, Conseil régional des Pays-de-Loire, Communauté urbaine de Nantes, Administration Pénitentiaire (Région Rennes).

## PAROLES DE BÉNÉVOLE

« Notre quart d'heure de joie. C'était le jour où le père d'Idrissa, un Français, est venu leur dire, aux juges, que cet enfant que l'État avait illégalisé, et même obligé à quitter la France, c'était son fils, oui son fils, et qu'il n'avait pas 19 ans comme l'indiquaient les tests osseux mais bien 15 ans et demi comme l'indiquait l'extrait de l'acte de naissance... Il leur a montré tout ce que les juges voulaient, il avait tout, il a écrit une lettre et là, les juges ont bien été obligés de reconnaître qu'il était mineur. Nous, on a jubilé comme pas possible, on avait envie de le crier à la terre entière que « les tests osseux, voyez, Mesdames et Messieurs, Ladies and Gentlemen, c'est du grand n'importe quoi ! ». Mais on a respecté la volonté du père d'Idrissa et on a gardé notre joie pour nous. Malheureusement, les autres, leurs parents ne sont plus là pour témoigner. »

Cyrille

militante de La Cimade de Nantes ayant suivi la situation de plusieurs Mineurs Isolés Etrangers.

## La Cimade et son réseau

- LDH, MRAP, ASTI, RESF, Secours Catholique, Pastorale des Migrants : thématiques générales concernant la majorité des étrangers s'adressant à ces associations
- Médecins du Monde (Etrangers malades)
- Coordination Française du Droit d'Asile (demandeurs d'asile)
- Cercles de Silences (CCFD)
- Semaine des Solidarités Internationales, Fédération des Amicales Laïques ; (Migrant Scène, Jeux de plateau sur le thème des Migrations Internationales)
- URIOPSS, FNARS
- Plateforme Palestine

RÉGION

CENTRE-  
OUEST



134

ADHÉRENT(E)S



120

PERMANENCES



6

GROUPES

La région Centre-Ouest est confrontée à des sollicitations nombreuses et complexes.

Les groupes présents à Orléans, Tours, Blois, Poitiers, Niort-Sud Deux-Sèvres et La Rochelle ont dû renforcer leur accompagnement individuel et associer leurs efforts avec ceux de partenaires pour soutenir leurs actions.

En 2013, les groupes ont assuré plus de 120 permanences ouvertes à tous.

Le traitement des dossiers devient de plus en plus exigeant face aux multiples contraintes imposées par l'administration. Certains groupes comme Niort et Poitiers ont tissé des partenariats avec des associations locales. Le groupe de La Rochelle a lui un système de permanences téléphoniques suivi de rendez-vous individuels.



### Les interventions en prison

Les bénévoles des groupes de La Rochelle, Poitiers, Tours et Orléans interviennent dans les prisons de leurs départements. L'accès de ces personnes à leurs droits est rendu particulièrement difficile par les conditions d'incarcération et nombre de détenus étrangers se voient privés de leurs droits de séjour faute d'être en mesure de faire les démarches nécessaires.

### Alerter, échanger, témoigner

La connaissance fine des réalités locales permet d'alimenter une parole audible et reconnue. Les groupes de la région essaient depuis de nombreuses années d'informer les citoyens tout autant que les acteurs politiques des multiples difficultés rencontrées par les étrangers en France. En 2013, ces efforts se sont encore renforcés avec la mise en place d'activités variées à l'instar de projections de films avec débats, rassemblements, cercles de silences, interpellation des élus, intervention en milieu scolaire...

Certaines problématiques ont cependant mobilisé particulièrement les bénévoles en 2013 comme la circulaire du 28 novembre 2012. Les bénévoles ont déposé des dossiers dans les préfectures des départements en s'appuyant sur les critères de la circulaire, censée régulariser les situations de personnes en séjour irrégulier depuis longtemps. Les groupes ont aidé à la constitution des dossiers et porté les revendications pour dénoncer des refus de séjour dont ont fait l'objet des personnes étrangères entrant pourtant dans le cadre de la circulaire. Les critères de régularisation promus par ce texte n'ont résolu que quelques situations à la marge sans avoir un impact réel sur la précarité administrative dans laquelle restent piégées de nombreuses familles. Malgré la participation à des rencontres dans les préfectures, les résultats de cette circulaire sont maigres au regard des annonces qui avaient été faites en 2012.

Dans le Loiret, l'absence criante de prise en charge des mineurs étrangers isolés s'est traduite en 2013 par le refus catégorique du Conseil général du Loiret d'assumer la protection des mineurs migrants arrivés dans le département. Ce refus illégal au regard de la loi a amené le groupe d'Orléans à participer à un collectif qui a interpellé les autorités sur cette situation et le devenir des jeunes en question. Le Conseil Général a certes repris en charge les missions qui sont les siennes mais la situation des mineurs isolés reste très précaire.

Tout aussi délicat a été le traitement des situations de rejet et d'exclusion auxquelles ont été confrontées des familles Roms roumaines de Poitiers. Début 2013, le groupe local de Poitiers s'est fortement impliqué dans l'accompagnement des familles « Roms » roumaines de la Vienne. Dans des situations individuelles différentes, toutes avaient de très grandes difficultés liées à la reconnaissance de leur droit à résider en France. Cette situation les maintenait dans une précarité chronique dont certains étaient pourtant sortis depuis plusieurs années.

À travers et au-delà de la problématique du droit de séjour, un travail d'accompagnement global, d'intermédiation et d'autonomisation a été mis en œuvre dans de nombreux domaines : accès aux soins, scolarisation, droits sociaux, accès au travail...

Enfin, la lutte contre les préjugés largement relayés et trop facilement assumés, est une action essentielle. Dans ce but, formations, interventions, débats et rencontres ont été organisés.

## Une campagne pour une autre Europe

Fidèles à leur mission d'alerte et de témoignage de La Cimade, les groupes ont relayé la Campagne « Frontexit », campagne de plaidoyer contre les pratiques de l'agence Européenne Frontex.

Suite à une formation régionale sur ce thème en septembre 2013, le groupe de Niort s'est particulièrement investi sur cette thématique en organisant une journée de sensibilisation grand public. Dans un contexte d'élection européenne désastreuse, cette action se poursuivra en 2014 dans la région.

Par ailleurs des rencontres ont eu lieu avec les députés du Poitou-Charentes : Les groupes locaux de La Rochelle, Niort et Poitiers ont participé à la Coordination Régionale Poitou-Charentes Solidarité Migrants. Dans ce cadre, des rencontres ont été organisées avec les députés de la région à l'Assemblée Nationale afin de porter nos revendications.

## Réseaux de partenaires

Dans tous les groupes locaux, La Cimade est au cœur de nombreux réseaux associatifs et citoyens. Que ce soit pour mieux orienter les personnes que nous recevons dans les permanences ou pour porter une parole collective face à des situations locales inextricables, les bénévoles sont au cœur de la vie associative et militante de leur département.

Ces liens partenariaux anciens se manifestent aussi dans l'organisation de moments de sensibilisation et de plaidoyer à destination du grand public.

## Formations

Trois formations se sont déroulées à un niveau régional en 2013. L'une portait sur la politique migratoire européenne dans le cadre de la campagne Frontexit, l'autre sur les questions touchant au droit de séjour et droits sociaux des Européens. Enfin, une journée d'échanges a eu lieu autour des interventions en prison. L'année 2014 sera l'occasion d'autres formations de niveau régional auxquelles s'ajouteront des formations régulières locales. Enfin, des formations extérieures auprès de certains acteurs locaux et établissements d'enseignement supérieur pourront être développées.



RÉGION  
**FRANCHE-COMTÉ /  
BOURGOGNE**

Les bénévoles de Franche-Comté Bourgogne conduisent leurs actions à Besançon, Dijon et Montbéliard dans un contexte marqué par la mise en place des bornes Eurodac limitant sensiblement les possibilités de demandes d'asile, et la radicalisation de la préfecture de Dijon qui a engendré une nette diminution des demandes sur la Côte d'Or et entraîné une augmentation des demandes en Franche-Comté.



**52**  
ADHÉRENT(E)S  
**1 800**  
DOSSIERS



**1 500**  
APPELS  
TÉLÉPHONIQUES  
TRAITÉS



**148**  
BÉNÉFICIAIRES  
DE COURS  
DE FRANÇAIS

La demande d'asile a baissé de façon significative en 2013. En Bourgogne, les primo-arrivants passent de 1576 en 2012 à 1059 en 2013. La régionalisation de l'admission au séjour a donné au préfet de Région la compétence de délivrer ou refuser le premier document provisoire de séjour. En Bourgogne, deux préfectures sont compétentes, celle de Dijon et de Besançon pour la Franche-comté. En conséquence, les demandeurs d'asile ont cessé de se présenter dans les préfectures des autres départements pour se rendre majoritairement en préfecture de région.

À Dijon, les associations ont été particulièrement sollicitées. Les demandeurs d'asile sont accompagnés pour l'élaboration de leur dossier OFPRA. Ils n'ont, pour bon nombre d'entre eux, pas encore intégré un CADA lors de la rédaction de leur recours CNDA. Malgré la baisse du flux de demandeurs, les structures d'hébergement sont en effet saturées. Aucune solution n'est apportée aux déboutés (47 % en moyenne) présents dans les CADA et ne peut être compensée par les hébergements d'urgence également saturés. Les demandeurs d'asile ayant transité par un pays de l'Union européenne avant d'arriver en France sont, quant à eux, placés sous convention « Dublin2 ».

Ce règlement extrêmement complexe détermine le pays de l'union européenne responsable de la demande d'asile. L'autorité préfectorale met alors en place une procédure de réadmission vers le pays concerné. Dans ce cas de figure, les personnes ne sont pas admises au séjour et sont plongées dans une grande précarité en attendant la réponse du pays par lequel elles ont transité, cela, même si elles ont enfin accès à l'ATA, à l'instar des demandeurs d'asile en procédure régulière. À Dijon, de nombreuses personnes sont dans cette situation et sollicitent un accompagnement afin d'éviter leur réadmission dans le pays par lequel elles ont transité.

C'est une trentaine de bénévoles très engagés qui assurent majoritairement, dans le cadre de permanences juridiques, l'accueil des demandeurs d'asile et migrants.

**Si la région a enregistré une baisse des demandes, en revanche l'activité n'a pas faibli au regard des difficultés toujours plus nombreuses et complexes auxquelles se heurtent les personnes étrangères.** Demandes d'asile, de constitution de dossiers pour transcription de mariage, titres de séjour, recours contre les décisions de refus de visas, appui aux femmes victimes de violences, accompagnement des personnes en préfecture, rédactions de formulaires...

Avec 1 100 anciens dossiers toujours en cours, l'ouverture de 700 nouveaux dossiers dont 316 relèvent de la demande d'asile, et plus de 1 500 appels téléphoniques enregistrés, les équipes ont dû se mobiliser fortement cette année encore.

**À Dijon, les équipes ont constaté une forte sollicitation pour la constitution de dossiers OFPRA et les recours auprès de la CNDA.** L'accueil des demandeurs originaires des pays de l'Est a été prépondérant, en 2013. À Besançon et Montbéliard ce sont majoritairement des personnes en provenance du Maghreb qui ont été soutenues. Des personnes en provenance de la RDC, du Darfour, du Mali sont arrivées en fin d'année. Des formations thématiques régulières pour les bénévoles sont organisées sur Dijon ou dans les autres groupes.

Pour remédier à l'extrême isolement dans lequel se trouvent les personnes ne maîtrisant pas notre langue, les équipes ont mis en place, comme à Dijon, des ateliers sociolinguistiques. À Dijon, 9 bénévoles assurent cette activité socio linguistique pour 148 bénéficiaires. Pour cela, six ateliers hebdomadaires d'environ 10 personnes fonctionnent chaque semaine en période scolaire. Quatre sont dédiés aux débutants, deux à des pratiquants plus avancés. Un atelier a été ouvert dans les locaux du Cercle Laïque Dijonnais, créant ainsi un partenariat nouveau et constructif. L'objectif est naturellement de favoriser la communication en français afin que les bénéficiaires deviennent autonomes. Les liens sociaux créés au sein de ces ateliers sont d'une grande importance et redonnent aux « élèves » une nouvelle existence au sein de la cité.

Venir « aux cours » ou à « l'école » est une démarche hebdomadaire qui tient beaucoup de place dans l'esprit des demandeurs.

## **La Cimade, une approche inter-associative toujours renforcée**

Les équipes de La Cimade le savent pour agir quotidiennement sur le terrain. La prise en charge d'une personne étrangère est devenue, au fil des années, complexe, ardue, laborieuse. Les lois et circulaires se multiplient au gré des gouvernements sans apporter d'autres résultats que lenteur, précarité, souffrance. La Cimade agit donc avec d'autres organisations de la société civile afin de répondre plus efficacement à des situations inacceptables. À Besançon, les équipes agissent dans le cadre du Pacte citoyen et du Pacte civique

en direction des institutions et des politiques. Les liens avec le milieu associatif sont réguliers et donnent lieu à des initiatives communes. À Dijon, une bénévole représente La Cimade chaque mois au collectif SOS Refoulement.

Ce dernier regroupe une dizaine d'associations dont la CSF habilitée à domicilier les demandeurs d'asile. Depuis sa création, une bénévole est en lien avec le réseau RESF 21 avec lequel des dossiers ont pu être défendus conjointement en préfecture. La Cimade est aussi en lien avec le réseau RESF71 avec lequel des familles ont pu être régularisées. Pilotée par la Fédération des œuvres laïques, **la Plateforme de lutte contre les discriminations dont fait partie La Cimade permet de mutualiser les moyens et les compétences pour les mettre au service de tous les acteurs impliqués dans la lutte contre les discriminations.**

Ce collectif « *urgence planétaire* » s'est constitué, en 2007, à l'initiative du CRID et rassemble une dizaine d'associations dont La Cimade. Il se réunit chaque premier jeudi du mois. Les équipiers de Montbéliard ont de leurs côtés intégré le « *Groupe de vigilance* » constitué de 5 associations (association Amitié et Échanges culturels internationaux, la Pastorale des migrants, le MRAP, RESF et La Cimade). Une fois par mois, ces membres se réunissent et agissent ensemble dans les domaines de recours gracieux, soutien aux familles, information du public par les médias, par des manifestations diverses, journées festives... D'autres associations (ACAT, LDH, différentes MJC) se joignent occasionnellement au groupe. **Dans la même dynamique, une étroite relation existe avec les élus de la région. Les actions menées avec les partenaires permettent une meilleure prise en compte des situations rencontrées par les accueillis.**

## **Dialoguer, créer des espaces de rencontres**

Pour autant, il convient d'agir également sur le regard que pose la société sur les populations étrangères. Pour lutter contre les idées reçues et tenaces, de nombreuses manifestations ou actions de sensibilisation sont organisées par les bénévoles. **À Dijon, les équipes interviennent en milieu universitaire ou encore auprès des services sociaux. Les participations aux cercles de silence font également partie du processus de sensibilisation.** Créés en 2007, à l'initiative des frères franciscains à Toulouse pour protester de manière non violente à l'enfermement des étrangers dans les Centres de rétention, cette initiative est relayée en Franche Comté Bourgogne et partout en France.

Le Festival « *Migrant'scène* » de La Cimade est un autre espace de rencontre proposé au grand public pour débattre et dialoguer mais aussi et surtout fêter les migrations par une approche culturelle autour de thématiques annuelles méconnues du public.

La Région Cimade et l'ensemble de ses groupes ont répondu à plusieurs sollicitations de la part des médias et contribué à une forte visibilité des situations vécues par les personnes accueillies.

RÉGION

# ÎLE-DE-FRANCE / CHAMPAGNE-ARDENNES

L'année 2013 a été marquée, comme en 2012 par une très forte activité des permanences juridiques: 30 194 personnes reçues, 16 108 sollicitations téléphoniques traitées, soit un total de 46 702 demandes<sup>(1)</sup>.

Les équipes de bénévoles se sont mobilisées avec ténacité dans les 16 lieux d'accueil, rassemblant 45 permanences dans les différents départements d'Île-de-France ainsi qu'à Reims, Charleville Mézières, Auxerre et Sens.



45

PERMANENCES

304

ADHÉRENT(E)S



46 702

DEMANDES

37 494

PERSONNES  
REÇUES

16 108

SOLLICITATIONS  
TÉLÉPHONIQUES

P our faire face à l'importance des demandes, à la diversité des publics et à la complexité des situations, les permanences s'organisent en 7 thématiques : un premier lieu d'accueil et d'information situé au siège de La Cimade Île-de-France, 13 permanences généralistes sur les questions de séjour, dites permanences « migrants », 9 permanences dédiées aux demandeurs d'asile, 3 permanences spécifiques pour les femmes et personnes étrangères victimes de violences, 1 permanence d'accès aux droits des personnes étrangères malades en situation précaire, 4 permanences pour les étrangers ayant fait l'objet d'une mesure d'éloignement, 1 permanence dédiée aux sortants de prison.

La région, intervient par ailleurs auprès des personnes enfermées, dans 9 établissements pénitentiaires (400 personnes accompagnées), au centre de rétention du Mesnil-Amelot (3578 personnes accompagnées) et au sein du Local de Cergy (200 personnes accompagnées).

Enfin, la région héberge et accompagne 122 personnes au centre d'hébergement provisoire (CPH) de La Cimade à Massy.

En tout, 34 494 personnes ont été reçues par les équipes de La Cimade Île-de-France et 16 108 sollicitations téléphoniques ont été traitées.

Outre cette activité centrale d'accompagnement individuel des personnes étrangères, les équipes se sont largement investies sur les actions collectives auprès des personnes étrangères, les actions de formation interne et externe, et les actions de plaidoyer et de sensibilisation.

Pour assurer l'ensemble de ces actions, c'est 285 bénévoles actifs, dont l'activité équivaut à 72 équivalents temps plein et 25 salariés - 6 salariés à la délégation régionale, 9 salariés au centre de rétention du Mesnil-Amelot, 10 salariés au CPH de Massy qui œuvrent au sein de la région.

<sup>(1)</sup> Ces chiffres ne prennent pas en compte les personnes étrangères accompagnées dans les centres de détention, au centre du Mesnil-Amelot, et au local de Cergy ainsi que celles suivies au CPH de Massy.

## Accueillir et accompagner les personnes migrantes

En 2013, le travail de veille, d'analyse et de réactions relatif aux dysfonctionnements des préfectures franciliennes a été intensifié. Des équipes ont accompagné les personnes migrantes, élaboré de nombreux contentieux, provoqué des rencontres avec les administrations sur des dysfonctionnements marquants. À titre d'exemple : **la mauvaise application de la circulaire du 28 novembre 2012, la mise en place de système exclusif de prise de rendez-vous en ligne pour pouvoir déposer un dossier à la préfecture, la non mise en œuvre de la circulaire pour l'accès à un titre de séjour en détention, la multiplication des arrêtés préfectoraux d'expulsion au motif de travailler sans autorisation préalable, la non protection des étrangers malades menacés d'expulsion.** Pour faire face à une influence grandissante dans ses lieux d'accueil et répondre plus efficacement aux professionnels qui les sollicitent les équipes ont généralisé leur système de pré-accueil et renforcé les permanences téléphoniques par deux temps supplémentaires.

### ...DE LA NON PRISE EN COMPTE PAR LES PRÉFECTURE DES ORDONNANCES DE PROTECTION POUR L'OBTENTION D'UN TITRE DE SÉJOUR

L'ordonnance de protection et le droit au séjour qui en découle ont été instaurés par la loi du 10 juillet 2010.

Alors que les textes législatifs en la matière sont clairs et qu'un juge a reconnu l'existence d'une situation de danger grave et la nécessité de protection, la quasi-totalité des personnes se voient au mieux délivrer un récépissé qui sera renouvelé, alors que la préfecture aurait dû délivrer un titre de séjour de plein droit.

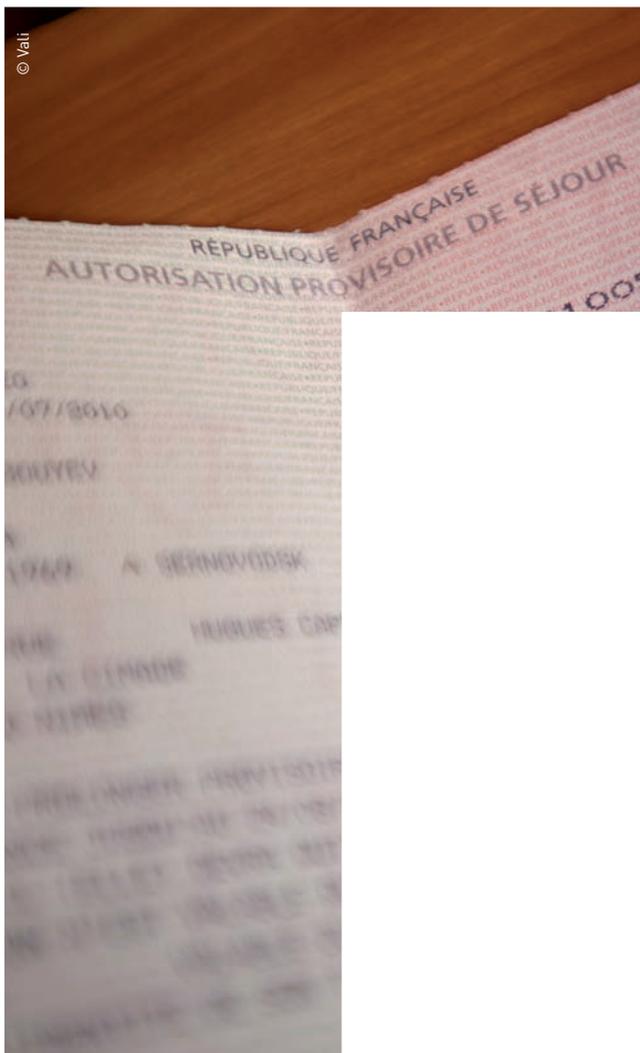
Il a donc fallu en 2013, multiplier nos interventions auprès des préfectures pour faire respecter le droit à la délivrance de plein droit et rapide d'un titre de séjour d'un an lorsque la personne bénéficie d'une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales.

Après deux années d'application, ce dispositif légal n'est toujours pas ou mal appliqué par les préfectures franciliennes, alors même que le système de l'ordonnance de protection est très souvent évoqué par les pouvoirs publics comme étant une réussite dont la France peut être fière.

## Des actions collectives au-delà du suivi individuel des personnes

L'information des personnes est essentielle pour l'accès aux droits. Nous y avons contribué par la diffusion d'une plaquette d'information sur les risques d'expulsion, suite aux lois du 16 juin 2011 et du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et par la mise en place de plusieurs temps collectifs d'information. Ce fut le cas auprès d'un groupe de migrants anglophones, déboutés de leur demande d'asile, fréquentant le foyer de Grenelle sur les possibilités de régularisation, ou encore auprès des travailleurs migrants membres de l'APICED sur l'entrée, le séjour et l'installation de personnes étrangères en France. **Nous avons également diffusé, en 2013, une plaquette de sensibilisation éditée en plusieurs langues (russe, anglais, bengali, espagnol, kurde, chinois, arabe) sur les risques d'expulsion, suite aux lois du 16 juin 2011 et du 1<sup>er</sup> janvier 2013, pour conseiller les étrangers vis-à-vis de l'administration.** Le groupe de paroles des femmes étrangères victimes de violences s'est poursuivi en recentrant son action, à la demande des intéressées, sur l'accès à la culture et la découverte de Paris. Enfin, le développement des ateliers sociolinguistiques et la création d'un atelier d'aide à la recherche d'emploi ont été suivis au centre d'hébergement de Massy.





## Des actions de formation, de mutualisation et de pôle ressources

Le programme de formation pour les bénévoles a été étayé par six nouveaux modules : **la protection des étrangers malades en rétention, l'accès au séjour et la protection contre l'éloignement des ressortissants communautaires, la protection maladie pour les personnes étrangères, l'organisation juridictionnelle française et les contentieux administratifs, les rapports entre administration et administrés.** Au total plus de 27 jours de formation ont été dispensés en région Île-de-France au bénéfice de 467 bénévoles.

Les besoins de formation des acteurs du domaine social, institutionnel et associatif sont particulièrement importants pour répondre aux changements législatifs et à la complexité des règles et pratiques relatives aux personnes migrantes. Ainsi, afin d'apporter un éclairage et des compétences techniques à un public extérieur, parfois peu informé des lois et des pratiques relatives au droit des étrangers une vingtaine de formations ont été réalisées. **Environ 400 partenaires associatifs et institutionnels ont été formés notamment sur le droit des femmes étrangères victimes de violences, des étudiants étrangers, ou encore le droit au séjour et à la protection maladie des étrangers malades.**

## Des actions de plaidoyer et de sensibilisation

Les équipes se sont investies sur de nombreuses actions de plaidoyer, notamment dans un cadre inter-associatif visant entre autres les étrangers menacés d'expulsion, les demandeurs d'asile, les travailleurs sans papier et les étrangers malades. En outre, une forte mobilisation a été menée contre le projet du gouvernement d'installer des annexes du tribunal de grande instance auprès des lieux d'enfermement des étrangers.

Une campagne inter-associative dans laquelle La Cimade a eu une place majeure, a permis d'alerter les pouvoirs publics des conséquences de la mise en place de telles audiences. Cette campagne a également sensibilisé l'opinion publique et les médias, à travers une journée de mobilisation et de rassemblement devant ces annexes de tribunaux le 17 septembre 2013. Enfin, elle a permis de construire des argumentaires juridiques pour défendre les personnes concernées et assurer un regard citoyen sur cette justice rendue au plus près des lieux d'enfermement des étrangers.

À la fin de l'année 2013, nos actions communes ont permis de reporter l'ouverture de la salle d'audience accolée à la zone d'attente. Quant aux audiences du JLD pour le maintien en rétention, elles ont commencé en octobre 2013 ; les équipes de La Cimade Île-de-France se relaient pour assurer une présence et observer le déroulement de ces audiences. D'autre part, des actions auprès des élus ont été menées sur deux projets lois importants concernant, les femmes et les personnes étrangères victimes de violences sur la lutte contre le système prostitutionnel et pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

La région Cimade a ainsi participé activement à la rédaction et la diffusion de propositions visant à améliorer ces deux textes et ainsi permettre une meilleure protection à ce public particulièrement vulnérable. À côté des actions de plaidoyer, la sensibilisation tient une place très importante. Plus d'une quarantaine d'interventions publiques ont touché plus de 2 100 personnes d'horizons divers.

Événement phare de l'année 2013, les trois jours de sensibilisation autour de projections-débats, d'une exposition photographique et de lectures avec Murielle Mayette (Comédie Française) et Amin Maalouf à l'occasion de Protestants en fête. Enfin, 542 personnes ont assisté lors de la 7<sup>ème</sup> édition du festival Migrant'scène en Île-de-France sur la thématique des femmes migrantes, à une des 17 manifestations organisées.

« *Les femmes étrangères* », une thématique prioritaire en 2013 pour la région Île-de-France qui a participé activement à la programmation de la session nationale de La Cimade sur le "Genre" et à la rédaction du guide « *Pour conjuguer la migration au féminin* » qui s'attache à dévoiler la réalité des migrations féminines et à en expliquer les particularités.

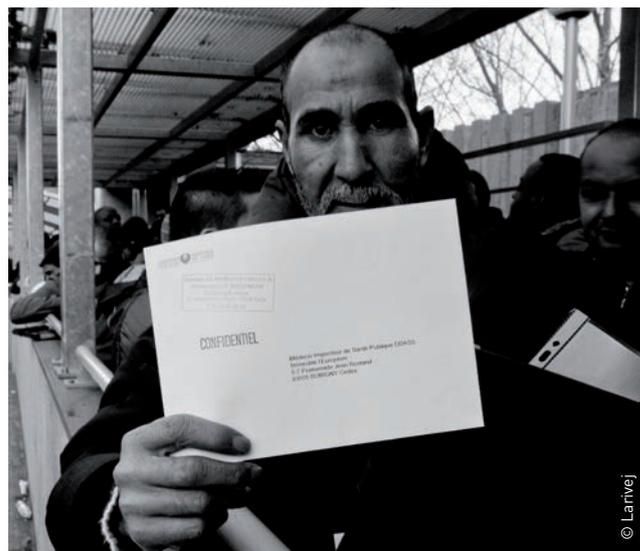
## La Cimade Île-de-France et son réseau

### LA SITUATION GÉNÉRALE DES MIGRANTS EN FRANCE

- **Participation au collectif Français Étrangers pour l'égalité des droits.** Cette plate-forme d'associations et de syndicats assure désormais la défense du droit des étrangers de manière générale et non exclusivement des travailleurs. Ce collectif a réalisé plusieurs actions à destination des parlementaires.
- **Participation au Conseil Économique et Social de la région Île-de-France sur la prise en compte des populations en précarité en Île-de-France.** En 2013, le CESER a présenté dans le cadre d'une conférence de presse publique les deux études menées en 2012 et début 2013 relatives aux actifs en situation de précarité en Île-de-France et à l'accès et le maintien dans le logement des plus pauvres en Île-de-France.

### LES DEMANDEURS D'ASILE

- **Dom'Asile :** l'association regroupe 11 centres de domiciliation de demandeurs d'asile dans la région parisienne, gérés par La Cimade, le Secours Catholique, la Mission Populaire Évangélique ou certaines Entraides Protestantes. La Cimade Île-de-France participe aux instances de l'association et héberge dans les locaux de la délégation régionale l'équipe de 3 salariés de l'association.
- **Groupe asile Île-de-France,** composé d'Amnesty International, de La Cimade, de Dom'Asile, du Secours Catholique, du GAS, du Comité d'aide aux réfugiés, du CASP, de la CAFDA, de l'ACAT et du COMEDE.



### LES PERSONNES ÉTRANGÈRES MENACÉES D'EXPULSION

- **L'Observatoire de l'enfermement des Etrangers (OEE).** Cette année, La Cimade Île-de-France a participé à la campagne pour le droit d'accès des associations aux lieux d'enfermement des étrangers.
- **Participation à l'observatoire local de la rétention du 77.**

### LES FEMMES ET PERSONNES ÉTRANGÈRES VICTIMES DE VIOLENCES

- **Action et Droits des Femmes Exilées et Migrantes (ADFEM) :** Participation dans ce groupe inter associatif sur la question des violences faites aux femmes étrangères à plusieurs rencontres au ministère des Droits des femmes en 2013 pour faire part des difficultés liées à l'application de la loi relative aux violences adoptée en juillet 2010.
- **La Cimade Île-de-France a participé à plusieurs rencontres de l'observatoire de l'égalité femme/homme de Paris** et de l'observatoire des violences faites aux femmes du 93.

### LES ÉTRANGERS MALADES

- **L'observatoire du droit à la santé des étrangers (ODSE) :** Cette année, La Cimade a participé à l'organisation d'une conférence de presse au Sénat, en mars 2013 sur la situation des personnes étrangères malades expulsées ; Rédaction d'un document de plaidoyer par l'ODSE suite au rapport de l'IGA et de l'IGAS sur l'admission au séjour et la protection contre l'enfermement et l'expulsion des personnes étrangères malades ; Rencontres à plusieurs reprises des deux ministères concernés (intérieur et santé) ; Liens avec les parlementaires pour le relais de questions écrites au gouvernement (notamment Marie-Odile Bouillé, député Loire-Atlantique et JJ Candelier, député du Nord) ; Audition d'une délégation de l'ODSE par la sénatrice Aline Archimbaud dans le cadre de son rapport parlementaire sur l'accès aux soins des plus précaires (juin 2013).

## Les institutions ou mécènes qui nous soutiennent

- Agence régionale de Santé d'Île-de-France (ARS).
- Conseil Général de Seine-Saint-Denis.
- Conseil Régional d'Île-de-France.
- Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris.
- Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France (DRJSCS).
- Mairie et département de Paris.
- Mairie d'Aubervilliers.
- Mairie de Saint-Denis.
- Ordres des Avocats.
- Financements exceptionnels pour l'année 2013 : la Fédération de l'Entraide Protestante.



## LE CENTRE INTERNATIONAL D'ACCUEIL DE MASSY

Le Centre International de Massy accueille, hommes, femmes, étudiants et réfugiés, venant de plus de 100 pays...

Les personnes accueillies mettent en place avec l'équipe du centre leur projet d'insertion dans leur nouvelle société d'accueil.

Le Centre de Massy, composé d'une équipe de 10 salariés et de 10 bénévoles, dispose de trois dispositifs d'hébergement en 2013 à savoir un **centre Provisoire d'Hébergement (CPH)**, un **dispositif d'Aide au Logement Temporaire (ALT)** et le **projet d'hébergement « femmes étrangères victimes de violences »**. Le CPH dédie 60 de ces 80 places à l'accueil de personnes reconnues réfugiées depuis moins d'un an. Il a permis l'accueil et l'accompagnement de **101 personnes de 20 nationalités différentes, soit 22 858 nuitées au lieu des 21 900 théoriques<sup>(1)</sup>**. Plus de la moitié de cette population est de sexe masculin (59 %), 29 % de nationalité congolaise (Congo RDC) ou guinéenne (Guinée Conakry - 12 %), plutôt jeunes (48 % ont entre 18 et 34 ans) et isolés (46 %).

Fait notable en 2013, la progression du nombre de familles accueillies au centre (55 % du total des résidents), notamment monoparentales (35 % de l'ensemble des familles).

La majorité des ménages orientés vers le CPH viennent des CADA dans l'Essonne (75 % des entrées). La plupart des 40 résidents partis du CPH en 2013 ont intégré un logement autonome dans le département de l'Essonne (85 %).

Le dispositif d'aide au logement temporaire concernait encore, fin 2012, 10 ménages hébergés dans des appartements en Essonne.

En 2013, ce dispositif **d'Aide au Logement Temporaire (ALT) a été remis en question faute de financement**. Plusieurs familles ayant trouvé des solutions de logement pérennes, les baux associatifs ont été résiliés. Les équipes s'efforcent de trouver des solutions de relogement adaptés aux deux familles restantes dans ce dispositif.

**Par ailleurs**, 20 places ont été réservées aux femmes étrangères victimes de violences. **Exclusivement financé par des fonds privés, ce projet a permis en 2013 l'accueil de 7 femmes et 6 enfants**. Les femmes hébergées sont des jeunes femmes, âgées en moyenne de 28 ans et sont originaires des pays de l'Afrique de l'Ouest pour la plupart. 6 de ces femmes ont des enfants de moins de deux ans. Elles sont toutes suivies et orientées par les équipes de la permanence juridique dédiée à ces situations spécifiques. Ces femmes reçoivent cet accompagnement spécifique car elles n'entrent pas dans les dispositifs du droit commun, notamment en termes d'hébergement. Ici, les femmes bénéficient d'un appui administratif et juridique mené par les équipes bénévoles dans les permanences juridiques de La Cimade Île-de-France, et d'un accompagnement social assuré par les travailleurs sociaux intervenant au sein du foyer.

Au sein de ce lieu de stabilité, les femmes peuvent se reconstruire, accéder à leurs droits, profiter d'un accompagnement global et espérer à terme de s'insérer professionnellement, retrouver une pleine autonomie pour se loger, et subvenir aux besoins de leurs enfants... Au terme de dix-huit mois d'action, l'année 2013 a été marquée par d'importantes avancées au niveau de la régularisation administrative et d'insertion sociale de ces femmes. 4 d'entre elles ont pu obtenir une régularisation. Une délivrance au regard des difficultés traversées par ces femmes depuis le début de leurs efforts pour retrouver une indépendance et mettre leurs enfants en sécurité. Pour pérenniser ce projet, La Cimade redouble d'efforts afin de trouver auprès des donateurs et des administrations publiques, les financements nécessaires pour atteindre les ambitieux objectifs de cette action novatrice. Deux difficultés ont été néanmoins rencontrées dans leur accompagnement : l'absence de psychologue et la nécessité de renforcer nos partenariats avec des structures spécialisées dans le 91 et la garde des enfants en bas âge lorsque les mères sont à la recherche d'un emploi ou souhaitent intégrer une formation.

### Prendre en compte la personne dans sa globalité

L'accompagnement proposé pour l'ensemble des dispositifs aborde l'intégralité des domaines qui composent la vie d'un individu en société : l'insertion professionnelle, la santé, l'accès au logement autonome, l'accès au soin, l'accès à la langue française. **En 2013, un atelier d'aide à la recherche d'emploi a été créé et les équipes dédiées aux ateliers sociolinguistiques renforcées**. Par ailleurs, les équipes de Massy se mobilisent aussi dans la création d'activités artistiques à destination des résidents et des activités de sensibilisation à destination du grand public. L'année 2013 a également été marquée par un regain d'intérêt pour la question de l'intégration des personnes réfugiées. La Cimade a ainsi contribué à l'étude « *Vers un nouveau départ : l'intégration des réfugiés en France* » du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), éditée en septembre, et participé à la concertation sur la réforme de l'asile mis en place par le ministère de l'Intérieur dans le cadre des ateliers « *Intégration des bénéficiaires d'une protection internationale* », d'octobre à novembre. Ces échanges ont permis de rappeler que l'accompagnement individualisé et la stabilité résidentielle sont des conditions essentielles pour l'aboutissement d'un parcours d'intégration. **Pour autant, les financements se raréfient malgré des besoins importants**. La proportion de personnes accueillies avec un emploi

<sup>(1)</sup> 60 places x 365 jours.

stable est resté constante (59 %). Toutefois, nous avons observé un accroissement de 11 % de contrats précaires (intérim, d'insertion, CDD), tandis que le nombre de CDI baissait de 16 %. Ces contrats concernent surtout les femmes, à qui sont proposés des emplois temporaires dans le domaine du service à la personne. Les bassins d'emploi les plus importants dans la région restent la ville de Paris et le département de résidence (l'Essonne) qui concentrent 35 % des embauches des résidents du centre. **En matière d'accès à la santé, les constats sont les mêmes qu'en 2012. La saturation des centres de santé rallonge les délais d'accès à un suivi, notamment psychologique, pour ceux dont les ressources sont faibles, or ils sont plus nombreux chaque année.** 86 % des personnes accompagnées en 2013 bénéficiaient de la CMU-C contre 71 %.

## Accès au logement autonome

En 2013, la principale remarque a trait au délai pour l'entrée dans un logement. La plupart des résidents attend entre un et trois mois, pour signer leur bail auprès du bailleur. Les durées s'allongent entre la date correspondant à la proposition du logement, le passage en commission d'attribution du logement, la signature du bail et l'attribution physique du logement... Cinq familles relogées en 2013 ont attendu six mois avant d'obtenir les clefs de leur logement et trois familles ont connu des délais supérieurs à six mois. Enfin, l'externalisation progressive des démarches pour un rapprochement familial dans les pays d'origine (prise de rendez-vous et examen du dossier) vers des sociétés privées pénalise les ménages les plus pauvres.

## Des activités artistiques et de sensibilisation ouvertes au public massicois

Représentation de la pièce de théâtre « *Nos vie rêvées ou les rêves de nos vies* » : c'est un projet d'atelier théâtre initié par la compagnie Arti-Zanat' au sein du Centre de La Cimade en partenariat avec le service culturel de la ville de Massy et le Conseil Général de l'Essonne. Il se compose de deux volets : un atelier-théâtre hebdomadaire de création ouvert aux résidents adultes du Centre et aux habitants de Massy en partenariat avec la compagnie Arti-Zanat' ; des sorties au centre musical Paul B. de Massy proposées à tous les résidents. Pour l'année 2014, soutenu par la mairie de Massy et le Conseil Général de l'Essonne, ce projet démarrera une nouvelle édition avec le spectacle « *Avis de Tempête* », basé sur l'œuvre de Shakespeare, et suivant les mêmes principes de mélange du public du centre et de la ville, et des sorties culturelles.

Une fois encore, la commémoration de la Journée Mondiale des Réfugiés en juin 2013 a été une opportunité réelle de sensibiliser le public aux problématiques des personnes exilées. Les résidents rencontrent d'autres habitants de la ville et partagent leurs talents culinaires. L'édition 2014 de la Journée Mondiale des Réfugiés, les 27 et 28 juin, aura comme thématique, à la demande des publics que nous accueillons, « *la parentalité à l'épreuve de l'exil* ».

## PERSPECTIVES 2014

- Mise en place des ateliers de soutien à la parentalité en partenariat avec une association spécialisée.
- Suivi et plaidoyer relatif aux changements législatifs de 2014 afin d'obtenir des réelles avancées sur les questions d'accès aux droits et à la sécurité, ainsi que sur l'intégration des migrants dont les femmes étrangères victimes de violences et les personnes réfugiées.
- Développement de l'accompagnement juridique afin d'obtenir les titres de séjour pour les trois femmes non encore régularisées, et assurer le renouvellement des titres de séjour de celles qui l'ont déjà.
- Renforcement du rôle du centre international d'accueil en tant que lieu ressource pour alimenter la réflexion de La Cimade sur l'intégration des migrants, sur l'asile et sur les réfugiés.

## FOCUS

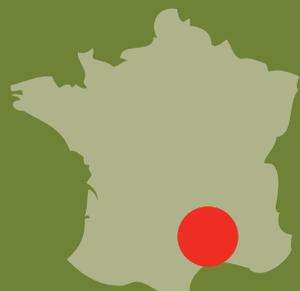
### LE CONSTAT D'UN DÉSENGAGEMENT DE L'ETAT

Depuis 2009, la baisse des financements publics pour l'accompagnement global des personnes reconnues réfugiées au sein du centre international de La Cimade à Massy est de -31 %<sup>[2]</sup>. Cette restriction est d'autant plus inquiétante que le public accueilli en situation de vulnérabilité (femmes isolées avec enfants en bas âge, personnes âgées, personnes souffrant de handicap ou pathologies graves, jeunes majeurs) est en nette augmentation. À titre d'exemples, de 2009 à 2013, la proportion des femmes accompagnées au centre est passée de 34 % à 41 % ; et celle de jeunes de moins de 25 ans de 35 % à 57 %. Cela influe sur la durée de séjour au centre qui est de deux années et demi en 2013. Le séjour des ménages les plus vulnérables est plus long (3 années en moyenne), avec des écarts importants entre les personnes âgées de plus de 55 ans ou les jeunes majeurs (3 années) et les familles nombreuses ou les personnes handicapées (4 à 5 années). Le manque de places pour accueillir les personnes reconnues réfugiées induit une priorisation du public, alors que celui-ci, fragilisé, nécessiterait des moyens d'encadrement plus importants, comme la présence d'un psychologue au centre. Par ailleurs, cela rallonge le temps d'attente avant l'admission au centre - **en 2013, nous avons remarqué que les personnes attendaient au minimum 169 jours (presque 6 mois) avant de pouvoir bénéficier d'une place au centre.** En dépit de ces constats de baisse de moyens, l'atout majeur de La Cimade est la mobilisation citoyenne en soutien de l'équipe permanente pour le travail d'accompagnement des personnes vers leur intégration dans la société d'accueil.

<sup>[2]</sup> Les données prises en compte concernent uniquement les dispositifs CPH et Hébergement Relais (supprimé en 2011)

RÉGION

# LANGUEDOC-ROUSSILLON



238

ADHÉRENT(E)S

765

PERMANENCES  
PAR AN



700

PERSONNES TOUCHÉES  
PAR MIGRANT'-SCÈNE



5 405

PERSONNES  
ACCUEILLIES

Le Languedoc Roussillon est l'une des régions les plus pauvres de France. La crise financière de 2007 et ses conséquences s'y font durement sentir. Les taux de chômage et de pauvreté, le nombre d'allocataires du RSA sont largement supérieurs à la moyenne nationale. Dans ce contexte, les populations d'origine étrangère sont particulièrement affectées. Sur les quartiers populaires de la Paillade à Montpellier, de Valdegour à Nîmes et du Haut Vernet à Perpignan, plus de 50 % des jeunes n'ont pas d'emploi.



Sur l'ensemble des départements de la région, les groupes de La Cimade se sont mobilisés pour répondre à l'augmentation des sollicitations des demandeurs d'asile et des personnes étrangères en situation de précarité administrative et sociale, notamment celles en provenance d'Espagne. La crise sociale destructrice qui sévit au-delà des Pyrénées conduit des milliers de résidents étrangers et de jeunes espagnols à prendre « à nouveau » le chemin de l'exil.

Toujours active en matière de solidarité avec le peuple palestinien, La Cimade du Languedoc-Roussillon a joué un rôle majeur, en juin 2013, dans l'organisation de la Marche nationale contre Mehadrin (principale Société exportatrice de fruits et légumes produits par les colonies illégales israélienne dans les Territoires Palestiniens) à Avignon. Cet événement a réuni plus de 500 marcheurs venus des quatre coins de l'hexagone.

En matière de sensibilisation, la participation au festival Migrant'scène a donné lieu à une série d'événements (théâtre, cinéma, danse, contes, expositions, stands, ateliers, interventions...) pendant une semaine sur plusieurs villes de la région en affichant cette année une priorité d'ouverture au milieu scolaire.

Le spectacle « *Exils d'Espagne : de la Retirada à aujourd'hui* » a été une vibrante et émouvante évocation de femmes et d'hommes qui ont choisi de vivre debout malgré la dictature franquiste.

« *Un retour historique retraçant une quête d'asile toujours d'actualité à travers des portraits tendres et tragiques, ciselés comme des ombres chinoises, mettant à l'honneur les « mères courages »* témoigne un spectateur.

## Une politique de la continuité malgré le changement de gouvernement

Le changement de majorité, survenu en 2012, n'a pas entraîné de modification notable dans les pratiques des préfectures de la région. **Les équipes de bénévoles engagées dans les 11 permanences d'accueil notent même des formes de durcissement des pratiques administratives dans le traitement des étrangers.**

En milieu carcéral, les intervenants de La Cimade sont confrontés aux lenteurs administratives dans la mise en œuvre des nouvelles procédures de renouvellement de titres de séjour des étrangers incarcérés. Les déficits en matière d'hébergement des demandeurs d'asile dans le cadre d'une politique régionale de l'asile ont conduit les groupes à trouver dans l'urgence des solutions de mise à l'abri précaire des personnes.

## Bénévoles et salariés, actifs et solidaires auprès des personnes retenues

En lien étroit avec les salariés intervenant dans les centres de rétention, la région a engagé une réflexion pour intensifier l'implication des bénévoles dans ce secteur.

À Montpellier et à Perpignan, des équipes se sont formées pour intervenir lors des audiences du JLD (juge des libertés et de la détention) avec plusieurs objectifs : rendre effectif le caractère public des audiences, informer les familles et leur permettre ainsi qu'à leurs proches un réel accès au tribunal, exercer une vigilance sur la manière dont la justice s'applique, amener les fonctionnaires à changer de regard et d'attitude vis-à-vis des personnes étrangères.

Les informations collectées lors de chaque audience sont saisies sur une base de données en ligne créée à cet effet. À terme, l'analyse des données recueillies permettra de renforcer le témoignage public de La Cimade sur le sort des personnes étrangères confrontées à la difficile expérience de la rétention.

## Islamophobie

En 2013, la période du Ramadan a été marquée, en Languedoc, par de nombreuses manifestations de rejet et de haine vis-à-vis des **Musulmans**. À Aigues Mortes, dans le Gard, un villageois a tiré plusieurs coups de feu sur un groupe de Musulmans au moment de la rupture du jeûne. **Cet événement tragique a conduit le Préfet du département à prendre solennellement la parole pour dénoncer un climat malsain et inviter les élus et les associations à s'impliquer dans la mise en œuvre d'une semaine départementale de la Fraternité.**

En réponse à l'invitation du Préfet, La Cimade a organisé plusieurs rencontres et débats sur l'islamophobie, notamment à la Maison du Protestantisme à Nîmes et à Alès.

À Montpellier, une conférence organisée en partenariat avec le CMF (collectif des Musulmans de France), le CCIF (Collectif contre l'Islamophobie en France) et la paroisse de la Margelle a réuni plus de 200 personnes.

## Hébergement

L'incapacité de l'administration à proposer des solutions d'hébergement aux demandeurs d'asile « isolés », et la présence de nombreuses familles déboutées du droit d'asile sans solution de logement, ont conduit les groupes à s'impliquer fortement dans la recherche d'hébergements alternatifs. Que ce soit en lien avec les Eglises ou dans le cadre de partenariat avec d'autres associations, les équipes se sont mobilisées et ont su trouver, souvent dans l'urgence, des solutions de mise à l'abri des familles. (squat, projet alternatif hôtel, paroisses). Les Collectifs de défense des sans-papiers, composés de diverses associations et dans lesquels La Cimade a une part active, se battent pour redonner leur dignité à des personnes en errance : sans toit, sans travail, sans aide financière, sans avenir... Sur Béziers, Razmik malade, ancien liquidateur de Tchernobyl, des années de démarches pour un statut de réfugié politique non obtenu déclare « *je veux arrêter cette vie de chien, je veux redémarrer une vie d'homme.* »



## Le CADA de Béziers

L'année 2013 a connu une activité intense. Le Cada a en effet été confronté au départ de 41 personnes (sur un total de 50 places) soit un renouvellement de 82 %.

Les équipes se sont en conséquence mobilisées pour veiller et s'assurer que chaque personne dispose d'une solution relativement stable à la sortie du centre. Une situation plus complexe toutefois en 2013 au regard du nombre conséquent de sorties et de personnes isolées, également nombreuses, à quitter le centre et pour lesquelles un accompagnement spécifique est nécessaire.

Au cours de cette année, l'équipe a consolidé ses partenariats afin de répondre à la globalité des difficultés rencontrées par les personnes étrangères accueillies.

Ce fut le cas avec, notamment, la communauté Emmaüs qui a pu intégrer des personnes, ou encore avec la mise à disposition d'un immeuble constitué de 4 appartements pour des réfugiés statutaires par une association partenaire. Deux familles ont pu bénéficier de cette solution au cours de l'année 2013.

L'utilisation du parc privé est restée une solution de sortie très utilisée. Elle est possible par des tarifs de location assez bas dans l'agglomération de Béziers et couverts, en grande partie, par l'Allocation Logement.

Pour les personnes déboutées du droit d'asile, La Cimade a continué à être très active dans l'animation du collectif de soutien aux personnes sans papier grâce auquel un logement pour une famille a pu être proposé.

Enfin, la mise en place du projet Alternativ'hôtel, durant l'année 2013, a pu bénéficier à une famille sortante du cada. La situation de cette famille est assez emblématique du « Ni régularisable-Ni expulsable »: il s'agit d'une famille tchétchène qui avait fait une demande d'aide au retour au pays suite au rejet de sa demande d'asile. Le Consulat de Russie, contacté à plusieurs reprises par l'OFII et La Cimade, a refusé de délivrer le laissez-passer après avoir rencontré la famille à deux reprises.

## Soutenir les personnes victimes de la traite des êtres humains

Les personnes victimes de la traite des êtres humains doivent pouvoir bénéficier d'un hébergement en cada. Depuis 2008, des personnes victimes de traites sont régulièrement suivies par le Cada sans y être hébergées. La Cimade souhaite répondre à des situations mal prises en compte par les pouvoirs publics et pour lesquelles les permanences de notre mouvement très orientées sur le soutien juridique restent inadaptées.

Face à cette problématique, l'équipe a mis en place un accueil inconditionnel sans prise de rendez-vous. Sans aborder directement la question de l'asile, mais par ses interventions connexes (ouverture de droits sociaux, prises de rendez-vous médicaux, pauses café) nous avons proposé à ces personnes des espaces de discussion en mesure de tisser une relation de confiance. Une fois instaurée, cette relation permet plus aisément d'accéder à l'histoire de la personne et de pouvoir discerner plus précisément le parcours de la personne rencontrée. Les dossiers de reconnaissance de statut de réfugié ont du coup été plus étayés et plus argumentés en reposant sur une réalité plus factuelle. Cette expérience nous a permis d'obtenir des statuts de protection subsidiaire pour deux personnes sur une quinzaine de suivis environ. Suite à ce travail, nous avons pu appuyer des demandes d'entrées en cada qui ont abouti. Dans la région et notamment par l'intermédiaire du Cada, le regard des institutions a évolué. Après une forte réticence pour accepter que ces personnes entrent dans les dispositifs d'accueil, l'administration a commencé à admettre qu'un véritable travail autour de la défense du droit d'asile pouvait être mis en place avec les personnes victimes de traite. Un fait d'autant plus important qu'il existe un véritable enjeu de voir la traite considérée comme une persécution au sens de la Convention de Genève.



## Créer des animations pour déconstruire les préjugés

En lien avec le groupe local de la Cimade, le CADA a contribué à l'organisation du festival Migrant'scène. Le festival est l'occasion pour les personnes accueillies au Ccada de rencontrer des personnes extérieures mais aussi de mieux percevoir les valeurs et les objectifs de la Cimade. Ces événements sont un constituant des temps outils très essentiels intéressants pour favoriser la cohésion des personnes du Ccada entre elles. En 2013, un spectacle sur la thématique de la guerre d'Espagne a été organisé ainsi qu'une exposition sur la migration féminine.

Cette exposition a été l'occasion de recevoir des classes primaires qui, à l'aide d'une intervenante, ont pu participer à toute une réflexion sur les phénomènes migratoires. Les écoles et les classes avaient été choisies en fonction des enfants présents au Ccada. Ces derniers ont ainsi eu l'opportunité, qui avaient là un moyen de partager aux autres enfants de leurs classes leurs parcours, leur culture et la réalité de leurs vies.



### UNE EXTENSION REMISE EN CAUSE

Une remise en cause de l'extension : dans le cadre des places créées par le gouvernement au niveau national, nous avons postulé pour une extension de 50 à 80 places. Le changement d'attitude de la Préfecture consécutif à la nomination d'un nouveau Préfet en 2013, associé à une municipalité très opposée au projet, ont eu raison de cette initiative...

## Alternativ'Hôtel, un projet innovant

Financé par la Direction Départementale de La Cohésion sociale et le Conseil Général, ce projet vise l'hébergement de huit familles sans titre de séjour, et leur accompagnement dans le cadre des démarches administratives, et de leur accès aux droits. Il constitue une activité innovante offrant des perspectives plus solides pour les familles, notamment en terme de conditions de vie. 2013 a été l'année de mise en place du projet (rédaction, réunions préparatoires, validation des instances, recherche de logements...). Les premières familles ont intégré le dispositif en décembre 2013.



## TÉMOIGNAGE

### **Douleur d'une famille, colère d'une équipe Cimade**

Le 26 avril 2013 la maman de Princillia, titulaire d'une carte de résidente et mère de deux jeunes enfants, se présente à la permanence de La Cimade de Narbonne. Elle veut engager des démarches pour faire venir sa fille atteinte de la maladie de Hodgkin. (cancer du système lymphatique dont la chance de survie à 5 ans dépasse les 80 % s'il est pris assez tôt chez une jeune patiente). Un dossier de regroupement familial s'élabore.

En parallèle à ces démarches, Médecins d'Afrique à Brazzaville multiplie les contacts pour obtenir un visa sanitaire. Médecins d'Afrique informe début mai que la maladie de Princillia est guérissable en France, à l'hôpital de Béziers, si la jeune fille est évacuée dans le mois. Ils déclenchent le processus d'évacuation sanitaire le 6 mai. Cependant, le Consulat de France à Brazzaville multiplie les obstacles : demande de documents administratifs, de prises en charge, d'expertise et contre expertise médicale fournis à chaque fois. Dans cette course contre le temps, un rendez-vous est obtenu pour déposer la demande de visa à Brazzaville le 29 juillet. Colère des permanents Cimade qui sollicitent les élus : députée, sénateur. Même le secrétaire de la Préfecture de Carcassonne est intervenu auprès du ministère de l'Intérieur pour obtenir un visa le plus rapidement possible.

Après de multiples coups de fil et une énergie folle pour hâter la décision, le visa est finalement délivré le 19 juillet par le consulat, 10 jours de gagné - pas grand chose dans un circuit administratif mais temps précieux dans ce combat pour la vie. Tous les espoirs sont de retour. Le samedi 20 juillet, Princillia accompagnée d'un médecin d'Afrique au Congo, prend un vol d'Air France pour Paris, puis arrive à Narbonne en train le lendemain. Elle est transportée immédiatement aux urgences dans l'attente de son transfert à Béziers. Malheureusement trop tard, le transfert n'aura pas lieu car Princillia s'est éteinte dans la nuit de dimanche à lundi. **Princillia, jeune Congolaise de 18 ans a obtenu un visa « pour mourir à Narbonne »**. Seule consolation au dénouement de ce regroupement familial : sa maman était à son chevet pour partager ses derniers instants. Double amertume et révolte face à ce dénouement.

Des lenteurs administratives (avril à juillet) inexcusables, des surcroûts de contrôle et vérification accumulés sans raison jusqu'au bout ; tout cela pour découvrir que dès le 7 juillet, Madame la Consule de Brazzaville avait reçu du ministère de l'Intérieur l'autorisation du visa pour l'évacuation sanitaire.

## PRINCIPAUX PARTENARIATS

Médecins du Monde  
RESF  
LDH  
Secours Catholique  
Collectif Roms  
Associations Bouge-Toit  
Centre de Documentation  
Tiers-Monde (Montpellier)  
BDS34  
CCIPPP  
AFPS30 ABCR  
Pastorale des migrants  
Episode travailleurs sociaux  
syndicats  
Paroisses de la Margelle (MTP)  
et de la Fraternité (Nîmes)...



RÉGION

NORD-  
PICARDIE

La région Nord-Picardie demeure, pour les migrants, à la fois une terre de passage vers l'Angleterre et une terre de destination, parfois par défaut, souvent dans la continuité d'une immigration ancienne, issue en particulier du Maghreb. Les personnes étrangères, fragilisées par l'exil, ont plus de difficultés à s'insérer dans une région marquée par la crise économique.



120

ADHÉRENT(E)S

112

BÉNÉVOLES



4 000

PERSONNES ACCUEILLIES



2 900

DOSSIERS  
TRAITÉS



130 bénévoles, répartis en sept groupes locaux à Lille, Tourcoing, Valenciennes, Maubeuge, Arras, Amiens et Soissons, se mobilisent auprès des personnes étrangères et assurent tout à la fois accompagnement juridique, action de sensibilisation, apprentissage du français. Plusieurs événements majeurs ont marqué cette année 2013 comme la fin de la grève d'une centaine de sans papiers en janvier 2013. Initiée en novembre 2012, cette grève a nécessité une implication forte de La Cimade. In fine, contre la promesse de la Préfecture d'examiner avec bienveillance chacun de leurs dossiers, les grévistes ont finalement cessé leur action fin janvier 2013. Les équipes de La Cimade ont également dû faire face au démantèlement brutal de plusieurs campements Roms, une communauté de 1 500 personnes, implantés durablement sur le territoire lillois. Plusieurs dizaines de familles se sont retrouvées privées de tout logement et de toute aide. Parallèlement, plusieurs maires se sont opposés violemment à l'accueil de Roms sur leur ville et ont refusé la mise à disposition de terrains. Par ailleurs, la réduction des effectifs dans les lieux d'accueil destinés aux demandeurs d'asile (par la création d'HUDA en lieu et place des CADA) a entraîné un accroissement dans l'effort de prise en charge par les bénévoles.

### Des réponses multiples à des demandes en accroissement continu

Les bénévoles de la région ont assuré 11 permanences juridiques chaque semaine, soit près de 4 000 personnes accompagnées durant l'année. Ce chiffre élevé, associé à une hausse sensible des demandes formulées dans le cadre des permanences téléphoniques et par mail alourdissent considérablement la prise en charge par les bénévoles. Elles sont très souvent l'occasion d'assurer un soutien technique juridique pour les professionnels (travailleurs sociaux et et associatifs).

L'accompagnement par les bénévoles des migrants qui se voient refuser la délivrance d'un dossier au guichet de la préfecture a pris une importance accrue. Les demandes concernent souvent des personnes dont les attaches familiales sont en France, qui ont besoin d'un traitement médical ou souhaitent travailler.

L'aboutissement des recours au Tribunal administratif, dans ces circonstances, est très incertain. Les personnes reçues viennent principalement du Maghreb, d'Afrique de l'ouest et des pays de l'est européen. Le nombre de femmes, s'il reste minoritaire (38 %) est en progression. Plus de la moitié ont entre 18 et 35 ans. Les demandes introduites dans le cadre de la « *circulaire Valls* » sont assurément en majorité en lien avec la situation familiale.

Les retours concernant cette dernière disposition ne manquent pas d'interroger. Ceux déposés en vue de l'obtention d'un titre salarié n'ont en effet pas connu l'issue favorable escomptée.

## Un accompagnement renforcé pour les demandeurs d'asile

L'accompagnement des demandeurs d'asile connaît, avec près de 800 dossiers constitués en 2013, une progression constante. L'aide aux demandeurs d'asile, en particulier l'élaboration de recours contre la décision de rejet de l'OFPRA, demeure l'activité dominante de la plupart des groupes locaux. Moins impliqués par la constitution des dossiers OFPRA, apanage des plateformes, les bénévoles constatent néanmoins, qu'en raison des interventions allégées de celles-ci, leur mise à contribution s'est accrue. Les entretiens menés avec des demandeurs d'asile dans le cadre de l'appui à la rédaction de leur recours auprès de la CNDA ont mis en évidence une méconnaissance, de la part des requérants, du fonctionnement et du rôle de cette juridiction.

C'est pourquoi, des ateliers de préparation et d'échanges ont été mis en place à Lille afin d'expliquer le fonctionnement et le déroulement de l'audience à la CNDA aux demandeurs d'asile en instance devant cette juridiction. Trois sessions ont pu être organisées au cours du dernier trimestre 2013.

## Une prise en charge des mineurs isolés étrangers toujours à améliorer

2012 avait connu un afflux considérable de mineurs isolés étrangers dans la région et posé des problèmes insolubles d'accueil à plusieurs groupes locaux.

Une diminution spectaculaire de leur nombre a pu être constatée, en raison de la mise en place fin mai 2013, d'un protocole entre l'État et les départements basé sur l'engagement d'une procédure commune de prise en charge des jeunes étrangers isolés et d'évaluation de leur minorité. Si La Cimade n'est plus repérée en tant qu'instance de premier accueil comme cela avait pu être le cas les années précédentes (et ce bien que l'accompagnement des MIE ne relevait pas de son domaine de compétence), la situation pour ces jeunes reste insatisfaisante. Après leur reconnaissance comme mineurs et la décision de placement prononcée

par le juge des enfants, de nombreux MIE ont été laissés à la rue dans l'attente d'une place disponible dans un foyer d'accueil. Depuis décembre, ils sont hébergés en hôtel et reçoivent 12 € par jour pour se nourrir. Pour autant, aucun suivi éducatif n'est activé en particulier pour leur scolarisation, tant qu'ils ne sont pas affectés à un foyer. Pendant la mise en place de ces nouvelles procédures, une vingtaine de mineurs sont restés sans ressources ni logement, parfois pendant plus de six mois, dans l'attente de l'examen de leur recours par la Cour d'appel ou d'une place en foyer. La Cimade d'Amiens a dû héberger quatre mineurs isolés, saisir le Procureur de la République et le Juge des enfants du TGI d'Amiens.

Elle a également interpellé et rencontré le Président du Conseil général de la Somme et ses services à plusieurs reprises. Six mois auront été nécessaires pour que soit effective la mesure de protection.

## Ecouter et défendre les détenus étrangers

La défense des droits des personnes étrangères en prison est une mission importante à La Cimade. En 2013, c'est une dizaine de bénévoles qui se sont investis pour accompagner et soutenir dans leurs démarches 166 personnes détenues (16 % de plus qu'en 2012). Entretiens téléphoniques, appuis à la rédaction de courriers adressés aux administrations (Préfecture, TGI, OFPRA, etc.) et à la famille, concernant les titres de séjour, les relèvements d'interdiction du territoire français, les demandes d'asile, les demandes d'assignation à résidence, les reconnaissances d'identité... requièrent chaque fois plusieurs rencontres. Présentes dans 10 lieux de détention, les équipes de La Cimade couvrent la plupart des établissements pénitentiaires du Nord Pas de Calais et d'Amiens.

La défense des droits des étrangers détenus est de plus en plus difficile. L'accompagnement humain tient une place d'autant plus grande dans nos visites.

Le partenariat avec les travailleurs sociaux du SPIP est essentiel pour faire avancer les dossiers qui rencontrent régulièrement des blocages en Préfecture.

## L'apprentissage du français

Les cours de français sont un moyen de socialisation pour des personnes étrangères les plus souvent isolées. Or il est de plus en plus difficile pour les « *sans-papiers* » d'accéder à des formations. L'action d'apprentissage de la langue française proposée par les groupes Cimade de Lille, Tourcoing et Arras s'est encore renforcée en 2013. 22 ateliers d'apprentissage du français ont été créés grâce à l'implication de 23 bénévoles, au profit de 125 apprenants. Les problèmes d'absentéisme sont récurrents, liés aux difficultés multiples et à la précarité des apprenants.

Afin de tenter d'y remédier, il a été décidé à Lille d'appeler chaque apprenant noté absent afin de lui rappeler son engagement de venir régulièrement en cours, ce qui a permis une nette progression de l'assiduité.

## Migrant'scène, temps fort d'actions conviviales et de sensibilisation

Six groupes locaux ont participé cette année au festival Migrant'scène. 11 événements ont été organisés pendant le festival, et ont touché plus de 700 personnes. Une douzaine de bénévoles se sont engagés dans le cadre de la préparation du festival, et une trentaine ont apporté leur aide les jours de manifestations. Les lieux choisis ont permis de toucher un large public (Universités, foyers d'accueil, établissements de formation de travailleurs sociaux, salles de spectacle en libre accès) au travers de projections de films avec débats et témoignages. Pas moins de 45 actions d'information ou de participation à des manifestations ou des débats ont mobilisé les bénévoles : stands d'information sur les braderies, exposés devant des publics scolaires ou universitaires, organisations ou co-animations de débats et de tables rondes.

## La formation des bénévoles et des partenaires

Chaque année, La Cimade Nord Picardie élabore, en fonction des besoins et attentes des groupes et services de la région, un plan de formation pour développer l'autonomie des équipiers et l'expertise de « référent thématique » dans les groupes ou permanences. 12 formations (correspondant à 10 journées) ont été organisées en Nord Pas de Calais et six sessions de formation en Picardie, portant sur l'acquisition de la nationalité française, le droit d'asile, le séjour des étrangers en France, l'entrée en France, les mariages franco-étrangers et enfin sur le dispositif d'éloignement et de rétention administrative.

Deux journées de formation régionales, centrées sur l'Europe et sur le régime d'asile européen commun, ont complété ce dispositif. Des formations ont été ouvertes aux partenaires associatifs : bénévoles du Secours Catholique, du RESF, de France Terre d'asile, de la Pastorale des Migrants, du Collectif amiénois des sans-papiers, de la Ligue des Droits de l'Homme de Château Thierry et du CCFD. Ces formations ont été complétées par des outils d'information diffusés tout au long de l'année par le biais d'une liste de diffusion interne ouverte à l'ensemble des bénévoles de la région. La région Cimade a également été sollicitée pour intervenir auprès des partenaires associatifs, des unités territoriales de prévention d'action sociale du Conseil général, et dans le cadre de formation de travailleurs sociaux. 9 formations extérieures ont été assurées en 2013. Plusieurs groupes locaux de La Cimade ont été demandés par de nombreux étudiants (en formation en droit, sociologie, sciences politiques et dans le domaine social ou encore en école d'infirmier) dans le cadre de leurs travaux de recherche et ont donné lieu à une vingtaine d'entretiens.

## PAROLES DE BÉNÉVOLE

« Les possibilités de régularisation grâce à la circulaire Valls s'apparentent à des promesses qui n'engagent que ceux qui les écoutent. »

**Jules-François,**  
étudiant en droit.

## PAROLES DE PERSONNES ACCOMPAGNÉES

« À l'audience de la CNDA, ce qui a compté c'est votre recours et la façon dont je me suis défendue moi-même : l'avocat n'a pratiquement rien dit. »

**Prudencienne,**  
jeune rwandaise.

## La Cimade et son réseau

Les groupes locaux de La Cimade ont participé aux différents collectifs de soutien aux Roms qui se sont constitués à Lille, Roubaix, Tourcoing et Maubeuge (un projet de coordination régionale fédérant les différentes structures actives auprès des Roms est en cours de mise en place).

La Cimade Nord Picardie est membre du RAIL (Réseau d'Accueil d'Immigrés à Lille) qui a initié en 2011 une action en faveur des demandeurs d'asile à la rue et participe au réseau de lutte contre les violences faites aux femmes qui réunit tous les deux mois au Centre d'information aux droits de femmes de Lille une quinzaine d'acteurs associatifs.

### Partenaires locaux :

le Secours Catholique, le MRAP, la LDH, le CCFD terre Solidaire, la MJC du Virolois, Emmaüs-AIDA, l'ABEJ, Médecins Solidarité Lille, la Croix-Rouge Française, AIR, l'ARJA, l'Egide, L'Ordre de Malte, etc.

## ILS NOUS SOUTIENNENT

**Conseil Général du Nord,  
Conseil Général de la Somme,  
Conseil régional Nord Pas de Calais,  
Conseil régional de Picardie,  
Direction Régionale de la Jeunesse  
et des Sports, Ministère de la  
Justice, Villes de Lille, Maubeuge,  
Amiens, Valenciennes, etc.**

RÉGION

NORMANDIE



50

ADHÉRENT(E)S



1 000

ENTRETIENS  
MENÉS



50

NATIONALITÉS  
RENCONTRÉES

Plus de 70 équipiers sont actifs dans la région, respectivement dans les villes d'Alençon, Caen et Rouen où ils appuient les migrants dans la constitution de leurs dossiers et la compréhension des attentes administratives.

Au cours de cette année 2013, les équipes ont rencontré près de 50 nationalités nécessitant des approches particulières. La Cimade est également intervenue dans le cadre de l'Arcal-BN partenaire de La Cimade à Caen, sur la plateforme des demandeurs d'asile et constitue, dans ce cadre, des dossiers de demandes d'asile OFPRA et des recours CNDA.



Les nationalités accueillies dans nos permanences se répartissent entre Afrique, Asie et Europe non communautaire. Ces caractéristiques exigent une écoute attentive et personnalisée avec des difficultés d'interprétariat. Néanmoins, les bénévoles ont pu conduire à bien près de 1 000 entretiens.

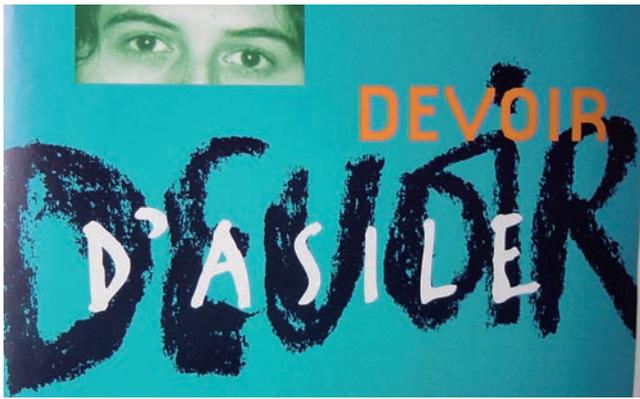
À Rouen, les bénévoles ont répondu à de nombreuses sollicitations : en 2013 le pré-accueil téléphonique destiné à l'orientation et à la prise de rendez-vous, a enregistré plus de 450 appels de migrants et 40 appels d'associations humanitaires.

Près de 110 dossiers et 221 rendez-vous ont été honorés.

Présents dans les établissements pénitentiaires, les bénévoles de La Cimade sont intervenus une fois par semaine à la Maison d'Arrêt de Rouen et une fois par mois au Centre de Détention de Val de Reuil. Près de 30 permanences ont été effectuées et plus de 40 détenus migrants accompagnés. À Val de Reuil, 12 permanences d'une journée ont été effectuées et près de 45 personnes ont été rencontrées. À Caen un bénévole assure les visites aux étrangers emprisonnés une fois par semaine.

Une attention particulière a été portée à Caen aux demandes d'asile. Sous la responsabilité de l'Arcal BN, à la plate-forme FTDA pour les demandes d'asile, près de 15 bénévoles de La Cimade ont réalisé plus de 448 demandes auprès de l'OFPRA et rédigé plus de 146 recours pour la seule année 2013.

À Alençon, près de 13 bénévoles apportent leur soutien aux familles en difficulté et gèrent, comme ils le peuvent, les situations complexes dans lesquelles se retrouvent certains mineurs étrangers isolés. Face à la nouvelle politique appliquée aux mineurs étrangers isolés, certains en effet sont placés sous la protection de l'Aide Sociale à l'Enfance comme le prévoit la loi. D'autres, considérés comme majeurs, sont mis à la rue et livrés à eux-mêmes. Une bénévole les accompagne et tente de résoudre avec eux les problèmes de logement, de nourriture et de gérer le profond désarroi dans lequel ils se trouvent.



## Rendre lisible les politiques migratoires et leurs conséquences

Afin de sensibiliser le grand public sur les difficultés et les réalités auxquelles sont confrontés les migrants, les équipes de La Cimade proposent chaque année au grand public des animations dans le cadre du festival « *Migrant'scène* » et conduisent durant l'année d'autres actions pour aider le grand public à comprendre et à s'interroger sur les politiques migratoires, leurs conséquences sur les personnes etc...

Les groupes ont proposé pour cette version 2013 centrée sur les migrations au féminin, un panel riche de rencontres. Pour exemple, à Alençon, une soirée articulée autour d'un spectacle de chants et de récits sur les migrations : « *Paroles de femmes* » a rassemblé 90 personnes le 22 novembre. Une exposition réalisée au printemps par des étudiants a été présentée dans 3 centres sociaux et à l'IUT entre le 15 novembre et le 19 décembre.

À l'occasion des 30 ans de l'Arcal BN, une soirée cinéma a présenté un documentaire sur l'exil des iraniens en France réalisé par M. Badri et le film de Korismaki « *Le Havre* » (histoire d'un jeune clandestin).

À Rouen, c'est sur la base du film « *correspondances* » que le débat a été initié avec le public. Les problématiques migratoires ont été présentées dans 2 lycées. À Fécamp, après la représentation de la pièce « *terminus le Havre* » un débat a été organisé sur l'accueil des migrants en France.

Enfin, les groupes d'Alençon et Caen ont mobilisé les énergies autour de la campagne européenne « *Front'Exit* » pour que cessent les dispositifs de sécurisation des frontières et de la militarisation du contrôle qui illustrent la logique développée par l'UE d'une Europe forteresse ouverte à certaines catégories de population au détriment de ceux et celles considérés indésirables.

Les bénévoles caennais ont écrit à tous les députés du Calvados pour présenter la campagne « *Front'exit* » et solliciter des rendez-vous. Seuls 4 ont répondu par l'affirmative... dont un courrier du Président de la Commission des lois à l'Assemblée Nationale qui envisageait de rencontrer le directeur de Frontex.

Les équipiers normands sont impliqués dans le collectif 14, le collectif UCIJ/RESF61, Les collectifs CLDF à Rouen et sont membres des collectifs France Palestine. Ils participent aux cercles de silence mensuels.

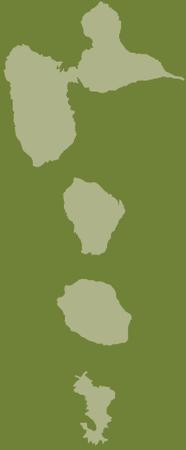
À Caen les équipiers réalisent une émission de radio sur RCF tous les trimestres « *radio migrants* » et à Rouen la radio locale HDR fait intervenir régulièrement les associations.



**Mobiliser les énergies pour que cessent les dispositifs de sécurisation des frontières développés par l'UE**

RÉGION  
**OUTRE-MER**  
**GUADELOUPE - GUYANE**  
**RÉUNION - MAYOTTE**

La politique d'immigration brutale appliquée dans les départements d'Outre Mer a des conséquences graves et durables sur les personnes étrangères. Les ravages de cette politique sont particulièrement vifs à Mayotte. Situés sur des territoires distants géographiquement, les groupes locaux de La Cimade font preuve d'un engagement sans faille pour faire face aux régimes dérogatoires appliqués dans tout l'Outre Mer.



**59**  
**ADHÉRENT(E)S**



**3 990**

ENFANTS ENFERMÉS  
 ILLÉGALEMENT AU CENTRE  
 DE RÉTENTION DE MAYOTTE



**27 968**

EXPULSIONS DEPUIS  
 L'OUTRE-MER  
 CONTRE

**19 249**

EN HEXAGONE

**E**n Outre-mer (Guyane, St Martin, St Barthélémy, Polynésie française, Mayotte, Nouvelle Calédonie), le principe est le caractère non suspensif du recours contre une obligation de quitter le territoire.

En matière de contrôle d'identité, un dispositif d'exception permet aux forces de l'ordre de s'affranchir des normes qui s'appliquent sur le reste du territoire français. Sous couvert d'une situation géographique et migratoire exceptionnelle, des dispositifs de lutte renforcée contre l'immigration sont mis en place en toute illégalité dans ces départements.

Ainsi, en Guyane, deux postes contrôles permanents de gendarmerie existent depuis 2006 sur les routes nationales 1 et 2 au niveau de la commune de Régina (frontière Est) et d'Iracoubo (frontière Ouest).

Le moratoire sur les expulsions des Haïtiens, en vigueur depuis le 12 janvier 2010, n'a plus cours ni en Guadeloupe ni en Guyane, où depuis mars 2013, les Haïtiens sont de nouveau placés en centre de rétention en vue de leur expulsion.

Une mission exploratoire conjointe GARR - CIMADE en 2012, a permis de démarrer en 2013, une réflexion sur des actions communes en matière de défense des droits des migrants Haïtiens en Guyane - Haïti - Guadeloupe.

À Mayotte, la départementalisation apporte son lot d'exigences administratives dont les migrants sans-papiers font les frais en premier. Ces derniers se retrouvent dans l'impossibilité d'ouvrir un compte bancaire à leur nom. La sécurité sociale refuse l'affiliation des titulaires de récépissés et carte de séjour pour répondre aux exigences de la carte vitale. Les équipiers de La Cimade, avec de nombreux partenaires, ont obtenu un assouplissement de ce dispositif.

D'autres difficultés comme le refus, par la préfecture, de régularisation, et de délivrance de carte de séjour étudiant, des jeunes arrivés avant l'âge de 13 ans lorsqu'ils n'ont pas de parents en situation régulière, ne trouvent pas d'issues positives et ont des conséquences sérieuses qui hypothèquent l'avenir des jeunes. Malgré les promesses, titulaires de CAP ou de BEP et bacheliers se retrouvent irréguliers à la fin de leur cursus.

## Mineurs étrangers isolés, une génération fantôme

À Mayotte, près de 3 000 mineurs étrangers isolés, pour plus de 80 % d'entre eux du fait de l'expulsion de leurs parents, sont livrés à eux-mêmes, dont 500 en situation de grande fragilité et sont des proies faciles pour les trafiquants. Cette situation dramatique, en partie due à l'absence de registres d'état civil stabilisés et à la complexité des démarches en matière de délivrance de titres de séjour, a été relevée et dénoncée par le Défenseur des droits dans un rapport de mars 2013. Ainsi se crée à Mayotte une jeune génération sans identité.

## Asile : des délais anormalement longs

La situation des demandeurs d'asile en Outre-mer est plus précaire qu'en France hexagonale.

En Outre-mer, aucun département n'est pourvu d'un CADA (Seule la Guyane et la Guadeloupe disposent d'une plateforme d'accueil respectivement créées en 2010 et 2013. La Cour nationale du droit d'asile a tenu une mission foraine à Cayenne du 16 au 27 septembre 2013.

Malgré la mise en place d'une antenne de l'OFPRA, à Basse Terre, pour traiter des demandes provenant des Antilles et de la Guyane, les délais de réponse de l'OFPRA sont de 6 mois environ pour cette zone et d'environ un an et demi à Mayotte, quand elle est de quatre mois en moyenne en métropole.

L'accompagnement des bénévoles auprès des demandeurs d'asile est en conséquence très important. En Guyane : 225 personnes ont ainsi bénéficié d'une aide individuelle pour la rédaction de leur récit ou de leur recours. Les 68 permanences collectives hebdomadaires à Cayenne ont accueilli plus de 300 demandeurs d'asile, en aide aux démarches administratives et difficultés générales rencontrées. En Guyane et en Guadeloupe, la communauté haïtienne est la première communauté de migrants. En Guyane, suivent les nationalités bissao guinéenne, colombienne et péruvienne. En Guadeloupe suit la nationalité dominicaine. De nombreuses demandes d'admission au séjour nécessitent aussi un fort investissement de la part des bénévoles.

### De nombreuses demandes d'admission au séjour nécessitent aussi un fort investissement et capacité d'accueil de la part des bénévoles.

Si les quatre groupes locaux proposent des entretiens « séjour », les permanences ont débuté en Guadeloupe en 2013, au cours desquelles 37 personnes ont été reçues (16 femmes / 21 hommes).

En Guyane, la diminution du nombre de bénévoles en 2013 a entraîné l'arrêt d'ouverture de 52 nouveaux dossiers.

Les équipes de Mayotte ont en revanche assuré le suivi de 50 dossiers et réouvert des permanences d'accès aux droits. Elles ont pu constater au cours de cette année une amélioration des conditions d'accueil en préfecture et une progression dans la délivrance des titres de séjour pour certaines situations. Sur les 41 recours gracieux réalisés pour 16 femmes et 25 hommes, 22 ont connu une issue favorable pour 7 femmes et 15 hommes. Malgré les interventions actives et argumentées des bénévoles, 19 personnes dont 9 femmes et 10 hommes ont été reconduites.

## Mise en place d'un groupe de travail de rétention

Les conditions de vie des personnes étrangères dans les centres de rétention d'Outre-mer sont indignes des valeurs de la République.

Pour faire face à de nombreux dysfonctionnements et à la dureté des pratiques administratives, depuis 2011 La Cimade a mis en place au plan régional un groupe de travail coordonné par la responsable rétention Outre-mer. Ce groupe réunit tous les salariés travaillant sur la rétention en Outre-mer, une bénévole de Toulouse et, s'est élargi en 2013 aux déléguées régionales Outre-mer. Initialement dévolu à la mise en œuvre de grands contentieux Outre-mer, notamment en soutien au groupe de Mayotte, ce groupe élargit désormais son appui à tous les groupes locaux dans une dynamique régionale. Au cours de cette année, l'équipe a centré ses efforts sur le plaidoyer. Plusieurs démarches, en lien avec les déléguées régionales, ont été réalisées, comme l'activation des réseaux de parlementaires ou la mise en place d'outils pour que les groupes locaux soient en mesure de sensibiliser les parlementaires sur le projet de loi sur l'immigration.

Cette dynamique, ainsi que les liens historiques de chaque groupe avec l'action en rétention, a permis de nombreuses actions locales comme la mutualisation des réseaux, la mise en place de partenariats et d'interventions institutionnelles sur l'éloignement.



Des rencontres institutionnelles conjointes en Guyane, des co-signatures de courriers avec la responsable rétention Outre-mer et la présidente du groupe de Guyane, une alimentation mutuelle du réseau d'avocats et de partenaires pour appréhender les champs d'action de manière transversale ont été réalisées. Parallèlement, des supports sur l'éloignement dans le cadre des interventions de quartier ont été créés en Guyane. Enfin, les équipes ont témoigné et alerté l'opinion publique par voie de presse sur la reprise des expulsions vers Haïti, l'éloignement d'un demandeur d'asile vers Haïti, en diffusant le rapport rétention 2013 avec un focus sur la Guyane/Outre-mer.

En 2014 deux projets pourraient voir le jour. L'un porte sur l'observation des conditions d'exercice des droits au Centre de rétention administrative et dans les locaux de rétention administrative à Mayotte, l'autre sur l'intervention de bénévoles dans les centres de rétention en Guyane, sous réserve de la levée du refus d'habilitation de la Préfecture.

## La formation, clé d'un accompagnement efficace

La complexité des situations dans lesquelles se retrouvent les personnes étrangères ne souffre pas d'approximation. Pointus dans leur champs respectifs d'expertise, les bénévoles bénéficient régulièrement de formations. En Guyane, en Guadeloupe et à Mayotte, une dizaine de formations ont été dispensées notamment sur les thématiques liées au séjour, à l'asile ou encore l'accès aux droits.

## Changer les regards, une priorité en Outre-mer

Dans un contexte de durcissement marqué de l'opinion à l'égard des personnes étrangères, les bénévoles d'Outre-mer concentrent leurs énergies sur les fruits de la rencontre et du dialogue. Pour partir à la rencontre d'un large public, ces derniers ont multiplié les actions de sensibilisation. Témoin en Guyane : le groupe local a organisé sa 4<sup>ème</sup> édition du festival Migrant'scène et proposé au public une exposition photographique « Voix de femmes : chemins d'une migration », soirée suivie d'un débat sur la violence faite aux femmes en partenariat avec l'Arbre fromager. Réalisée par les bénévoles, cette initiative a été couronnée de succès. À Mayotte, les équipes ont proposé un concert en février avec l'appui d'artistes locaux pour informer sur la situation des migrants, et invité le public à découvrir le film « Kelly » à l'occasion du festival Migrant'scène en novembre. Des soirées projections ont également eu lieu à St-Georges (frontière brésilienne) et de nombreuses interventions nourries d'échanges sur le droit au séjour, l'asile et l'éloignement forcé ont eu lieu dans différents quartiers de Cayenne. Complétant ce dispositif, une newsletter trimestrielle pour l'Outre-mer « CRA de Neuf » apporte des informations sur la situation dans les centres de rétention.

## PAROLES DE PERSONNES ACCOMPAGNÉES

« Mais pourquoi les policiers ne demandent tout simplement pas au Guyana ? Je n'ai plus personne là-bas, je ne connais personne, je suis né ici (en Guyane), j'ai grandi ici, je suis allé à l'école ici, je suis français ! »

« Ça fait dix ans que je suis ici, tout le monde me connaît, on m'appelle « le Maire de Morne Rouge ». J'ai soixante-cinq ans. Je suis trop vieux pour tout recommencer ailleurs. Sinon qu'est ce qui va arriver à mes bœufs et à mes poules ? À mon champ d'ananas et à ma ferme ? »

« Oui, j'ai une femme. Elle était enceinte de 6 mois, ça allait être notre premier enfant. Elle a perdu le bébé hier. J'ai été arrêté par la police aux frontières alors que j'allais à la Mairie chercher un certificat de décès. Parce qu'on a besoin de ça pour enterrer le fœtus rapidement. Chaque jour qui passe sans qu'on récupère le bébé, l'hôpital nous facture 58 €. »

## PAROLES DE BÉNÉVOLE

« Elle s'appelle Chadia. Ils ont dit sur France Inter qu'elle parlait très bien français... Bien-sûr, elle est arrivée à 13 ans et a suivi presque toute sa scolarité ici, de la sixième à la terminale. Elle a eu son BAC en 2010, s'est mariée, a eu un enfant. Sa mère, ses 2 sœurs et son jeune frère sont ici. Jusqu'ici tout va bien. Mais en décembre 2011, elle est expulsée. Elle a 20 ans, ne connaît pas vraiment Anjouan. Alors, elle a pris ce kwassa (embarcation légère) qui a coulé samedi dernier. Elle a payé 200 euros. C'est beaucoup mais elle a tant envie de revoir son enfant qu'elle n'a pas vu depuis 5 mois. L'horreur a duré toute la nuit. Elle a vu ses compagnons d'infortune mourir noyés, elle a attendu les secours, accrochée, ballottée, déshydratée... Sauvée ! Quelle chance. Aujourd'hui mercredi elle est encore au Centre de rétention administrative, elle attend... Ils sont encore cinq de cet équipage d'infortune. Lundi, on n'a même pas laissé entrer les proches. Du 20 mai 2012 au 23..., l'attente. Elle a vu quelques-uns des rescapés être libérés pour aller chercher les corps... Elle a vu les départs aussi... Et elle aimerait tant revoir son fils ! Mais la préfecture de Mayotte n'a pas daigné recevoir les pièces apportées par le mari, ni répondre à la demande de surseoir de La Cimade. Elle attend. On attend tous la solution à ces non-sens ! »

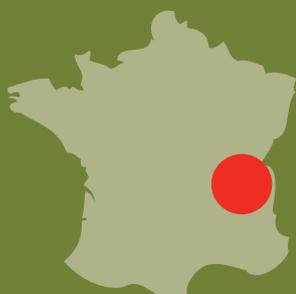
Sylvie B.  
Mayotte.

## La Cimade et son réseau en Guyane

- Entreaides : association d'aide aux malades, intervention de La Cimade dans un atelier en 2013.
- La Croix Rouge, Médecins du monde, RESF, l'OFFI : échanges d'informations, réunions de concertation, normalisation des pratiques communes.
- L'Arbre fromager : interventions communes (soirée Migrant'scène, journée de la femme...) et échanges d'information.
- Divers intervenants sociaux : échange d'informations, à Saint Laurent, Kourou (ADER) mais aussi St Georges (Programme de Réussite Educative, Associations APIASO, CCAS).
- Participation au collectif d'accès aux droits en Guyane.
- Partenariat avec le cabinet Monget-Sarail qui se renforce.

RÉGION

RHÔNE-ALPES



**307**  
ADHÉRENT(E)S

La région Rhône-Alpes de La Cimade correspond à la région administrative plus la Haute-Loire. C'est, avec l'Île-de-France, la seule en France à figurer dans la liste des 20 régions européennes les plus puissantes.

Elle abrite 10 % de la population française. Son dynamisme attire les entreprises et les migrants : le Rhône est le 3<sup>ème</sup> département d'arrivée des demandeurs d'asile, après Paris et la Seine Saint-Denis. La région est structurée autour de la conurbation Lyon-St-Etienne (2,7 millions d'habitants), et par les aires urbaines le long du sillon alpin, de la frontière genevoise à Valence (près de 1,5 million).



Les personnes accueillies, et pour beaucoup accompagnées, sont en provenance des pays du Caucase (Géorgie, Arménie, Russie tchétchène), des Balkans (Kosovo, Albanie), d'Afrique du Nord, dans un moindre degré d'Afrique subsaharienne. Les femmes, avec ou sans enfants, sont en proportion croissante.

### Impulser de nouvelles actions de sensibilisation

Depuis deux ans, l'équipe en charge des Solidarités Internationales s'efforce d'impulser des actions de sensibilisation au plan régional (campagne « Frontexit »\*) et de suivre les solidarités tissées depuis plusieurs années avec Rencontre et Développement (Algérie), la maison de la Paix (Grenoble-Congo) ou l'école de Ambatolampikely (Madagascar).

Cette année 2013, le festival Migrant'scène a pris une ampleur nouvelle. À Lyon-Villeurbanne, par le nombre et la diversité des manifestations, des partenariats et des publics, à Romans-Valence, notamment par la création d'un film (Sept femmes citoyennes), à Annonay et sur le plateau de la Haute-Loire par une première édition. Pour la première fois, une subvention unique répartie entre les groupes locaux concernés a été attribuée par le Conseil Régional. Les actions de sensibilisation en milieu scolaire sur le thème de l'immigration se sont poursuivies notamment à Saint-Etienne, Grenoble et Valence. Les bénévoles interviennent majoritairement dans les établissements privés, notamment agricoles. En général, la sensibilisation en milieu scolaire est axée sur le sens donné au mot (étranger, immigré, réfugié, sans papiers... ) pour permettre aux jeunes de comprendre les réalités de chaque statut. Des débats sont ensuite engagés avec les élèves.

### Se mobiliser contre les démantèlements de camps

Les équipiers Cimade se sont par ailleurs fortement mobilisés pour apporter un soutien juridique aux ressortissants communautaires et extracommunautaires. Le démantèlement de campements, dit illicites, tout au long de l'année a engendré le déplacement incessant de centaines de familles d'un campement à un autre. Ces démantèlements, effectués en dehors du cadre de la Circulaire interministérielle du 26 août 2012, ont contraint les associations et les Églises à d'intenses mobilisations pour défendre et protéger la dignité de ces personnes.



**3 017**

ENTRETIENS  
RÉALISÉS DONT

**586**

RÉALISÉS EN PRISON



**1 127**

DOSSIERS EN COURS

## Femme et santé

Le programme « *santé migrants* », développé par La Cimade Rhône-Alpes au cours des années précédentes a été reconduit en 2013 sur la base de trois axes forts : l'information et la formation des professionnels du domaine socio-médical, l'animation de réseaux de partenaires, le lancement d'une étude exploratoire sur « *le parcours santé des femmes migrantes* ». Abordée sous l'angle des rapports sociaux de sexe, cette étude a mis en lumière les difficultés rencontrées par les femmes pour accéder aux soins, accès aux soins facilité lorsque la femme est mère ou le devient.

## Des manifestations d'ampleur nationale

Deux manifestations d'ampleur nationale ont mobilisé la région, au premier rang desquelles, le 1<sup>er</sup> synode national de l'Eglise Protestante Unie de France, en mai à Lyon. L'équipe régionale y a eu sa « *pagode* », préparée et tenue par les bénévoles lyonnais (région et groupe local). Enfin, la session nationale de La Cimade a également été organisée à Lyon. Interne au mouvement, la session annuelle est une occasion forte pour ses membres d'échanger, de réfléchir, et de débattre sur une thématique transversale. Cette année 2013 portait sur « *genre et migrations* ». La Cimade a bénéficié de l'aide de l'École Normale Supérieure de Lyon, du Conseil régional Rhône-Alpes et de la Ville de Lyon. Plus d'une trentaine de bénévoles ont été mobilisés. Plus de 60 adhérents participants, issus de tous les groupes locaux, soit près de 300 participants sur 3 jours.

Courant 2013, les instances régionales se sont réunies une dizaine de fois, les responsables de groupes locaux deux fois et les trésoriers locaux une fois. Régulièrement, le Président régional et les salariées régionales rencontrent les groupes locaux dans le cadre de leur réunion mensuelle ou de leurs activités. Les groupes travaillent et échangent également entre eux dans le cadre d'actions de sensibilisation « *Migrant'Scène* » ou des permanences juridiques.

## PAROLES DE MIGRANTS

« *Cela va bientôt faire cinq ans que ma famille et moi sommes arrivées en France. À chaque décision négative de l'administration, nous avons fait des recours avec les avocats. Aujourd'hui nous allons déposer un dossier dans le cadre de la Circulaire Valls car les enfants sont scolarisés et ça fait cinq ans que nous sommes en France* »

### Propos d'une femme migrante de nationalité serbe,

entre 35-40 ans qui nous a interpellé dans le cadre de la fin de la trêve hivernale pour l'aider à obtenir un hébergement.

« *Moi ce que je veux Madame c'est étudier, aidez-moi* ».

### Un jeune homme de nationalité congolaise, (RDC) 18 ans.

## PAROLES DE BÉNÉVOLES

« *Il faut tout mettre en œuvre pour protéger la dignité de ces personnes* »

« *Les situations qui nous sont exposées sont de plus en plus difficiles à entendre et ce pauvre CESEDA n'est plus d'aucune utilité...* »

## La Cimade et son réseau en Rhône-Alpes

■ Copin's ; collectif Rom ; Médecins du Monde ; Secours Catholique, Secours populaire ; Forum Réfugiés ; Entraide Pierre Valdo ; les associations unies rhônalpines (AURA) ; FNARS-RA ; Collectif Migrant Isère, le Barreau de Lyon, Plateau asile Solidarité, la Maison des Passages, FIJI-RA ; Emmaüs, Collectif 31 ; RESF ; Tremplin 43 ; CCFD ; LDH ; ACAT ; DiH-mouvement de protestation civique ; Amnesty Internationale ; Armée du Salut ; Diaconat protestant ; Companio ; le collectif du printemps des couleurs ; le collectif DUDH ; MRAP ; CIDFF ; CLASS ; ALPIL ; ARCAD ; URCLAJJ ; AVDL ; SAMDARRA ; VIFF ; le Comede ; le Comede Loire ; les PASS ; RESOVIGI ; Entraide Protestante ; ADA ; Amicale du Nid ; Mouvement du Nid ; APARDAP.

## ILS NOUS SOUTIENNENT

Le Conseil régional ; la DRJSCS ; la DDCS ; la DIRSP ; les mairies de Lyon, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Valence, Grenoble, Annonay, Chambon-sur-Lignon ; les communes du Pays de Gex ; le Conseil général de l'Isère.

RÉGION

SUD-EST



121

ADHÉRENT(E)S

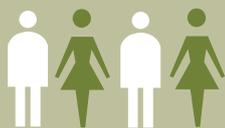
11

FORMATIONS DISPENSÉES



1 733

ENTRETIENS  
EN PRISON



611

DÉTENUS  
ACCOMPAGNÉS

La région Sud-Est recouvre deux régions administratives : la Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse. Elle est portée par deux grandes activités économiques, l'agriculture et le tourisme, fortement utilisatrices de main d'œuvre immigrée de faible qualification. Dans la configuration actuelle, cela sous-entend également l'exploitation de personnes en situation irrégulière.

Frontière sud de la France et de l'Europe, cette région est avant tout une terre méditerranéenne, ouverte aux migrations venues du Sud et de l'Est. Ces dernières constituent les couches cumulées de sa population et de son identité culturelle, même s'il arrive à une partie de sa population de le renier à travers des accents de xénophobie. La région Sud-Est est ainsi aux premières loges des questions migratoires.



Les groupes Cimade sont implantés autour des villes d'Aix-en-Provence, Marseille, Toulon, Avignon, Nice, Gap et Bastia. Par ailleurs, La Cimade est sollicitée très régulièrement dans d'autres villes de la région, notamment 6 villes autour de Digne (Hautes-Alpes), Arles, Salon-de-Provence, Cogolin, Ajaccio. Défense juridique à partir des permanences et des lieux d'enfermement, actions conjointes migrants et personnes solidaires, actions de sensibilisation sur la plupart des questions liées aux migrations, solidarité internationale autour de la problématique Palestine-Israël. L'année 2013 a été particulièrement dense.

Dans les lieux d'enfermement, les bénévoles ont géré près de 105 dossiers, rencontré plus de 611 personnes et conduit 1 733 entretiens. Dans les domaines juridiques, que ce soit à Nice ou à Marseille, les permanences sont très fréquentées notamment la permanence asile à Nice où près de 150 dossiers ont été suivis (dont la moitié concerne des couples) ; plus de la moitié sont des recours à la CNDA (donc deux ou trois dossiers par famille) ; réexamens, procédures prioritaires, demandes de régularisation de déboutés... Les dossiers traités par les bénévoles requièrent souvent un suivi sur des périodes longues. À Marseille, la tenue de la permanence juridique totalise 944 visites (60 % de première visite), dont 457 ont nécessité un suivi, 28 % concernant le droit au séjour. En Avignon, 317 personnes suivies dont 144 Marocains ; 35 nationalités. À Aix, 22 personnes reçues.

### La Cimade accueille un nouveau groupe

Après des années d'efforts infructueux, des personnes désireuses de s'engager dans la défense des droits des étrangers ont constitué un groupe Cimade près de Toulon. Ils appuieront dans un premier temps le travail initié par des partenaires dont le Secours Catholique et la Ligue des Droits de l'Homme à savoir l'accompagnement juridique, social, le relais de plaidoyers.

## Sensibiliser à la problématique

### « Roms »

Après un long travail de sensibilisation au sein des milieux associatifs et d'Eglises, les groupes Cimade ont commencé à s'investir dans des collectifs, organiser des réunions de sensibilisation, et assurer une présence sur le terrain aux côtés d'organisations plus expérimentées. Dans les Bouches-du-Rhône, La Cimade a rejoint un collectif à l'initiative d'une démarche réflexive et participative appelé « *For'Rom Social* » à laquelle ont participé des collectivités territoriales, des représentants de la Dihal, de la préfecture. Un premier forum s'est tenu en avril, marqué par une présence active de personnes Roms (le tiers des présents). Des constats, des analyses et de nombreuses propositions ont pu être dégagés notamment autour du logement, de la scolarité. Face au succès de cette première édition, le collectif envisage de poursuivre et de développer de nouveaux espaces de rencontre.

## L'arrêt de la domiciliation administrative

Cette porte d'entrée vers l'accompagnement juridique des demandeurs d'asile occupait depuis une dizaine d'années une équipe de militants bénévoles, ainsi qu'un volontaire allemand et une salariée. Après des mois de réflexion, il a été décidé de cesser cette activité sur Marseille, car au fil des consignes administratives, le travail s'est de plus en plus focalisé sur l'enregistrement et le suivi administratif des demandeurs au détriment de l'élaboration approfondie du dossier.

L'équipe s'est donc recentrée sur un accompagnement juridique plus paisible pour les personnes, mais a passé préalablement le relais à la plateforme asile, association marseillaise accréditée par la préfecture.

## Consolider le « faire ensemble »

Depuis longtemps, les équipes du Sud-Est axent leur accompagnement vers une dynamique associant les personnes migrantes dans les actions qui les concernent. En 2013, convaincues que le vivre ensemble, impératif sociétal, passait d'abord par le faire ensemble, les équipes de La Cimade ont créé des espaces de partage en amont des permanences juridiques.

À Marseille, ce temps collectif, initié il y a près de 5 ans, a débouché sur la création d'un groupe « *confiance* ». Migrants, personnes avec ou sans papiers, bénévoles, se réunissaient jusqu'alors une fois par mois. Il s'est nettement consolidé au cours de l'année 2013, assurant notamment une présence active durant le Forum Social Provence du mois d'avril. Le « *cinémade* », ciné-club participatif et convivial, initié fin 2012, a pris sa vitesse de croisière au cours de cette année 2013. Désormais plus de 40 personnes, dont la moitié de migrants, se réunissent pour choisir des films, documentaires et débattre sur les thématiques abordées. Ce lieu d'échanges favorise la convivialité et l'expression. Il contraste avec la tension et la solitude souvent subies douloureusement par les personnes durant leurs parcours administratifs.

Deux membres de La Cimade participent à l'ANAFE - visite des deux zones d'attente à l'aéroport de Nice - en partenariat avec d'autres associations agréées : Forum Réfugiés LDH, Amnesty, MRAP.

L'équipe de La Cimade coordonne une réunion inter-associative par trimestre et une réunion de l'ensemble des « *visiteurs* » en Zone d'attente avec les officiers de la PAF.

## GRANDS ÉVÉNEMENTS 2013

- **Conférences publiques.**
- **Accueil d'une délégation du FSM de Tunis, en partenariat avec ATTAC, en lien avec le FSMP.**
- **For'Roms : le 1<sup>er</sup> d'un processus participatif et de réflexion pour des alternatives justes et pérennes.**
- **Forum Social Mondial en Provence : 2<sup>ème</sup> rencontre régionale.**
- **Défense des subventions publiques aux associations : relais de la démarche nationale revendiquant la continuation du subventionnement public des associations et la reconnaissance de leur rôle dans notre société.**
- **Rencontre Secours Catholique sur l'Europe : Participation à la tenue de cette rencontre, notamment au travers d'un cercle de silence et l'animation de plusieurs ateliers sur la politique migratoire européenne.**
- **Participation à la commémoration des 20 ans des Points d'Appui, organisme de défense juridique pour les étrangers à Marseille.**
- **Participation à la commémoration des 30 ans de la Marche pour l'Égalité.**



## Sensibilisation

- Cinémade : 10/an, en moy 35p : 350
- Festival International du Film des Droits de l'Homme : autour de 2 000 élèves en 15j en février.
- Animation dans des collèges et lycées : 2 en 2013
- Animation de débats suite à la projection d'un film : 5 en 2013
- Conférences-débats : 14 en 2013
- Formations : 11
- Participation à des émissions radios et TV : 2
- Organisation de grands rassemblements : FSMP et Processus For'Roms Social
- Animations à partir du jeu de l'oie migrante et Parcours du migrant : 3
- Cercle de silence : 1 000 tracts par mois = 12 000
- Publication d'articles et de résumés de livres.

## LA REGION SUD-EST CHIFFRES CLÉS

### 1 PERMANENCES RÉGULARISATION/ASILE

Lieux : Marseille (1 juridique + 3 asile/sem), Aix (2/mois), Avignon (Sur RdV), Nice (1/sem).

### 2 SENSIBILISATION/CONSCIENTISATION

Lieux : Marseille, Aix, Gap,  
Participation au festival (FIFDH)  
dans les Bouches-du-Rhône.

### 3 APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

3 lieux sur Marseille et Aix  
totalisant 50 élèves  
Grignan et CADA : 30 sem X 6h = 180h  
X 8 + 18 + 10 = 6 480h

### 4 APPELS TÉLÉPHONIQUES

demandant un « traitement » et notés  
au poste de Marseille en 2013 : 1679.

### 5 PRISONS

12 visiteurs + 3 en formation.  
611 personnes visitées, soit 1733  
entretiens et environ 380 ½ journées  
de présence (4 800h d'activité, trajets  
compris). 4 journées de formation  
+ 2 de partage d'expérience.  
Dossiers suivis : 105.

### 6 FORMATION

6 pour les prisons + 2 pour  
l'apprentissage de la langue  
+ 3 sur la lutte contre la xénophobie  
et l'argumentation « migrations ».

**Tu n'as pas de papiers  
et tu as du mal à t'intégrer  
dans le système ; mais même  
des autochtones n'y arrivent  
pas. Donc le problème, c'est  
pas toi, mais le système !**

**Sans-papier du groupe Confiance**  
mars 2013  
africain d'une trentaine d'année

**Ma famille, c'est ici !**

**Sénégalaise**  
d'une trentaine d'année,  
parlant du groupe Confiance

**Ici, on peut se lacher  
et retrouver confiance.  
On ne vient pas pour soi  
ou pour régler des cas  
individuels, mais pour briser  
le silence, l'isolement  
et la peur.  
On sait qu'on n'est pas seul,  
qu'il faut être ensemble  
pour que cela change.**

**Sénégalaise**  
entre 20 et 30 ans  
Cf Causes Communes n°79 janv 2014 p 20

**Créer des espaces d'échanges  
permet aux personnes  
de s'exprimer,  
de se dire autrement.**

**Ces espaces  
sont une fenêtre ouverte  
dans un contexte de solitude profonde  
et d'isolement.**

## CHANT : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, RESPECT

À travers les nations,  
partout dans le monde  
les migrants veulent être libérés  
ne plus rester dans l'ombre  
ni se sentir délaissés  
pour que vive la vraie égalité

Chantons partout  
Chantons partout  
À l'honneur des migrés  
Et que l'écho de cet hymne  
Ne cesse jamais  
Chantons partout  
À l'honneur des migrés  
Liberté, égalité, respect

Nous irons jusqu'au bout du monde  
L'immigration ne cessera pas (bis)  
L'immigration, oui, oui, oui  
L'immigration, non, non, non  
L'immigration ne finira pas

**Chants écrits par une Camerounaise  
« sans-papier », du groupe Confiance,  
d'une quarantaine d'année :**



## La Cimade et son réseau

- **Collectifs** : For'Rom Social, L'Homme au cœur de nos choix, Forum Social Mondial en Provence, (OVPI) Observatoire sur les Violences Policières Illégitimes, Palestine 13, FIFDH, CADDRIS
- **Réseaux** : Sanctuaire, Coordasso, Amoureux au Ban Public, Cercle de Silence
- **Partenaires** : RESF, RUSF, LDH, AITE, Secours Catholique, Plateforme Asile 13, Espace, CADA Adoma



© Rafael Flichman

## ILS NOUS SOUTIENNENT

**Préfecture,  
ACSE,  
administration Pénitentiaire...**

RÉGION

SUD-OUEST



274

ADHÉRENT(E)S

Au cours de l'année 2013, La Cimade Sud-Ouest a poursuivi ses actions auprès des personnes étrangères. Le contexte général compliqué, marqué par la progression des discours racistes et d'exclusion, n'a pas entamé les motivations des équipiers plus que jamais mobilisés pour que le rejet ne soit pas une fatalité.

Signe de cet engagement, la création d'un nouveau groupe local à Cahors dans le Lot et le nouvel élan du groupe Ariège.



3 800

PERSONNES  
ACCOMPAGNÉES



6 000

PERSONNES  
ACCUEILLIES

L'accueil des personnes étrangères reste au cœur des actions menées par les groupes. Cet accueil prend des formes très diverses en fonction des lieux : permanences ouvertes, accueil sur rendez-vous, permanences téléphoniques, accueil en réseau...

En 2013, ce sont plus de 3 800 personnes qui ont été en lien avec les équipiers de La Cimade et qui ont bénéficié de leur soutien.

Les bénévoles de La Cimade sont, dans la plupart des villes de la région, des personnes ressources tant au niveau des conseils qu'au niveau politique. La question des mineurs isolés a été très présente toute l'année en particulier à Bordeaux, Toulouse et en Ariège. Des actions pour que ces enfants bénéficient d'une véritable protection ont été organisées en particulier à Bordeaux avec la LDH, l'ASTI et le RESF. La présidente de La Cimade Sud-Ouest est intervenue à ce sujet auprès du président du Conseil général de Gironde, du Président du Conseil Régional Aquitaine et du Préfet de Région.

Depuis plus de deux ans maintenant, la région Cimade a fortement développé les actions de sensibilisation.

Des groupes d'équipiers se sont formés afin de répondre plus facilement aux sollicitations extérieures (conférences, débats, médias, interventions en milieu scolaire...) et en vue d'organiser des manifestations à l'attention du grand public. Un engagement conséquent qui implique l'identification préalable des lieux et du public visé et surtout un lien constant avec les autres activités du groupe local.

L'évaluation du bien-fondé des actions conduites, a notamment conduit le **groupe de Toulouse à privilégier l'organisation de temps forts en zone rurale et péri-urbaine avec la volonté de toucher un public différent.**

À Tarbes et à Toulouse en particulier, les interventions en milieu scolaire ont fortement augmenté. Que ce soit en primaire ou au lycée, ces temps permettent d'apporter un éclairage différent sur les migrations et de créer de l'échange entre élèves sur ces questions.

De plus en plus d'établissements nous sollicitent directement.

Le festival « *Migrant'scène, regards croisés sur les migrations* » est également une action importante dans la région. Il mobilise la plupart des groupes (9 en 2013) pour que la deuxième quinzaine de novembre soit un grand moment d'échange d'idées et de mise en avant de nos actions et analyses. Avec 42 manifestations organisées pendant quinze jours sur dix villes, l'édition 2013 a été très riche.

Par ailleurs, l'intervention en milieu carcéral est toujours aussi importante avec une équipe de 8 bénévoles qui interviennent dans 6 établissements pénitentiaires de la région.

À noter en 2013, le développement de l'action FLE dans le groupe des Hautes-Pyrénées, action qui pourrait faire des émules dans les autres groupes de la région en 2014.

Les équipiers de La Cimade Sud-Ouest participent également aux travaux des différentes commissions nationales et assistent aux réunions des commissions Asile, Migrants, éloignement et prison.

À noter également que quatre personnes de la région se sont activement engagées dans le groupe de travail initié en octobre 2013 autour des élections européennes.

## Zoom : 2013

- Lannemezan : dans le Sud-Ouest comme ailleurs, la problématique de l'hébergement est très présente. Face à la non application de la réglementation et des décisions de justice et après de multiples alertes, le groupe des Hautes-Pyrénées (en lien avec le RESF) organise une action coup de poing au mois de novembre 2013. **Des dizaines de bénévoles et plusieurs familles à la rue investissent les locaux de l'ancien CADA de Lannemezan. Au bout de trois jours de lutte, le Préfet trouvera des solutions pour l'ensemble des familles.**
- Rencontre avec Mathias Fekl le 4 avril 2013 à Agen dans le cadre de la rédaction de son rapport.
- Manifestations contre le racisme le 30 novembre avec la participation de beaucoup de groupes et des prises de paroles de La Cimade.
- Manifestation devant le Centre de Rétention de Hendaye le 15 décembre 2013.

## ILS NOUS SOUTIENNENT

Mairies  
Conseils régionaux  
Conseils Généraux  
DRJSCS  
Réserves parlementaires  
Dons

## La Cimade et son réseau

RESF ■ Secours populaire ■ Secours Catholique ■ Entraide Protestante ■ LDH ■ Planning Familial ■ Collectif Toulousain pour le Droit à la Santé des Etrangers (CTDSE) ■ EMMAUS ■ CCFD ■ Collectif des Associations Caritatives et Humanistes (CAUSE à Bordeaux) ■ ASTI ■ FCPE

## LA REGION SUD-OUEST EN QUELQUES CHIFFRES

### 12 GROUPE LOCAUX

Bordeaux, Bayonne, Landes, Pau, Agen, Cahors, Montauban, Toulouse, Ariège, Hautes-Pyrénées, Mazamet, Aurillac.

### 13 SALARIÉS

1 délégué national en région, 3 salariées à Toulouse, 2 responsables nationaux délocalisés (Eloignement et vie associative), 7 salariés en Centre de rétention administrative.

### 3 CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE

Intervention : Bordeaux, Hendaye et Cornebarrieu.

### 6 ÉTABLISSEMENTS PÉNITENCIAIRE

Intervention de 8 bénévoles dans le milieu carcéral de la région.

### 22 FORMATIONS INTERNES

assurées auprès des bénévoles de la région.

### 4 FORMATIONS EXTERNES

auprès de travailleurs sociaux.

### 64 ACTIONS MENÉES

par les groupes locaux hors festival.

### 42 MANIFESTATIONS

participation d'environ 2 200 personnes.



## COMMUNICATION, COLLECTE ET SENSIBILISATION

Cette année, marquée par un an de présidence de François Hollande a pris des allures de rêve désenchanté. Crise sociale et économique persistantes, montée de propos racistes et xénophobe à l'égard des plus démunis et particulièrement envers les personnes étrangères, 2013 aura été dense en réactions à une société en mal de repères. Fort de l'expertise de terrain nourrie par les 2 000 bénévoles du mouvement et des actions conduites par ces derniers, dans les 13 régions que compte La Cimade, le service communication s'est attaché à faire connaître au grand public les positionnements du mouvement et à rendre lisible les conséquences souvent désastreuses des politiques migratoires sur les personnes étrangères. L'année 2013, c'est aussi, pour La Cimade, en terme de communication et de sensibilisation, une année de construction et de structuration.

### SENSIBILISER, UN ENJEU PRIORITAIRE

Depuis vingt ans, les migrations connaissent des mutations rapides et constantes, tant au plan spatial que sociologique, rendant complexe leur appréhension. Les enjeux de ces migrations sont mal connus du grand public alors que cette question est pourtant considérée comme un axe de compréhension et de lecture du monde globalisé. Au-delà du traitement politique et médiatique, les migrations constituent un enjeu sociétal fort qui soulève un intérêt croissant. Sensibiliser l'opinion publique aux enjeux des migrations est une des missions de La Cimade.

Elle favorise pour cela une démarche culturelle et éducative, capable de créer des espaces de rencontres et de dialogue autour de la diversité et de l'altérité. Cet enjeu, crucial dans la construction d'une société, a donné lieu à une réflexion globale sur les objectifs généraux de sensibilisation.

La mise en place d'une définition de la sensibilisation au sein de La Cimade a ainsi été réalisée au cours de l'année 2013 afin que l'ensemble du mouvement puisse en saisir les enjeux, se les approprier et les adapter aux spécificités et réalités régionales.

Le festival Migrant'scène est le point d'orgue de cette stratégie de sensibilisation.

Fort de plus de 210 événements rythmés sous forme de conférences et interventions, rencontres débats, concerts de soutien... présent dans 44 villes en France, à Rabat au Maroc, à Nouadhibou en Mauritanie à Agadez au Niger, le festival s'est enrichi de 400 partenariats. Des atouts substantiels pour valoriser la thématique annuelle « migrations au féminin ».

L'objectif assumé par le festival de contribuer à changer les regards sur les migrations implique de s'adresser à un public large. Afin de faciliter la communication pour les groupes et de favoriser une communication commune, des outils de communication et sensibilisation collectifs déclinables, adaptables, modulables à chaque groupe, en fonction des réalités locales ou régionales ont été créés.

## RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Par sa légitimité, sa crédibilité dans les médias, La Cimade peut accomplir pleinement sa mission fondamentale d'alerte et de témoignage sur les réalités douloureuses et complexes vécues par les personnes étrangères. Cette dimension ne doit cependant pas occulter une réalité amère, traduite, concrètement, par la montée de propos racistes et xénophobes décomplexés. Le rôle de la communication est ainsi sans cesse remis en question pour faciliter la compréhension d'enjeux parmi les plus complexes que constituent les politiques migratoires en France et dans le monde. La technicité des problématiques, leur dimension sensible, impliquent des efforts renouvelés dans le travail d'information à mener de pair avec un travail pédagogique accru pour déconstruire les préjugés et clouer au pilori les idées reçues qui alimentent la défiance et la peur. Cette année 2013, pas moins de 36 communiqués et dossiers de presse auront été adressés aux relais d'opinions pour attirer l'attention du public sur les graves dysfonctionnements qui affectent durement les personnes étrangères en portant atteinte aux droits les plus fondamentaux.

Dans cette optique, un accent particulier a été posé sur la situation des femmes étrangères victimes de violences. La Croix a écrit plusieurs articles sur cette problématique, notamment en mars 2013. Libération de son côté a consacré la « une » du journal à la double peine administrative des femmes étrangères en décembre 2013. Une conférence de presse a été organisée avec le Centre National d'information des droits des femmes et des familles (CNIDFF) pour le 25 novembre 2013, autour de l'état actuel du droit et des pratiques administratives en matière de violences faites aux femmes étrangères.

En outre, une forte mobilisation a été menée contre le projet du gouvernement d'installer des annexes du tribunal de grande instance auprès des lieux d'enfermement des étrangers. Une campagne inter-associative, dans laquelle La Cimade a eu une place majeure, a permis d'alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la mise en place de telles audiences. Cette campagne a également sensibilisé l'opinion publique et les médias, à travers une journée de mobilisation et de rassemblement devant ces annexes de tribunaux le 17 septembre 2013. Enfin, elle a permis de construire des argumentaires juridiques pour défendre les personnes concernées et assurer un regard citoyen sur cette justice rendue au plus près des lieux d'enfermement des étrangers.

A la fin de l'année 2013, nos actions communes ont permis de reporter l'ouverture de la salle d'audience accolée à la zone d'attente de Roissy. Quant aux audiences de l'annexe du TGI accolé au centre de rétention administrative du Mesnil-Amelot elles ont commencé en octobre 2013 ; les équipes de La Cimade Île-de-France se relaient pour assurer une présence et observer le déroulement de ces audiences.



## PUBLIER POUR INFORMER

La Cimade bénéficie d'une expertise de terrain issue du travail, de l'analyse et des observations de 2 000 bénévoles investis au quotidien dans la défense des droits des personnes étrangères accueillies. Chaque année, elle édite des rapports d'observation, Etats des lieux dressant des constats exhaustifs assortis de propositions précises et argumentées pour enrayer les dysfonctionnements ou inégalités rencontrées.

Durant l'année 2013, plusieurs rapports ont ainsi vu le jour ( droit d'asile, rétention...) dont un certain nombre en collaboration avec des associations partenaires. En juin 2013, un « petit guide pour conjuguer la migration au féminin » a été réalisé. Ce document pédagogique avait pour objectif de sensibiliser un large public sur les femmes migrantes, leurs parcours, motivations, et réalités.

Enfin, le journal d'informations de La Cimade, Causes Communes, réalisé par une équipe de journalistes bénévoles mêle ainsi analyses, récits, témoignages et rencontres pour apporter un autre regard sur les migrations. En ouvrant des pistes de réflexion tout en relayant les actions menées pour défendre les droits des migrants, Causes communes cherche à permettre à tous de s'approprier les termes du débat autour des politiques migratoires. En 2013, il a notamment traité de sujets majeurs comme « Frontière(s), les comptes de l'immigration ou encore « Roms, décollons les étiquettes ». En octobre 2013, en cohérence avec la thématique retenue dans le cadre du Festival Migrant'scène, les journalistes ont donné à voir la réalité des femmes migrantes au travers d'un dossier spécifique intitulé « femmes migrantes, femmes plurielles ».

## COMMUNICATION INTERNE

La priorité est de faire vivre les valeurs du mouvement toute l'année et de mettre en lumière les nombreuses initiatives prises au sein des 84 groupes de La Cimade en variant les supports de communication. La Newsletter interne, « La Cimadine » s'en fait l'écho tous les deux mois avec des rubriques dédiées sur nos actions, valeurs et engagement. Nos priorités en 2013 : structurer et fluidifier les flux d'informations ascendants et descendants. Pour cela, nous avons constitué un réseau de correspondants interne dans chaque direction transversale, rassemblés au sein d'un comité de partage d'infos les acteurs se réunissent une fois par mois pour échanger sur les actualités, les dossiers en cours, les projets.

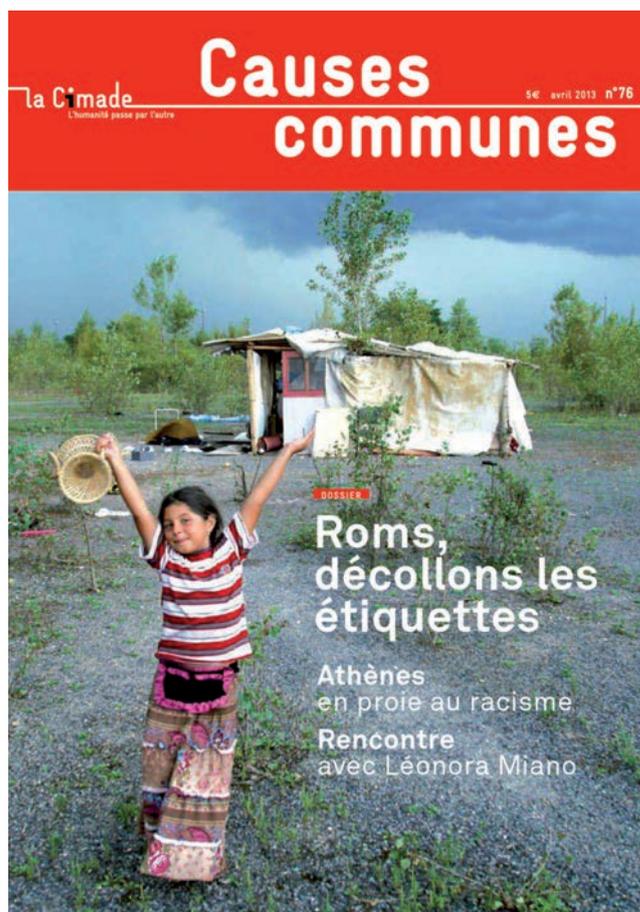
De nombreuses rencontres ont eu lieu dans les régions afin de mieux appréhender les contraintes vécues par les groupes dans leur capacité à rendre visible et lisible les vécus des personnes étrangères. Cette dynamique est également à l'origine des informations à adresser au grand public via la newsletter dédiée et aux réseaux sociaux.

## RELATIONS DONATEURS

La combinatoire crise économique et perte de confiance dans les instances politiques se traduit généralement par une baisse des capacités de générosité.

Les donateurs fidèles de La Cimade ont de nouveau marqué leur fidélité, y compris les plus modestes, à nos combats et propositions pour une nouvelle politique de l'hospitalité en France, en conformité avec les valeurs de notre République. Véritables partenaires, les donateurs constituent un gage solide grâce auquel La Cimade conserve sa pleine liberté de parole dans une société plutôt encline aux propos consensuels.

La Cimade perçoit également des subventions publiques, preuve de la reconnaissance et de la crédibilité de ses actions par les pouvoirs publics.



## La digitalisation au cœur de nos actions en interne et en externe

Au cours de l'année 2013, le service communication et développement des ressources privées s'est attaché à développer la notoriété de La Cimade sur Internet. Un effort particulier a été mené sur une optimisation des informations présentées sur le site national du mouvement, les réseaux sociaux comme Facebook et Twitter. Informés quotidiennement de nos actions dans les régions, sur des sujets spécifiques, campagnes, opérations de mobilisation, les fans sont de plus en plus nombreux. En un an, leur nombre a doublé et dépasse les 14 000 membres. Ils constituent une force vive indéniable pour relayer auprès de leurs amis, confrères les valeurs de l'hospitalité de notre mouvement.

Une newsletter désormais adressée à près de 60 000 abonnés chaque mois, présente les actualités du mouvement, ses prises de positions, ses constats.

Un travail conséquent a été conduit, parallèlement sur la refonte globale du site national qui devrait voir le jour en cours du second trimestre 2014.



© Valti

## RESSOURCES HUMAINES

2013 a été une année de transition pour le service ressources humaines qui a évolué dans sa composition en cours d'exercice. Construite sur deux fondements composés par l'accord collectif d'entreprise en date du 17 janvier 2004, ses avenants, et une grille des salaires par catégorie, révisée chaque année à l'occasion des négociations annuelles, la politique ressources humaines de La Cimade axée sur la diversité, la mobilité et l'équité garantit un traitement uniforme pour tous. Ces principes sont appliqués tout au long du parcours des collaborateurs et collaboratrices de La Cimade.

### INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL

La délégation unique du personnel s'est réunie une fois par mois conformément aux exigences légales. Les échanges entre la Direction et la Délégation unique du Personnel se fait en bonne entente et permet à tous d'avancer dans l'intérêt de La Cimade et de ses salariés.

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail s'est réuni tous les trimestres. Plusieurs visites ont permis de rappeler quelques règles de bonnes pratiques en termes de conditions matérielles de travail.

Cette année l'accent a été mis sur la préservation d'un climat social apaisé, à travers un service ressources humaines à l'écoute, disponible et réactif, et une relation de confiance dans un état d'esprit constructif et collaboratif avec les Instances Représentatives du Personnel.

Plusieurs dossiers ont fait l'objet d'une attention particulière :

- règlement intérieur,
- dossier nouvel arrivant,
- demande d'agrément Service Civique,
- classification des emplois et barème de rémunération,
- document unique d'évaluation des risques professionnels,
- plan de prévention des risques,
- gestion des congés / RTT / récupérations.

Au 31 décembre 2013, La Cimade compte 112 salariés. Les femmes représentent 69 % des effectifs salariés.

HOMMES	35	31 %
FEMMES	77	69 %
<b>TOTAL</b>	<b>112</b>	<b>au 31/12/2013</b>

Cette supériorité en nombre se constate au sein de toutes les catégories professionnelles définies par la grille des salaires en vigueur.

Au 31 décembre 2013, sur 112 salariés, 14 sont titulaires de contrats à temps partiel, soit 13 % des effectifs 2013, dont la durée moyenne est de 61 % (soit environ 93 heures mensuelles).

Les contrats à temps partiel sont majoritairement occupés par des femmes 64 % contre 36 % d'hommes. Parmi les salariés à temps partiel, 1 salarié était sous contrat à durée déterminée.

Sur l'effectif total, on dénombre 7 CDD au 31 décembre 2013, occupés à 57 % par des hommes contre 43 % par des femmes.

L'ancienneté moyenne toutes catégories confondues à La Cimade est de 5,6 ans et varie sensiblement en fonction des catégories.

La Cimade a accueilli en 2013, 30 stagiaires dont la durée moyenne de stage était de 4 mois (gratification obligatoire pour les stages de plus de 2 mois consécutifs). Parmi ces stagiaires, 27 ont été accueillis en région (important nombre d'élèves avocats), soit 90 % des stagiaires accueillis en 2013.

3 stagiaires ont été accueillis au siège de La Cimade (Commissions / Migrant'Scène) soit 10 %.

L'offre de formation à La Cimade s'est concentrée en 2013 sur l'accompagnement des salariés dans l'organisation et l'exécution de leurs missions par l'organisation de formations spécifiques. Par ailleurs, des orientations en matière de sécurité et conditions de travail ont été élaborées et ont été inscrites au Plan de Formation 2014 un certain nombre de formations dans ce domaine telles que :

- formations à la sécurité,
- construction d'une campagne de formation / sensibilisation aux risques psychosociaux (conditions de travail, gestion des conflits, gestion du stress).

En 2013, 23 salariés ont été formés (19 femmes / 4 hommes), tous types d'actions confondus.

14 actions de formation ont été réalisées pour un nombre d'heures équivalent à 83 jours de formation (hors CIF).

Dans le cadre du plan de formation et dans la lignée des orientations 2013-2014, 4 actions collectives d'une durée de 2 à 5 jours se sont déroulées :

- gestion du temps,
- encadrement d'équipe,
- concevoir, piloter et évaluer un projet,
- diversification des sources de financement.

Une politique de DIF a en outre été élaborée, afin de favoriser la prise régulière des heures de DIF par les salariés par la sélection de demandes de formations pouvant être suivies au titre du Droit Individuel à la Formation.

Dans ce cadre, des actions individuelles telles que des cours de langues, des bilans de compétences, outils bureautiques, ainsi que des formations thématiques ont été réalisés.

Enfin, 3 congés individuels de formation (CIF) ont été accordés par Uniformation permettant à 3 salariés (2 femmes / 1 homme) de bénéficier d'une formation diplômante.

## SERVICE ARCHIVES HISTOIRES ANCIENS ÉQUIPIERS

**Composé d'une dizaine de membres, le service a pour mission d'accueillir chercheurs, cinéastes, visiteurs, de collecter et d'assurer le classement de nombreuses données envoyées par les anciens de La Cimade ou des partenaires. Classer et préserver ces données nécessitent un travail préalable d'études et de vérification des documents depuis toujours assuré par une équipe de bénévoles.**

Cette année 2013, l'équipe s'est enrichie d'une nouvelle équipière et a géré de nombreuses demandes émanant d'une vingtaine de chercheurs d'horizons et de profils très différents (universitaires, doctorants, conservateurs, documentalistes...).

L'équipe a pu apporter du grain à moudre sur de nombreux sujets comme l'accueil de réfugiés chiliens par la Cimade, la "Marche des Beurs de 1983" qui avait donné lieu à une campagne d'affichages et de nombreuses photos ou encore sur les scouts dans la Résistance.

Très souvent liées à l'actualité, les demandes effectuées au service Archives et Histoire de La Cimade nourrissent des analyses comme celle prochaine concernant une étude sur « les déplacements forcés comme outil de guerre » réalisée par des doctorants ou sont utiles à la réalisation de documentaires comme celui sur les années post-indépendance de l'Algérie par un réalisateur journaliste algérien docteur en philosophie ou encore sur le sauvetage des enfants juifs durant la seconde guerre mondiale. Mais ce sont aussi des appels à témoins pour de longs métrage. Ce fut le cas cette année pour la "marche pour l'égalité et contre le racisme".

**EDITÉ PAR LA CIMADE  
SERVICE COMMUNICATION**

64 rue clisson – 75013 Paris

Tel : 01 44 18 60 50

Fax : 01 45 56 08 59

infos@lacimade.org

**www.lacimade.org**



@lacimade



www.facebook.com/pagesLa-cimade

**Une publication coordonnée par Véronique Linarès**

**Conception graphique** : bdsa Le Havre

**Iconographie** : Rafael Flichman, Vali,  
Larivej, Fotolia, iStockPhoto

**Nos remerciements à tous les militantes  
et militants de La Cimade.**

**64, rue Clisson 75013 PARIS**

**Tél 01 44 18 60 50**

**Fax 01 45 56 08 59**

**La Cimade**  
L'humanité passe par l'autre

**www.lacimade.org**